Année 1986. – N° 31 [1] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6785 Jeudi 29 mai 1986

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(48e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mercredi 28 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Questions au Gouvernement** (p. 1324).

DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MOIS D'AVRIL (p. 1324)

MM. Philippe Auberger, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

VÉRITÉ HISTORIQUE A PROPOS DES CAMPS DE CONCENTRATION (p. 1325)

MM. Yves Guéna, Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

PROJET DE LOI RELATIF AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT DU TRAVAIL EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (p. 1326)

MM. Edouard Fritch, Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprés du ministre des départements et des territoires d'outre-mer, chargé des problémes du Pacifique Sud.

ALLOCATIONS FAMILIALES ET RETRAITES (p. 1326)

Mme Yannick Piat, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT POUR LES FRANÇAIS MUSULMANS (p. 1327)

MM. Charles de Chambrun, André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés.

NON-AUGMENTATION DES RETRAITES VIEILLESSE (p. 1328)

MM. Jean Reyssier, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

PROBLÈMES DE LA PAIX ET DU DÉSARMEMENT (p. 1329)

MM. Robert Montdargent, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangéres.

POLITIQUE FAMILIALE DU GOUVERNEMENT (p. 1330)

M. Henri Bayard, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LE GOUVERNEMENT DES PHILIPPINES (p. 1331)

MM. Aymeri de Montesquiou, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

PROBLÈMES FINANCIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 1332)

MM. Charles Fèvre, Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

INFORMATION AUDIOVISUELLE (p. 1333)

MM. Jean-Pierre Sueur, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

PRIVATISATION DE T.F. 1 (p. 1334)

MM. Gérard Bapt, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

INTERPELLATION DE MINEURS AUX HALLES (p. 1335)

Mme Paulette Nevoux, M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

NON-REVALORISATION DES RETRAITES (p. 1336)

Mme Jacqueline Osselin, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

REPRÉSENTATION AGRICOLE (p. 1336)

MM. Philippe Marchand, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

2. **Communication du Gouvernement** (p. 1338).

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 1338)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

3. **Rappel au règlement** (p. 1338).

MM. Paul Mercieca, le président.

4. **Retrait d'une question orale sans débat** (p. 1339).

5. **Délai de dépôt des candidatures à des organismes extraparlementaires** (p. 1339).

6. **Loi de finances rectificative pour 1986.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1339).

Article 8 et état B
(précédemment réservés) (suite) (p. 1339)

MM. Alain Juppé, ministre délégué auprés du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement ; Jacques Roger-Machart.

Rappel au règlement (p. 1342)

Mme Véronique Neiertz.

Reprise de la discussion (p. 1342)

Amendement n° 169 de M. Goux : MM. Augustin Bonrepaux, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; le ministre. – Réserve du vote.

Amendement n° 55 de M. Arrighi : MM. Pascal Arrighi, le rapporteur général, le ministre, Roger Combrisson. – Retrait.

Amendements identiques nos 37 corrigé de M. Savy, 54 de Mme Piat et 87 de M. Martinez : M. Bernard Savy, Mme Yann Piat, MM. Jean-Claude Martinez, le rapporteur général, le ministre, Mme Yvette Roudy, M. Paul Mercieca, Mme Véronique Neiertz.

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution.

Adoption, par scrutin, de l'article 8 et de l'état B annexé, à l'exclusion de tout amendement.

Après l'article 8 *(précédemment réservé)* (p. 1347)

Amendement no 170 de M. Laurain : MM. Jean Laurain, le rapporteur général, le président, le ministre, François Porteu de la Morandière, Jean Jarosz. – Rejet par scrutin.

M. Jean Jarosz.

Suspension et reprise de la séance (p. 1349)

Rappel au règlement (p. 1349)

MM. Jean Jarosz, le président.

Article 9 et état C *(précédemment réservés)* (p. 1350)

Mme Catherine Trautmann, MM. Jacques Roger-Machart, le président.

Adoption de l'article 9 et de l'état C.

Article 10 et état D *(précédemment réservés)* (p. 1352)

Mme Marie-France Lecuir, MM. Paul Mercieca, Vincent Porelli, Jean Jarosz, Georges Hage.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

7. **Ordre du jour** (p. 1358).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MOIS D'AVRIL

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Monsieur le ministre d'Etat, vos services viennent de rendre publics les résultats du commerce extérieur pour le mois d'avril.

Plusieurs députés socialistes. Ils sont mauvais !

M. Philippe Auberger. Ces résultats ne sont pas bons. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Un député du groupe du R.P.R. Ils applaudissent au déclin de la France !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est l'héritage !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez, je vous prie, écouter M. Auberger.

M. Philippe Auberger. Ces résultats sont même franchement mauvais. Le déficit pour le seul mois d'avril est de 4,8 milliards de francs, alors qu'il était de 2,6 milliards de francs au mois de mars.

Nos importations progressent deux fois plus vite que nos exportations et le taux de couverture de nos échanges extérieurs n'est plus que de 93,7 p. 100.

Les principaux postes de la balance ont participé à cette dégradation : l'excédent agro-alimentaire est en diminution, la facture énergétique n'est plus allégée, l'excédent des ventes de biens industriels est en net recul.

Un député du groupe socialiste. Et les cours de la Bourse chutent !

M. Philippe Auberger. On est loin de la situation euphorique qu'on nous décrivait au début de l'année. Le gouvernement socialiste nous promettait un fort excédent, grâce notamment à la chute des cours du pétrole et à la baisse du dollar. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Sapin. Et la dévaluation ?

M. Philippe Auberger. Il est vrai qu'en 1985 déjà ce même gouvernement nous avait promis le retour à l'équilibre et que l'année s'était terminée avec un déficit de plus de vingt-quatre milliards de francs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Marchand. Et la dévaluation ?

M. Philippe Auberger. Le résultat du mois d'avril ne peut être imputé au nouveau gouvernement. *(Vives exclamations sur les mêmes bancs.)* Les premières mesures qu'il a prises n'ont pas eu le temps d'agir...

M. André Laberrère. Qui a dévalué ?

M. Philippe Auberger. ... en particulier le réajustement monétaire du 6 avril.

Il n'en reste pas moins que cette situation est très préoccupante. Elle traduit un tassement du dynamisme de nos exportateurs et, plus généralement, un affaiblissement de la compétitivité de notre économie.

Ma question est simple : le Gouvernement pense-t-il pouvoir obtenir, dès 1986, l'équilibre de nos échanges commerciaux ? Dans l'affirmative, quelles mesures compte-t-il prendre pour y parvenir...

M. Michel Delebarre et M. André Laberrère. Aucune !

M. Philippe Auberger. ... afin de redonner à notre économie l'élan nécessaire pour que les bénéfices de la dévaluation récente ne soient pas perdus ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Grimont. C'est déjà la faillite !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Michel Noir, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.* Je trouve très curieux, pour ne pas dire scandaleux, que lorsque les résultats de la France sont annoncés comme mauvais, certains députés socialistes applaudissent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Yvette Roudy. Vous deviez tout changer !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Depuis septembre de l'année dernière, le Gouvernement socialiste disait que la situation du commerce extérieur français s'améliorait alors que c'était faux. *(Non ! sur les bancs du groupe socialiste. - Si ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

L'allégement de la facture pétrolière masquait le phénomène réel et inquiétant d'une perte de compétitivité de nos entreprises, notamment dans le secteur industriel.

M. André Laberrère. Qui a dévalué ?

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je citerai un exemple qui aurait dû rendre les ministres de l'époque plus réalistes dans leurs déclarations. Pour les socialistes, un déficit de 65 milliards de francs dans nos échanges de produits industriels avec les pays de l'O.C.D.E. annonçait une amélioration de la situation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Bernard Derosier. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. André Ledrou. C'est facile de dire ça !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Les chiffres d'un mois, monsieur Auberger, ne sont jamais significatifs en soi, sauf s'ils confirment ou infirment des tendances.

Quelles sont les tendances que confirme ce mois d'avril ?

Un député du groupe socialiste. C'est de pire en pire !

M. Michel Sapin. Le mois d'avril confirme les mauvais présages !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Première tendance, positive, celle-là : depuis quelque temps, le solde agro-alimentaire se maintient, ce qui signifie que la France exporte bien ses produits agricoles. Nous pouvons tous nous en féliciter.

Deuxième tendance, qui s'est accélérée ces derniers mois : la facture énergétique diminue. Si le prix moyen du baril de pétrole reste à son niveau actuel, nous pouvons attendre un allégement de notre facture énergétique de l'ordre de 60 milliards de francs.

Malheureusement, une troisième tendance sanctionne la politique d'alourdissement des charges des entreprises et la rigidité des décisions induite par certaines mesures gouvernementales prises ces dernières années. Ainsi, notre solde industriel, qui a connu une détérioration de l'ordre de 7 milliards de francs en moyenne mensuelle l'an dernier, poursuit sa chute sur les premiers mois de cette année.

D'ailleurs, dés janvier, Mme Cresson faisait référence à ces chiffres inquiétants et, l'année risque d'être difficile dans ce secteur.

Autant de raisons, parmi d'autres, qui justifiaient la lucidité et l'ampleur des mesures annoncées par le Premier ministre et le ministre d'Etat afin d'améliorer l'environnement économique des entreprises.

Je tiens en conclusion à vous rassurer, monsieur le député : nous terminerons mieux l'année que nous ne l'avons commencée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Le Gouvernement, conscient de la réalité de la situation, a pris des mesures sans précédent – le ministre d'Etat l'a souligné à plusieurs reprises – en accordant la liberté aux entreprises et en améliorant les conditions de leur compétitivité.

M. Jean-Louis Goasduff. Très bien !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. D'autres mesures spécifiques interviendront en juin. Compte tenu de ce nouvel environnement économique, des résultats positifs devraient pouvoir être enregistrés d'ici à la fin de l'année, qui pourrait ainsi se solder par un léger excédent commercial. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Sapin. On en reparlera !

VÉRITÉ HISTORIQUE A PROPOS DES CAMPS DE CONCENTRATION

M. le président. La parole est à M. Yves Guéna.

M. Yves Guéna. Ma question s'adresse, en principe, à M. le Premier ministre.

Ainsi, mes chers collègues, on a osé soutenir, et avec une sorte de certification officielle d'une université, que, dans les camps de concentration, les chambres à gaz n'auraient pas existé.

Demain, l'on va nier que des hommes, des femmes, des enfants ont été mis à mort par les nazis au seul motif de leur appartenance à une communauté. Demain, l'on va nier que des Français ont été internés, déportés, torturés, massacrés au mépris du droit des gens pour avoir défendu leur patrie contre l'envahisseur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Il y a peu, nous avons entendu, hélas ! que tout cela, c'était du passé, et que, quarante-cinq ans plus tard, les jeunes générations, n'ayant connu ni Pétain, ni de Gaulle, ne pouvaient donc les distinguer.

Demain, l'on nous demandera quelle différence il pourrait bien y avoir entre les S.S. et les forces françaises libres, entre la milice et les maquis !

Un peuple est ce qu'en a fait l'histoire. L'histoire est sa mémoire...

M. Jean-Pierre Kucheida. Quelle mémoire ?

M. Yves Guéna. ... et l'histoire de la France est faite de certitudes qui s'inscrivent au fil des siècles et sont imprimées dans notre souvenir.

M. Gérard Collomb. Les certitudes varient ! *(Chut ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Guéna. Ce que je viens de dire ne peut gêner personne de ce côté-là de l'Assemblée... ni d'aucun autre côté, d'ailleurs.

M. Jean Proveux. Sauf les amis de Le Pen !

M. Yves Guéna. Le sursaut de la Résistance à l'appel du général de Gaulle est au nombre de ces certitudes. Il appartient à notre patrimoine. Nous n'acceptons, sur cet épisode tragique et glorieux de notre histoire et sur tout ce qui l'entoure, ni le dénigrement ni la falsification de la vérité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe socialiste).*

M. François Bachelot. Très bien !

M. Yves Guéna. Je vous demande, monsieur le Premier ministre, comment – je veux dire à travers quel cheminement surprenant – une telle contrevérité a pu être soutenue solennellement et comment, je veux dire par quelle aberration, elle a pu être couronnée par un jury universitaire.

M. Michel Hannoun. Tout à fait !

M. Yves Guéna. Je vous demande également, et je ne doute point à cet égard de votre réponse, non seulement de dénoncer la procédure, mais aussi de condamner la thèse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. Alain Devaquet, *ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.* Monsieur le député, je tiens d'abord à dire avec force que chaque membre du Gouvernement que dirige Jacques Chirac, et en particulier M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, est profondément blessé et indigné par toute allégation remettant en question l'existence des chambres à gaz. Aucun argument scientifique sain ne permet de soutenir ce qui est insoutenable et de nier le martyre de millions d'hommes et de femmes. Lorsque l'on nie leurs souffrances, chacun de nous est atteint et souffre.

En tant que ministre chargé de l'enseignement supérieur, je donnerai trois éléments de réponse, d'importance croissante.

D'abord, conformément aux usages de notre pays, le sujet et le contenu d'une thèse, quelle qu'elle soit, n'ont pas à être approuvés par l'administration et, en particulier, par le ministre. Leur rôle est de veiller à ce que la préparation de la thèse et sa soutenance vérifient bien les règles qui sont énoncées, en particulier par la loi, quelquefois par des décrets.

J'ai demandé au recteur Dischamps, de l'académie de Nantes, qu'une enquête soit ouverte, d'une part, pour examiner si les règles de procédure ont été dûment respectées, d'autre part, pour déterminer les responsabilités des hommes.

M. Guy Ducoloné. Quelles sont les conclusions ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dés que ce rapport me sera parvenu, je les ferai connaître.

J'en viens aux jurys de thèse. J'ai participé à de nombreux jurys et j'en ai même présidé. Le jury de thèse représente, je dirai symbolise, toute l'Université française. Qu'un tel jury puisse se réunir et juger favorablement un texte dont les allégations et les conséquences sont particulièrement odieuses entache de soupçon tout autre jury de thèse dans l'université française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bruno Gollnisch. Vous l'avez lue, cette thèse ?

M. Guy Ducoloné. Silence, les nazis !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, écoutons le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. La dignité de l'Université française est trop affirmée pour que ce fait exceptionnel puisse l'affaiblir, mais il n'en reste pas moins qu'il est de mon devoir de veiller à ce que l'Université ne puisse être ainsi atteinte.

M. Bruno Gollnisch. Et à ce qu'elle soit indépendante !

M. Guy Ducoloné. Que les fachos se taisent !

M. le président. Silence de ce côté *(Le président désigne les bancs du groupe communiste),* mais d'abord silence ici ! *(Le président désigne les bancs du groupe du Front national [R.N.]). (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., et sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il existe deux grandes sortes de thèse.

La thèse de doctorat d'Etat est très sévèrement examinée. Le sujet de la thèse est publié de même que son résumé. Un jury de cinq membres se réunit et trois rapports sont faits. Ces précautions sont justifiées par le fait que la thèse du doctorat donne accès à des emplois universitaires.

La thèse d'université, thèse locale, n'est en général pas examinée avec la même sévérité. Le jury comprend quatre membres, parfois trois, et il arrive qu'il n'y ait pas de rapport.

Je crois que, quantitativement, les thèses sont effectivement différentes. Mais qualitativement, le problème est le même quelle que soit la thèse, puisqu'il tend à impliquer toute l'Université française dans le jugement que l'on porte sur elle. C'est pour cela que je prendrai, et très rapidement, toutes les mesures nécessaires pour que toutes les thèses, quelles qu'elles soient, y compris la thèse de doctorat d'université, soient examinées avec la même sévérité que les thèses de doctorat d'Etat.

M. Hector Rolland. Vous avez raison !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Publicité sur le sujet et sur le résumé de la thèse qui doivent être, je me permets de le dire, envoyés à tous les docteurs des universités, jury de cinq personnes au moins, dont une extérieure à la discipline, et trois rapports - l'un du directeur de thèse et les deux autres de membres du jury.

Le troisième aspect, mesdames, messieurs les députés, est, me semble-t-il, le plus important. Chacun le sait ici, le délit d'opinion n'existe pas dans notre pays et la liberté d'expression est une des pierres du socle sur lequel repose l'Université française. Cette liberté conduit à l'expression, dans un cas exceptionnel, d'une sorte de fausse ou de pseudo-science dont, je le répète, les allégations et les conséquences sont odieuses. Face à cette fausse science, la seule réponse qui vaille pour notre société, c'est celle de la vraie science. C'est à l'ensemble de la communauté universitaire de manifester unanimement son désaveu, son indignation. Il appartient en particulier aux vrais historiens de se lever. Et je crois pouvoir dire que certains universitaires l'ont fait. Nous les avons entendus. Je ne trahirai pas leur pensée en disant qu'aujourd'hui, à cet instant, c'est un peu par ma voix que cette indignation unanime s'exprime. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialiste, puis applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Marie Le Pen. Nous ne sommes pas, comme vous, solidaires du S.S. Gerstein, messieurs du R.P.R. !

PROJET DE LOI RELATIF AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT DU TRAVAIL EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Edouard Fritch.

M. Edouard Fritch. Je voudrais appeler votre attention, monsieur le Premier ministre, sur l'urgence qu'il y a de faire discuter par le Parlement du projet de loi relatif aux principes généraux du droit du travail en Polynésie française.

Cette urgence repose sur plusieurs séries de raisons : en matière de droit du travail, le texte actuellement applicable en Polynésie est le vieux code du travail d'outre-mer de 1952, qui est largement dépassé. Tous les partenaires sociaux de la Polynésie le reconnaissent de façon unanime.

Depuis mai 1982, date de l'arrivée au pouvoir de notre majorité, nous sommes intervenus avec force et à de nombreuses occasions pour qu'il soit modernisé, adapté aux réalités économiques et sociales de notre territoire. Or, depuis quatre ou cinq ans, le monde du travail polynésien a vu défiler missions et contre-missions, s'établir projets et contre-projets, sans résultat établi et sans lendemain, et cela bien que depuis octobre 1985 un projet de loi ait enfin été déposé sur le bureau du Sénat par vos prédécesseurs socialistes.

Lors de son tout récent déplacement dans le territoire, M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, n'a-t-il pas, à l'assemblée territoriale et au comité économique et social, affirmé devant les représentants, devant les partenaires sociaux, sa volonté de voir enfin régler cette affaire ?

M. Gaston Flosse, aujourd'hui secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, n'a-t-il pas fait la même promesse ?

Aussi, monsieur le Premier ministre, le Polynésien de cœur que vous êtes ne peut être insensible à l'attente de nos concitoyens. Devons-nous encore laisser passer la chance de voir nos institutions sociales s'améliorer, au moment où le gouvernement de la France prépare un vaste programme de développement économique et social pour ces départements et territoires d'outre-mer, dont le code du travail est, à l'évidence, fondamental pour la Polynésie ?

Monsieur le Premier ministre, quand le projet de loi relatif aux principes généraux du droit du travail en Polynésie sera-t-il examiné par le Parlement ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et des territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud.

M. Gaston Flosse, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, je pense pouvoir apaiser votre inquiétude et celle de tous les Polynésiens.

Il est vrai que cette inquiétude est fondée. Vous l'avez rappelé, le droit du travail en Polynésie repose sur des textes archaïques totalement inadaptés à la situation économique et sociale de votre territoire.

Il faut préciser que les compétences en ce domaine sont réparties entre ce dernier et l'Etat. Ce n'est pas ici la tribune pour énumérer les mesures sociales que j'ai prises à la tête du gouvernement local, soutenu par une majorité solide, mais je veux tout de même rappeler que c'est à notre initiative qu'ont été réalisées les seules améliorations dont les travailleurs aient pu bénéficier en matière de droit du travail.

Mais les réformes ne pouvaient être achevées sans que l'Etat ne fasse sa part. Après bien des essais, pressé par le gouvernement du territoire, le gouvernement socialiste avait déposé un projet de loi en ce sens. Malheureusement, cette tentative s'est arrêtée aussitôt. Un si rapide essoufflement pour un projet de modernisation et d'amélioration du statut des travailleurs et des relations de travail en Polynésie de la part d'un régime qui semblait en faire sur le plan national une raison d'être est pour le moins paradoxal.

Je puis, en revanche, vous affirmer que, sur instruction du Premier ministre, notre Gouvernement - et vous pensez que je m'en préoccuperai directement - va mener à son terme avec la nouvelle majorité nationale la réforme que vous souhaitez. Plusieurs réunions de travail menées par M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer viennent de se tenir et, au niveau ministériel, le dispositif est prêt. Le projet de loi sera inscrit très prochainement à l'ordre du jour du Sénat, puis à celui de votre assemblée.

Je puis, pour finir, assurer que je veillerai en permanence à ce que les territoires d'outre-mer de la République bénéficient, comme ce sera le cas dans le secteur qui vous préoccupe, d'une législation qui, tout en respectant leur autonomie et leur spécificité, les mettra toujours au niveau de ce que notre pays a de meilleur. C'est notre responsabilité nationale. C'est aussi le moyen de montrer à nos voisins du Pacifique, qui sont loin d'être aussi avancés, l'exemple de ce que nous pouvons accomplir ensemble, dans ce domaine comme dans les autres.

Voilà, en tout cas, pourquoi les peuples de nos territoires calédonien, wallisien et polynésien sont et désirent fermement demeurer au sein de la République, et, croyez-moi, je suis mieux placé que quiconque pour vous le dire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

ALLOCATIONS FAMILIALES ET RETRAITES

M. le président. La parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, lundi, en lisant les journaux, les Français ont appris deux nouvelles : l'une concernant les allocations familiales qui seront augmentées de 1,25 p. 100 le 1er juillet, ce qui est donc inférieur à l'inflation et traduit une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des familles. Je rappelle que les signataires de la plate-forme R.P.R.-U.D.F. s'étaient engagés à mener une politique en faveur de la famille : messieurs, vous êtes pires que vos prédécesseurs !

L'autre nouvelle concernait les pensions de vieillesse de la sécurité sociale qui ne seront pas revalorisées, alors que les retraités viennent d'être pénalisés par la baisse du taux des livrets de caisse d'épargne.

En ce qui concerne les allocations familiales, je vous rappelle qu'elles ont un but démographique. Elles doivent permettre de contribuer à favoriser la natalité des Français et non pas celle des Turcs, Algériens, et autres communautés étrangères, y compris lorsqu'il s'agit de familles polygames. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national* [R.N.].) Elles ne doivent pas servir d'aimant irrésistible à l'immigration.

Je voudrais donc vous poser trois questions. Envisagez-vous, monsieur le Premier ministre, de déposer un projet de loi réservant aux seuls Français les allocations familiales, et les limiter pour les étrangers à celles qu'ils toucheraient dans leur pays d'origine. *(Très bien ! très bien sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Alain Bonnet. J'espère que non !

Mme Yann Piat. Par ailleurs, envisagez-vous de rendre aux familles françaises le milliard qui a été prélevé par M. Fabius au profit du fonds d'action sociale des travailleurs immigrés et d'abroger le décret Debré qui a permis une telle mesure ?

Enfin, en ce qui concerne les retraités, envisagez-vous, comme je le souhaite, de revenir sur votre décision et de maintenir leur pouvoir d'achat ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national* [R.N.].)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, *ministre des affaires sociales et de l'emploi.* Monsieur le président, madame le député, la position du Gouvernement sur la politique familiale et sur l'assurance vieillesse est parfaitement claire et, j'ajoute, parfaitement cohérente.

M. Pierre Forgues. Et réactionnaire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le Gouvernement conduit une politique économique rigoureuse qui a pour objectif de réduire l'inflation. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est au nom de cette politique...

M. Pierre Forgues. Sélective.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... qui est la clé du renouveau de l'emploi, que le Gouvernement a pris toute une série de mesures en vue d'atteindre son objectif : modération de l'évolution des traitements des fonctionnaires, conseils de modération aux entreprises privées afin d'éviter un dérapage.

M. Pierre Forgues. Vous ne donnez qu'aux riches !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans le cadre de cette politique, et s'agissant plus particulièrement des retraites du secteur privé et des allocations familiales, le Gouvernement s'est fixé un double but : maintenir le pouvoir d'achat des retraités, relancer la politique familiale.

Un député du groupe socialiste. Je ris !...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Sur le premier point, les perspectives du deuxième semestre 1986 permettent d'estimer que les effets du report de 1985 et l'augmentation déjà opérée au 1er janvier 1986 seront supérieurs d'un demi-point au niveau de l'inflation.

M. Gérard Collomb. Allez-le leur dire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans ces conditions, il a paru possible de suspendre l'augmentation initialement prévue au 1er juillet 1986...

M. Gérard Collomb. Merci pour eux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... par le gouvernement précédent, lequel conformément à une tradition socialiste bien établie...

Mme Georgina Dufoix. Nous y voilà !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ...avait évidemment décidé la mesure sans prévoir son financement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe R.P.R. et U.D.F. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.).*

Mme Georgina Dufoix. Bien entendu, ce n'est pas vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Pour ce qui concerne la politique familiale, le Premier ministre a déjà eu l'occasion d'indiquer à plusieurs reprises, qu'en dépit de la situation financière désastreuse de la sécurité sociale *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),* situation que nous a léguée la gestion précédente *(Nouvelles exclamations et rires sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

M. Gérard Collomb. C'est vous, le responsable !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... la politique familiale sans discrimination constituait une priorité absolue de l'action du Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle la hausse de 1,25 p. 100 initialement prévue a été maintenue, ce qui se traduit, madame, par une augmentation totale supérieure à l'inflation. Le moment venu, nous vous en expliquerons le calcul.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh, oui !...

M. Alain Bruno. Les maths modernes !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je précise, pour terminer, que j'aurai l'occasion, dans les toutes prochaines semaines, de faire le point publiquement sur l'ensemble des problèmes de la sécurité sociale.

Le Gouvernement ne prendra néanmoins les mesures qu'uppelle la situation qu'après avoir procédé, par mon intermédiaire, à une consultation de l'ensemble des partenaires sociaux. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais l'heure des décisions ne manquera pas de sonner. Qu'on le sache bien : Si ces mesures devaient être parfois douloureuses, elles n'auront d'autre but que de sauver notre système de protection sociale qui, par votre faute, messieurs les socialistes, est à la dérive. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René Drouin. Trop, c'est trop !

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT POUR LES FRANÇAIS MUSULMANS

M. le président. La parole est à M. Charles de Chambrun.

M. Charles de Chambrun. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. Santini, qui a fait des déclarations, à la presse principalement, visant un certain nombre de mesures envisagées par le Gouvernement en faveur des Français musulmans et prévoyant notamment à leur égard des diminutions des charges sociales de l'ordre de 50 p. 100, des facilités d'emploi dans la police, etc.

Je ne comprends pas très bien à quoi correspond ce vocable : « Français musulmans » ! En vertu de l'article 2 de la Constitution, les citoyens sont, chacun le sait, égaux devant la loi, sans différence de religion, ni de race. Alors, « Français musulmans », cela signifie quoi ? Il y a dans cette assemblée des Français catholiques, des Français protestants, des Français agnostiques. Alors, pourquoi cette différenciation, monsieur le secrétaire d'Etat ? Et j'espère que vous répondrez mieux à ma question que M. Séguin n'a répondu à celle de Mme Piat.

M. Claude Labbé. Il a très bien répondu !

M. Charles de Chambrun. Vous voulez parler des harkis ? Dans ce cas-là, appelez-les ainsi ! Ils ne renoncent pas à ce nom ! J'ai fait mon service militaire avec eux en Algérie...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Nous aussi !

M. Charles de Chambrun. ... et j'en suis fier. Ou bien entendez-vous inclure sous ce vocable tous ces gens qui sont en France comme en transhumance, et qui cherchent à avoir des droits sans remplir les devoirs correspondants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés.

M. André Santini, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, les Français musulmans rapatriés, puisque c'est ce secteur que j'ai en charge, les harkis et leurs fils, n'ont pas été oubliés dans le programme de gouvernement présenté par le Premier ministre devant vous, le 9 avril dernier.

Au nombre de 70 000 en 1962, de 350 000 aujourd'hui, nos compatriotes français musulmans sont, au sein de la communauté rapatriée, les plus défavorisés. Ils ont vécu plus douloureusement que tous le drame algérien : les anciens qui, faute de justification, n'ont pu être indemnisés, les plus jeunes qui, par manque de formation, sont durement touchés par le chômage.

Notre pays a une dette envers eux, la dette du sang versé...

M. Jean-Marie Le Pen. Vous avez mis trente ans pour vous en apercevoir !

M. André Santini, *secrétaire d'Etat.* ...que le Gouvernement entend apurer définitivement. Pour les premiers, leur statut sera traité de façon spécifique dans la loi d'indemnisation en cours d'élaboration :

Pour les jeunes, population la plus nombreuse dont 80 p. 100 est au chômage, je présenterai dans quelques jours un plan d'action autour de deux grands axes susceptible de toucher 10 000 fils de harkis : l'aide à l'emploi, l'amélioration des conditions de vie.

L'aide à l'emploi sera la priorité avec des remboursements complémentaires de 25 p. 100 des charges sociales pour les entreprises qui embauchent un fils de harki dans le cadre du plan emploi-jeunes – 4 000 jeunes devraient en bénéficier ; prise en charge également des stages de permis de conduire poids lourd et formation cariste pour 2 000 jeunes ; possibilité pour les appelés d'effectuer leur service national dans la police ; aide à la création d'entreprise et de commerces ; conventions de V.I.C. pour 1 000 jeunes.

Pour l'amélioration des conditions de vie, le Gouvernement entend résorber les dernières cités insalubres. Je suis allé personnellement au camp de Bias, sur le terrain, pour marquer cette volonté.

L'amélioration de l'habitat et l'accession à la propriété contribueront à une meilleure insertion des Français musulmans rapatriés.

Enfin, des conventions seront passées avec les collectivités locales qui sont les meilleures garanties des actions proposées en matière d'alphabétisation, de soutien scolaire, d'emploi et de logement.

L'ensemble de ces mesures est financé et sera applicable dès le 1er juillet prochain.

Envers une communauté qui cumule de nombreux handicaps, la réparation du préjudice subi et l'insertion promise vont devenir réalité.

A ces Français, fiers de l'être, l'Assemblée nationale – et je l'espère sincèrement en toutes ses composantes – aura bientôt l'occasion de rendre l'hommage qu'ils méritent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

NON-AUGMENTATION DES RETRAITES VIEILLESSE

M. le président. La parole est à M. Jean Reyssier.

M. Jean Reyssier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dix millions de Françaises et de Français ont aujourd'hui plus de soixante ans. Après des décennies de lutte, la classe ouvrière a conquis la retraite à soixante ans, même si son principe peut dorénavant être remis en cause avec le nouveau code de la sécurité sociale.

Cette retraite tant désirée se traduit le plus souvent pour les intéressés par l'absence des moyens permettant de la vivre dignement.

Depuis trois ans, la perte de pouvoir d'achat enregistrée par les retraités, les préretraités, les veuves et les ayants droit s'élève à plus de 2 p. 100 selon les chiffres officiels, et ce malgré les deux revalorisations, semestrielles et légales, au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année.

Or, monsieur le Premier ministre, vous venez arbitrairement de décider l'annulation de la revalorisation prévue pour le 1er juillet prochain et qui devait s'établir à 1,1 p. 100. Non seulement vous bousculez les règles de revalorisation sans consulter la caisse nationale d'assurance vieillesse, mais surtout vous reniez les promesses faites aux plus de soixante ans. Contrairement à ce qu'a affirmé il y a quelques instants M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le pouvoir d'achat des retraites n'est pas maintenu.

Il est vrai que, pour un membre du Gouvernement, la retraite à soixante ans est une « vaste escroquerie ». Mais ce sont aujourd'hui les retraités qui se sentent escroqués et c'est l'efficacité de notre économie qui est d'autant plus compromise.

Pour leur part, les députés communistes proposent que 5 p. 100 d'augmentation soient accordés immédiatement aux retraités et préretraités à titre de rattrapage, sans préjudice des revalorisations semestrielles.

Bien entendu, la relance de l'emploi et la réforme du financement de la sécurité sociale pourront seules permettre de résoudre les déficits de la caisse vieillesse.

Dans l'immédiat, afin de permettre aux plus de soixante ans de vivre dignement, entendez-vous rapporter votre mesure injustifiée d'annulation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, *ministre des affaires sociales et de l'emploi.* Monsieur le député, le Gouvernement, je le répète, a engagé avec fermeté et détermination une politique qui a pour objectif le ralentissement de l'inflation. *(Exclamations sur divers bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. Guy Ducoloné. Sur le dos des personnes âgées !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il s'agit là d'un enjeu capital, car vaincre l'inflation de manière décisive et durable, c'est servir l'emploi. C'est dans cet esprit que, dès le 6 avril – je l'ai dit – le Gouvernement a annoncé que les traitements et les retraites des fonctionnaires ne seraient pas revalorisés d'ici à la fin de l'année.

M. Gérard Collomb. Mais vous exonérez les machines à sous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans le même esprit, je l'ai dit également, des conseils de modération ont été donnés à l'ensemble des entreprises afin d'éviter tout risque de dérapage.

M. Guy Ducoloné. Et l'amnistie pour les fraudeurs du fisc ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est ainsi que les prévisions d'inflation pour 1986 – n'en déplaise à M. Ducoloné – qui étaient de 3,4 p. 100 en octobre 1985, ont pu être revues à la baisse et sont actuellement de 2,4 p. 100.

M. Jean Proveux et M. Joseph Menga. Grâce à qui ?

M. Raymond Douyère. Grâce à nous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans ces conditions, il devenait tout à la fois nécessaire et possible de procéder à un réajustement de l'évolution prévue des pensions. Le Gouvernement tient en effet à ce que la lutte contre l'inflation s'accompagne pour le moins de la garantie du pouvoir d'achat réel des pensionnés.

M. Guy Ducoloné. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Or la combinaison de la revalorisation du 1er janvier dernier et des augmentations intervenues en 1985...

M. Guy Ducoloné. Et pour 1986 ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... garantissent déjà une évolution en moyenne annuelle de 2,9 p. 100, soit un chiffre supérieur d'un demi-point à la nouvelle prévision d'inflation.

Le Gouvernement a donc décidé, contrairement à vos allégations, monsieur le député, de soumettre un projet de décret tirant les conséquences de cette situation au conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse, qui en est saisi depuis plusieurs jours. J'attends d'ailleurs avec le plus grand intérêt l'avis du conseil, car je considère que les partenaires sociaux sont placés au premier rang pour apprécier l'ampleur des problèmes financiers qui se posent pour assurer le paiement des pensions des années à venir.

M. Guy Ducoloné. C'est comme pour la suppression de l'autorisation de licenciement !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je tiens également à affirmer solennellement que, au cas où les évolutions réelles contrediraient nos prévisions, nous procéderions au rattrapage nécessaire au 1er janvier prochain. *(Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)* C'est-à-dire que les droits des retraités seront garantis. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Guy Ducoloné. Demain, on rase gratis !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous me permettrez, j'en suis sûr, de formuler à mon tour trois observations.

Première observation : feindre comme vous le faites d'ignorer le report des hausses de 1985 et la garantie qu'offre le rattrapage au 1er janvier 1987 est une présentation fallacieuse qui n'est probablement que le mélange malencontreux de l'ignorance des textes et de la mauvaise foi la plus entière. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. Guy Ducoloné. Facétieux !

M. Gérard Collomb. Des insultes !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Deuxième observation : il semblerait que l'opposition de gauche – et en particulier M. Collomb – soit frappée d'amnésie. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)* Je vais donc lui rafraîchir la mémoire. *(Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Le gouvernement précédent, dont les thuriféraires voudraient nous donner des leçons, avait organisé volontairement la perte de pouvoir d'achat des retraités au cours des années passées. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

C'est ainsi – et mon questionneur l'a lui-même reconnu – que pour les deux années 1984 et 1985, la baisse du pouvoir d'achat des retraités en chiffres cumulés a été de 1,6 p. 100. Jamais, pour notre part, nous ne ferons de tels mauvais coups ! *(Mêmes mouvements.)*

M. André Labarrère. Tricheur !

M. Michel Sapin. Truqueur !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Troisième et dernière observation : le Gouvernement sait que la politique qu'il conduit, en tant qu'elle allie la rigueur et le courage...

M. Gérard Collomb. La rigueur pour les salariés !

M. Jean-Hugues Colonna. Le courage pour les fraudeurs !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... est de nature à être exploitée et caricaturée par les démagogues de tout bord.

M. Alain Barrau. Vous êtes expert !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais parce que cette politique est conforme à l'intérêt national, parce qu'elle est au service des Français, elle sera conduite et elle sera conduite sans faiblesse ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. Guy Ducoloné. Belle escroquerie !

PROBLÈMES DE LA PAIX ET DU DÉSARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, à qui je demande d'être peu prolixe – et au Gouvernement de répondre rapidement – le groupe communiste ne disposant plus que de quelques minutes.

M. Guy Ducoloné. Ne nous faites pas de procès d'intention, monsieur le président. *(Sourires.)*

M. Philippe Bassinet. C'est Séguin qui a été trop long !

M. Robert Montdargent. Je me dispenserai donc, monsieur le président, de commenter les déclarations de M. Séguin, mais les retraités jugeront.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, il est urgent de mettre un terme à la course aux armements... *(Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. A Kaboul ?

M. Robert Montdargent. ... d'assurer la paix entre les Etats et de consacrer les richesses gaspillées dans la construction d'engins de mort au développement humain et, d'abord, à la lutte contre la faim dans le monde. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

Si je suis interrompu, monsieur le président, je ne pourrai pas aller au bout de ma question.

M. le président. Ecoutons M. Montdargent, le temps presse !

M. Robert Montdargent. Notre pays ne semble pas, malheureusement, avoir fait sienne cette exigence.

La conférence sur la relation existant entre désarmement et développement, prévue par l'O.N.U. à Paris en juillet, pouvait aider l'humanité à accomplir un pas en avant considérable. La France, en obtenant son report, alors que les Etats-Unis multiplient leurs efforts pour faire échouer une rencontre internationale qui contrarie leur politique belliqueuse, a pris la responsabilité de rendre possible la remise en cause pure et simple de cette conférence.

De plus, M. le Premier ministre, en annonçant l'arrimage de notre pays au projet de guerre des étoiles du Président Reagan, apporte la participation de la France à une accélération folle de la production d'armes débouchant sur l'éventualité d'un conflit nucléaire, et subordonne le pays et son dispositif de défense à la stratégie agressive de l'O.T.A.N., laissant bien loin les thèses du gaullisme.

On verra dans ces deux initiatives survenant à la suite du dernier sommet des pays les plus industrialisés une conséquence de la coordination des politiques entre Paris et Washington réalisée à Tokyo, où – il serait difficile de le faire oublier – le Premier ministre et le Président de la République ont parlé d'une seule voix.

Ces événements compromettent gravement les chances de la France de jouer un rôle positif pour la paix et sont une triste manière d'aborder l'année internationale pour la paix décidée par l'O.N.U.

Gageons que les partisans du désarmement y trouveront des raisons supplémentaires de se rassembler nombreux le 15 juin prochain, à l'appel des Cent pour réclamer le droit de l'homme le plus sacré : le droit à la vie.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Et à Kaboul, il est respecté ? Arrête ton char !

M. Jacques Godfrain. Pas de publicité ni de tract, monsieur Montdargent !

M. Robert Montdargent. Je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre pour que la conférence désarmement-développement se tienne à Paris dans les plus courts délais et quelles seront les initiatives de la France dans le cadre de l'année internationale de la paix de l'O.N.U. ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Régis Parbot. A Moscou !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, le maintien de la paix dans le monde et la relation qui doit être établie à cet égard avec les efforts consentis en faveur du désarmement sont considérés par le Gouvernement comme un des aspects essentiels de la politique étrangère de la France. Il s'agit cependant de bien poser la dimension du problème du désarmement au regard des intérêts de la France.

Le Gouvernement suit bien sûr avec la plus grande attention les conversations qui ont lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève, où sont examinés les problèmes de l'espace et des systèmes défensifs, des armements stratégiques et des forces nucléaires intermédiaires. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. André Labarrère. On n'entend rien !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Naturellement, la France est favorable aux accords de limitation des armements, mais elle veut conserver la totale maîtrise de sa poli-

tique de sécurité. Dans l'état actuel des choses, le vrai problème est celui de la réduction des armements américains et soviétiques.

M. André Labarrère. Articulez ! *(Plus fort ! Micro ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Ecoutons, mes chers collègues ! *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Alain Bonnet. Il n'y a rien à écouter !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Cette question de la réduction des armements ne peut être limitée au rapport des forces nucléaires en Europe puisque les systèmes à longue portée, tout comme les systèmes à moyenne portée, permettent d'atteindre n'importe quelle partie de l'Europe occidentale. C'est pourquoi le Gouvernement de la France estime que la revendication présentée par l'Union soviétique d'inclure nos forces nucléaires dans la négociation sur les forces nucléaires intermédiaires est inacceptable. Il doit être bien compris que notre force de dissuasion, qui est la condition de notre sécurité, ne saurait être diminuée.

M. Michel Delebarre. On n'entend rien !

M. Jean-Hugues Colonna. Qu'est-ce qu'il dit ?

M. Roland Dumas. Plus fort !

M. le président. Parlez bien dans le micro, monsieur le secrétaire d'Etat ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Vous comprendrez bien, monsieur le député, que la France ne saurait se prêter à un marché de dupes qui consisterait à mettre en parallèle l'ensemble de la force de dissuasion française et une partie seulement des forces soviétiques, les seules qui soient tournées vers l'Europe, c'est-à-dire les SS 20. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Robert Montdargent. Hors sujet !

M. Gérard Bapt. Songez aux cailloux de Démosthène, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

POLITIQUE FAMILIALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Elle a trait aux orientations de la politique familiale et démographique du Gouvernement.

L'Europe court à son déclin démographique et la France est confrontée à ce même défi, car notre situation en ce domaine est particulièrement inquiétante. Depuis longtemps, les démographes ont alerté pouvoirs publics et opinion sur les conséquences que nous subirons à court et à moyen terme si la triste tendance au non-renouvellement des générations ne se renverse pas.

N'ayons pas peur des mots : démographie et famille sont liées, même si certains peuvent y voir une connotation conservatrice. Mais la politique des précédents gouvernements n'a été de nature ni à répondre à l'attente des familles ni à améliorer leur situation démographique. Après avoir connu une remontée sensible en 1979 et en 1980, le nombre des naissances est retombé dès 1981 au-dessous du chiffre annuel de 800 000.

Après la suppression de la prime au troisième enfant, après la réduction en pourcentage de l'augmentation des diverses allocations servies aux familles de trois enfants et plus par rapport aux autres, c'est finalement une baisse du pouvoir d'achat qui les a toutes frappées.J'avais ici même, en 1981, qualifié certaines initiatives de prématurées et d'excessives. Elles se sont transformées en initiatives regrettables, comme le plafonnement du quotient familial.

Certes, une politique familiale et démographique passe par autre chose que des incitations uniquement financières. Un environnement social, économique, politique lui est indispensable. Mais il faut aussi une meilleure perception du sens de la famille, qui est bien affaibli aujourd'hui. Le sens de la famille est aussi nécessaire que le sens des valeurs civiques et des valeurs morales. Nous venons de vivre, il y a trois jours, la fête des mères, qui est celle de la famille. Des déclarations ont été faites à cette occasion.

Je souhaite que, devant l'Assemblée, le Gouvernement définisse les objectifs qu'il compte atteindre et les orientations qu'il compte prendre pour mettre en œuvre une politique qui réponde à l'attente des Français et pour relever le défi. C'est l'avenir de notre pays qui est en cause.

L'art de la politique, c'est de choisir. Plutôt que la France qui se ride, je souhaite que nous choisissions celle qui sourit à travers ses enfants. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, *ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.* Monsieur le député, comme l'a rappelé M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, malgré les contraintes que nous impose l'équilibre financier de l'ensemble de notre système de protection sociale, la politique familiale constitue une priorité essentielle de l'action gouvernementale.

S'il est un effort de solidarité supplémentaire à consentir, c'est bien dans ce domaine car, de la vigueur de l'institution familiale, dépend le redressement démographique de notre pays. Plus la famille est solide, mieux l'enfant est accueilli et peut s'épanouir. La famille est le lieu où chaque individu trouve à la fois la stabilité et la sécurité dont il a besoin.

Nous nous devons de promouvoir une politique familiale simple dans son fonctionnement et ferme dans ses objectifs qui nous aide à traverser l'hiver démographique dans lequel nous sommes plongés. Avec 1,8 enfant par femme en 1985, la natalité est à son point le plus bas depuis la fin de la guerre. Ce taux est bien en deçà du seuil de renouvellement des générations. Une nation qui vieillit est un pays qui compromet son avenir. Une nation qui se donne toutes les chances de réussir est celle qui, à l'inverse, proclame que la famille est une valeur essentielle.

Aussi convient-il d'offrir aux Français, par une politique familiale active, un environnement social et culturel encourageant les naissances, particulièrement la naissance du troisième enfant.

M. Gérard Collomb. Ses premiers livres étaient meilleurs !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Le rôle de l'Etat est de créer toutes les conditions qui donnent envie aux Français d'avoir des enfants. Cela implique la mise en œuvre d'une politique allocataire et fiscale – j'y reviendrai – mais aussi le choix d'une politique qui prenne en compte le fait que la majorité des femmes travaille et qu'il faut les aider à concilier leur vie de mère et les exigences professionnelles.

La politique du Gouvernement s'inspirera des principes suivants : rompre clairement avec la politique ancienne, ses atermoiements et ses incohérences *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* ; garantir les moyens de choisir librement d'avoir un troisième enfant.

Nous étudions actuellement la mise en place d'une véritable allocation parentale d'éducation dont la durée de versement pourrait être allongée, le montant majoré et les conditions d'ouverture, actuellement trop sévères, réaménagées.

M. Francis Geng et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Gérard Collomb. Avec quel budget ?

Mme le ministre chargé de la santé de la famille. Dans la politique familiale il conviendra d'établir une différence entre ce qui doit relever de la compensation des charges familiales et ce qui relève de la solidarité. Les rôles respectifs de la fiscalité et des prestations familiales sera redéfini, ce qui conduira naturellement à rechercher des dispositions fiscales de nature à favoriser les familles nombreuses et à instaurer l'équité entre toutes les familles, quel que soit le mode de vie qu'elles ont choisi.

Le Gouvernement est également attentif à la valeur des prestations familiales dont la dégradation du pouvoir d'achat a pu être mesurée ces trois dernières années.

M. Arthur Dehaine. Hélas !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. C'est pourquoi il a annoncé récemment la revalorisation, au 1er juillet prochain, des prestations familiales. Dans le contexte présent de ralentissement de l'inflation, cela constitue un plus sensible pour les familles et témoigne de notre volonté de consentir un effort privilégié à leur profit.

M. Jacques Bompard. Pour qui ?

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Enfin, la politique familiale doit aussi s'intéresser à l'aménagement du temps de travail, faciliter la réinsertion professionnelle des femmes, assouplir les modes de garde et les aider, se rapprocher de la politique du logement pour l'adapter aux besoins des familles.

M. Jean-Pierre Destrade. C'est le catalogue de La Redoute !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Tels sont les grands axes qui orientent notre réflexion et qui déterminent l'action que le Gouvernement entend mener en matière de politique familiale.

J'en viens maintenant à une question soulevée par certains amendements au projet de loi de finances rectificative, celle du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'I.V.G. est et doit rester un ultime recours. Mon passé de gynécologue me permet de dire que, même lorsqu'elle est bien acceptée sur le plan intellectuel, ce qui est assez souvent le cas, ce choix n'est jamais intimement et viscéralement facile et naturel pour une femme.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas une raison pour ne pas la rembourser !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. L'I.V.G. est et doit être, je le répète, un ultime recours. C'est pourquoi nous devons, par tous les moyens, faire en sorte que les femmes ne soient pas contraintes à effectuer ce choix. Il faut donc renforcer tous les modes d'information qui existent déjà sur la contraception, toutes les formes d'aide, afin d'éviter aux femmes, surtout aux très jeunes filles, d'avoir recours à l'I.V.G. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mais si, malgré cela, ce choix est fait, on doit aider les femmes dans leurs difficultés et dans leur détresse.

Le problème du remboursement de l'I.V.G. ne peut être discuté aujourd'hui, car il n'est pas dissociable de tout ce qui fait l'environnement de cet acte, mais le Gouvernement ne se dérobera pas. Nous en parlerons le moment venu, lors du débat sur la politique familiale.

M. Jacques Bompard. A partir de dorénavant ce sera comme à l'habitude !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Je ne veux pas préjuger ce qui sera alors décidé par le Parlement, mais je considère qu'il faudra en tout état de cause conserver alors les dispositions qui permettent qu'aucune femme ne soit exclue de la possibilité d'opter pour l'I.V.G., à cause d'une insuffisance de ressources. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LE GOUVERNEMENT DES PHILIPPINES

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le Premier ministre, le récent voyage que vient d'effectuer M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères aux Philippines me conduit à vous interroger sur la politique que le Gouvernement français entend mener dans le Sud-Est asiatique.

Dans cette région du monde où s'affrontent plus ou moins ouvertement sur le plan politique et sur le plan économique les quatre grandes puissances que sont les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Chine et le Japon certains pays refusent une totale dépendance vis-à-vis de celles-ci et la France me semble avoir été singulièrement absente.

En effet, alors que l'on va fêter, par exemple, le centenaire de nos relations diplomatiques avec la Corée et le tricentenaire de celles que nous avons établies avec la Thaïlande, notre présence politique, économique et culturelle en Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient est relativement faible et, en tout état de cause, en deçà de ce qu'elle pourrait être et de ce que la plupart des pays de la zone attendent de la France.

La récente visite du président sud-coréen est un événement considérable, et l'on est en droit d'espérer qu'elle renforcera nos liens avec un pays que nous avons sans doute trop longtemps négligé.

Je rappelle que les jeux Olympiques se dérouleront à Séoul en 1988, que les Coréens n'ont pas l'expérience hôtelière nécessaire de l'accueil et de la restauration de masse, alors que la France est première au monde dans ce créneau.

La Corée importe des produits agricoles et agro-alimentaires pour la production desquels nous sommes excédentaires, et nous devons absolument utiliser la vitrine des jeux Olympiques pour promouvoir un secteur économique où notre notoriété est excellente.

Le renversement aux Philippines du régime de M. Marcos va, souhaitons-le, permettre à ce pays de mieux s'affirmer sur la scène internationale, et il faut l'y aider. Au-delà des perspectives économiques, nous souhaiterions avoir des informations sur la situation politique intérieure de ce pays. Le retour de Marcos peut-il être une hypothèse plausible, compte tenu des manifestations en sa faveur ? La libération des prisonniers politiques peut-elle entraîner un renversement de régime et faire sortir le pays de l'orbite américaine ? Quel a été et quel est le rôle de l'Eglise ?

D'une manière générale, chacun s'accorde à reconnaître que l'Asie du Sud-Est et la région du Pacifique vont devenir, dans les prochaines années, l'un des centres les plus importants de l'activité politique et économique du monde.

Dans ce contexte, je souhaiterais, monsieur le Premier ministre, vous poser trois questions. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quelles sont les conclusions qu'il est possible de tirer de la visite que vient d'effectuer M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères aux Philippines ?

Quels sont les résultats escomptés à la suite de la récente visite en France du Président coréen Chun Doo Wan ?

Quelle est, sur un plan plus général, la politique que compte mener le Gouvernement dans cette région du monde ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Comme vous le savez, M. le Premier ministre, lors de la présentation de son programme de gouvernement, le 9 avril dernier, a manifesté son intention de revivifier, de donner plus de substance à nos relations avec les Etats d'Asie.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Micro !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Dans ce cadre, il est apparu prioritaire au Gouvernement de manifester notre sympathie et notre solidarité à Mme Aquino.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Plus fort !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Si vous n'entendez pas, c'est que vous ne voulez pas entendre. Je m'exprime pour ceux qui le veulent et qui, eux, m'entendent parfaitement bien ! *(Applaudissements sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Gérard Collomb. Ne mangez pas le micro pour autant !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Le geste diplomatique que nous avons accompli correspond d'ailleurs à l'attente des Philippins aux yeux desquels notre pays représente une valeur de référence en matière de démocratie. La visite effectuée a été d'autant plus marquante qu'elle était la première de la part d'un membre d'un gouvernement français depuis 1979.

M. Gérard Bapt. Lâchez votre micro, il ne va pas s'envoler !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Les entretiens qui ont eu lieu avec Mme Aquino ont permis de mesurer la détermination et le souci de rigueur de son gouvernement. La France entend apporter sa contribution à la démarche en cours.

Les conversations ont permis de définir les axes prioritaires de notre coopération et nous avons pu répondre favorablement aux demandes effectives du gouvernement philippin. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce n'est pas parce que, pendant cinq ans, vous avez oublié les Philippines en les laissant livrées à elles-mêmes que vous devez maintenant vous sentir esseulés quand le Gouvernement entreprend une démarche pour soutenir leur régime. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.)*

Nous avons également accepté d'engager une réflexion sur la résorption de la dette internationale des Philippines et nous pouvons affirmer que nous avons acquis une audience nouvelle auprès du gouvernement de ce pays depuis que nous avons entrepris cette démarche.

M. Gérard Bapt. Changez de main pour tenir le micro !

M. le président. Je vous en prie, écoutons M. le secrétaire d'Etat !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Quant à la visite en France du président de la Corée du Sud au mois d'avril dernier, elle nous a donné l'occasion de montrer combien nous étions soucieux de développer nos relations avec ce pays.

M. le Premier ministre a tenu à déléguer auprès du gouvernement sud-coréen son envoyé personnel et il a été convenu d'intensifier nos rapports sur le plan bilatéral. Le président sud-coréen a lui-même indiqué qu'il souhaitait que l'industrie française participe de façon significative à la réalisation de grands projets dans son pays, essentiellement dans les domaines de l'énergie et des transports. M. le ministre chargé du commerce extérieur va d'ailleurs effectuer prochainement une visite à Séoul en ce sens.

Enfin, d'une manière générale, le Gouvernement est conscient de l'importance que prend chaque jour davantage sur la scène internationale l'Asie du Sud-Est, région dans laquelle se situent les nations les plus dynamiques de la planète. Il se préoccupe bien entendu des aspects économiques de nos relations avec ces pays : nous encourageons nos hommes d'affaires à y investir et à accroître nos exportations.

M. Louis Le Pensec. Ce n'est pas nouveau !

M. Didier Bariani, *secrétaire d'Etat.* Par ailleurs, nous suivons avec attention les activités d'organismes non gouvernementaux à vocation économique dans cette région. La France, depuis le mois d'avril dernier, est beaucoup plus présente en Asie. Notre influence y grandit, des accords commerciaux sont en cours d'élaboration et nous avons récupéré, dans cette partie du monde, une partie du passif que vous nous aviez laissé en la matière. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

PROBLÈMES FINANCIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Alain Bonnet. Il ne répondra pas !

M. Charles Fèvre. Monsieur le Premier ministre, vous exprimant devant les préfets, il y a quelques semaines, vous avez apportunément déclaré qu'il fallait ménager une pause dans la décentralisation afin de faire le point. Ce sont là propos de bon sens, car les maires et présidents d'assemblées départementales et régionales perçoivent de plus en plus les conséquences redoutables de la décentralisation à la mode socialiste, même s'ils ne contestent pas le principe de cette décentralisation.

Tous se rendent compte aujourd'hui que celle-ci a été plus apparente que réelle et que les effets pervers, notamment sur le plan financier, sont de plus en plus lourds.

Je ne parle même pas des pseudo-accroissements de pouvoir des maires, qui n'ajoutent rien à l'autonomie communale existant avant 1982, mais qui ont contribué, avec l'alourdissement des niveaux de décision, à compliquer sérieusement la tâche des responsables municipaux.

Je ne parle pas non plus de la reconcentration entre les mains des préfets de la répartition des subventions au profit des communes de moins de 2 000 habitants, curieuse manière d'accroître les pouvoirs locaux, curieuse manière dont les socialistes ont seuls le secret.

Mais, monsieur le Premier ministre, l'essentiel des problèmes de nos communes, départements et régions est, sans conteste, la détérioration depuis trois ans de leur situation financière, fruit très amer des transferts de charges socialistes.

M. Gérard Collomb. Et la C.A.E.C.L. ?

M. Charles Fèvre. Depuis deux ans, la dotation globale de fonctionnement a augmenté moins vite que les prix, ce qui contribue à y transférer la responsabilité de l'impôt sur les collectivités communales et départementales.

De même, les transferts de compétences aux départements et régions se sont accompagnés de compensations financières insuffisantes et plus ou moins rigides que l'impôt local a dû compenser à due concurrence.

Nos collectivités locales se trouvent donc dans une situation financière grave, souvent catastrophique, d'autant que la dégradation de la conjoncture économique et la baisse du pouvoir d'achat depuis trois ans réduisent leurs possibilités de manœuvre.

Alors, monsieur le Premier ministre, la pause sans doute, mais une pause financière. A cet égard, quelle solution voyez-vous à cette situation dont les deux gouvernements socialistes qui vous ont précédé portent la lourde responsabilité ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. François Loncle. Et les deux milliards de la C.A.E.C.L. ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement me semble avoir clairement manifesté l'intérêt qu'il porte aux collectivités locales, puisque, dès sa constitution, il a rétabli un secrétariat d'Etat. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

En cette matière, le Gouvernement a annoncé qu'une pause était nécessaire.

Cette pause n'est en aucun cas un retour en arrière ou un ensommeillement, mais elle correspond à la nécessité de dresser un état exact de la situation, surtout après le nombre considérable de lois, de réglements et de circulaires qui sont sortis ces dernières années. Les élus locaux étaient demandeurs d'un examen de tout ce qui va, va moins bien ou ne va pas.

Je crois qu'il faut avoir clairement à l'esprit que la décentralisation n'a pas commencé en 1981...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah ?

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* ... que les lois de décentralisation ont essentiellement concerné les régions et les départements avec la passation du pouvoir exécutif des mains des préfets à celles des présidents des conseils généraux et des conseils régionaux.

M. François Loncle. On le sait ! La Palice !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Si les lois de décentralisation de 1982 ont ainsi marqué un changement considérable dans la vie de nos conseils régionaux et de nos conseils généraux, il n'en est pas de même pour les 36 000 communes de France. On peut même affirmer que n'ont vraiment changé pour les communes que l'urbanisme, domaine dans lequel les réformes sont loin d'être ressenties comme positives et le contrôle *a posteriori* des décisions avec lequel la réforme a créé une tutelle à retardement souvent plus contraignante et plus mal perçue que celle que nous connaissions naguère et qui était largement théorique. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Bourguignon. C'est stupide !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Par ailleurs, en matière de pouvoirs locaux au niveau de la fonction publique territoriale, les lois de 1984, dont nous avons bloqué l'application pour permettre le réexamen général du problème dans une plus large concertation...

M. Robert Poujade. Très bien !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* ... nous faisaient dériver vers un système enlevant quasiment aux exécutifs locaux tout pouvoir dans le choix de leurs collaborateurs, ce qui est une bien curieuse manière de vivre la décentralisation.

M. Michel Delebarre. N'importe quoi !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* J'ai d'ailleurs pu constater qu'au fur et à mesure que les mécanismes de cette loi ont été mis en place, les critiques à l'encontre de ce projet se sont multipliées. Elles dépassent très largement le cadre de la majorité parlementaire actuelle.

Pour les communes, monsieur le député, il est clair que la dernière réforme ayant apporté des moyens supplémentaires réels aux maires et conseils municipaux est la création du remboursement de la T.V.A. en 1976.

M. Gérard Collomb. Comme la ponction sur la C.A.E.C.L. !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* En ce qui concerne la D.G.E. deuxième part, une quasi-unanimité s'était dégagée ces dernières années chez les élus pour demander une réforme de la D.G.E. pour les petites communes avec retour aux subventions spécifiques.

M. Michel Delebarre. Nous ne vous avions pas attendus !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Chacun estimait qu'il était normal de mettre fin à ce qui pouvait être considéré comme un « saupoudrage » et de pouvoir ainsi recréer des « effets leviers » pour les équipements indispensables de ces communes dépassant leurs possibilités financières.

M. Pierre Forgues. Tout ça ne soulève pas l'enthousiasme !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Le « vécu » sur le terrain a été très divers et de nombreuses critiques ont fusé émanant souvent de ceux-là mêmes qui avaient demandé la réforme.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté que dans 57 départements, cette D.G.E. deuxième part avait été intégralement répartie. Par conséquent, plus rien ne pouvait être modifié en la matière en 1986.

La loi avait en outre décidé que ces subventions seraient réparties par les préfets. A partir du moment où, à la demande générale, il était recréé sur des fonds d'Etat une subvention spécifique, trois solutions étaient possibles : subvention au niveau des ministères ; subvention par déconcentration dans les régions ou départements ; ou bien remise de ces fonds d'Etat à disposition des assemblées régionales ou départementales à charge pour ces assemblées de les répartir entre les communes.

Il était apparu au gouvernement précédent plus normal que ces crédits d'Etat soient gérés par le préfet, après avis d'une commission consultative des maires concernés.

Cette question est délicate dans la mesure où les élus, s'ils ne sont pas tous d'accord pour que ces fonds d'Etat soient répartis par le préfet après avis d'une commission consultative, ne le sont pas tous non plus, loin de là, pour qu'ils le soient automatiquement par les présidents des conseils généraux.

M. Jean-Claude Gaudin. Bien sûr !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Quant aux transferts de charges, ils existent, chacun peut le constater. Je citerai, par exemple, les assurances des locaux scolaires anciennement propriétés de l'Etat ou les charges de fonctionnement des établissements ouverts en cours d'année.

Par ailleurs, les matières transférées demandent souvent aux collectivités des efforts très supérieurs à ceux que consentait l'Etat précédemment. C'est le cas des lycées et des collèges. Nous le savons tous ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Forgues. Et alors ?

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* J'en viens à la D.G.F.

Vous le savez, elle progresse chaque année comme la T.V.A. Sa progression annuelle a toujours été supérieure à l'augmentation du coût de la vie, sauf pour l'année 1983.

M. Pierre Forgues. C'est inscrit dans la loi !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Ce qui est exact – et je pense que c'est le sens de la question – c'est que l'augmentation du pouvoir d'achat de la D.G.F., d'une année sur l'autre, se tasse. Ainsi, en 1986, l'augmentation n'est que de 4,68 p. 100 seulement.

M. Gérard Collomb. N'importe quoi !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* Tout ce que je viens de vous préciser concerne les grandes masses. Mais cette situation – et c'est important – est aggravée pour de nombreuses collectivités par les règles de répartition souvent discutables, surtout depuis la loi du 29 novembre 1985. *(Bruit sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Bapt. C'est Sciences-Po !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* C'est ainsi, par exemple, que la garantie de 2,57 p. 100 qui avait été promise solennellement en 1985...

Un député du groupe socialiste. Non !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* ... à toutes les communes de France comme un minimum n'est pas effective pour de très nombreuses communes qui voient leur D.G.F. moins augmenter, voire régresser.

Il en est de même pour les villes-centres dont certaines ont subi des baisses importantes, créant un déséquilibre dans les finances municipales.

En conclusion, nous avons trouvé des finances publiques dans une situation difficile...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai ! Catastrophique !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* ... et si les collectivités locales ont été, ces dernières années, relativement épargnées pour ce qui est des dotations sur un plan global, ce n'est que grâce au mécanisme d'indexation institué avant 1981. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il nous reste à faire en sorte que l'économie se redresse puisque nos ressources, notamment la D.G.F., découlent directement de la prospérité économique du pays, ...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est la méthode Coué !

M. Bernard Bosson, *secrétaire d'Etat.* ... à améliorer ensemble les mécanismes d'éligibilité et de répartition des dotations. C'est le travail que nous avons entrepris avec le concours du comité des finances locales et des associations d'élus et, j'en suis certain, avec l'appui de votre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

INFORMATION AUDIOVISUELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le Premier ministre, les propos sur l'information audiovisuelle, que vous avez tenus vendredi dernier à Autun, suscitent chez de nombreux journalistes *(« Lesquels ? » sur les bancs du groupe du R.P.R.)* et dans l'ensemble de l'opinion publique, une inquiétude pleinement justifiée. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez dit : « Il faut que chacun se reprenne ! » *(« Très bien ! très bien ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.).*

M. Jean Kiffer. Il a raison !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce qui signifie que, pour vous, il y aurait en fait, déséquilibre, manquement à l'objectivité ! *(« Oui ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Kiffer. C'est sûr !

M. Jean-Pierre Sueur. Quelle faute, monsieur le Premier ministre ? Quel déséquilibre ? Quel manquement à l'objectivité ? Quand ? Sur quel sujet ? Ou bien ces accusations sont fondées, et vous auriez dû dès lors saisir la Haute Autorité à l'action de laquelle vous avez rendu hommage du haut de cette tribune, il y a quelques semaines, ou ces accusations sont injustifiées et, dans ce cas, comment pouvez-vous les formuler de cette manière ? Comment pouvez-vous dire ce que nous avons entendu ?

Vos dénonciations générales et menaçantes sont inquiétantes. Vous accusez tout le monde mais vous évitez de citer le moindre fait concret. En quelque sorte, vous dites aux journalistes : « Reprenez-vous ; soyez raisonnables ! Si des mesures sont prises, c'est que vous l'aurez bien cherché ! »

Vous cherchez à accréditer l'idée selon laquelle les journalistes seraient eux-mêmes les responsables des mesures dont vous les menacez. Ce faisant, vous organisez l'autocensure !

En exigeant, monsieur le Premier ministre, que les journalistes ne fassent pas de commentaires, qui, à vos yeux, seraient trop « systématiquement excessifs », vous vous érigez en juge de leur bien-fondé ce qui n'est pas votre rôle, et ce qui n'est d'ailleurs le rôle de personne car le commentaire est libre dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Lorsque, monsieur le Premier ministre, vous déplorez que l'information audiovisuelle n'ait pas changé depuis le 16 mars, vous reprenez à votre compte la vieille idée de la télévision, voix de la France, ou plutôt voix de la majorité...

Plusieurs députés du R.P.R. Voix et bruits de la gauche !

M. Jean-Pierre Sueur. ...voix du Gouvernement, voix de M. Chirac. *(Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Arthur Dehaine. A Valence !

M. Charles Ehrmann. Et les journalistes qu'on a mis au placard ?

M. Jean-Pierre Sueur. Ces propos, monsieur le Premier ministre, sont d'autant plus injustifiés que les chiffres des temps de parole du Gouvernement, de la majorité et de l'opposition sont connus. Je rappelle que, du 20 mars au 18 mai, sur T.F.1, pendant les actualités télévisées, le Gouvernement et la majorité se sont exprimés pendant 303 minutes et l'opposition pendant 100 minutes, c'est-à-dire trois fois moins. Voilà la vérité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.).*

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous, que faisiez-vous ?

M. Jean-Pierre Sueur. De même, sur Antenne 2, 341 minutes pour le Gouvernement et la majorité, 115 minutes pour l'opposition.

M. Guy Ducoloné. Et 15 minutes pour les communistes !

M. Jean-Pierre Sueur. Que les informateurs, que les commentateurs continuent de faire leur travail de la même manière alors que les gouvernements changent, voilà précisément ce qui est normal ; ce qui est anormal, c'est que vous vous en offusquiez. *(Bruits et cris sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste vous demande aujourd'hui de vous expliquer devant la représentation nationale sur les propos inquiétants pour la liberté de la presse et de l'information que vous avez tenus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Kiffer. Pollac !

M. Jean-Pierre Sueur. Vous devez vous en expliquer car ces propos témoignent que le libéralisme dont vous vous réclamez n'est qu'une façade qui recouvre des réalités bien différentes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacque Médecin. Nous voulons Elkabbach !

M. Charles Ehrmann. Vive le placard !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Chirac !

M. Gérard Bapt. Ils ne sont pas d'accord entre eux !

M. le ministre de la culture et de la communication. J'ose espérer qu'après avoir posé la question, vous souhaitez entendre la réponse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. André Ledran. Pas par vous !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Chirac ! Chirac !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous répondrai, monsieur le député, par une citation, une information et un rappel.

« Ceux qui informent les Français doivent comprendre ou partir ! » : Georges Fillioud, 1982. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)* C'était la citation.

L'information : elle porte sur une différence de fond dont, je l'espère, nous aurons l'occasion de parler lors de l'examen du futur projet de loi. Pour nous, l'information n'est pas un service public, mais une liberté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Cette liberté, dans le passé, a été mise à mal par vos propres soins. *(Mêmes mouvements.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Et vous la mettez en vente au plus offrant !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans un système de structure publique à 95 p. 100...

M. Jean Proveux. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... il est tout à fait nécessaire que nous puissions veiller ensemble au respect du pluralisme.

M. Jean-Claude Cassaing. Hersant !

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est ce qu'essaie de faire avec beaucoup de difficulté la Haute autorité. C'est ce qu'elle a du mal – vous le constatez – à obtenir.

M. Henri Emmanuelli. Demandez à Chirac s'il se souvient de Maurice Siégel le persifleur !

M. le ministre de la culture et de la communication. Enfin, le rappel, je l'emprunterai au grand poète Rutebeuf : « Que sont nos amis devenus ? » Où est aujourd'hui Jean-Pierre Elkabbach ? Où est aujourd'hui Patrice Duhamel ? Où est aujourd'hui Michel Bassi ? Où est aujourd'hui Alain Fernbach ? Où est aujourd'hui Jean-Marie Cavada ? Où est aujourd'hui Jacques Hébert ? *(Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean-Pierre Michel. Vous leur rendez un fier service ! Merci pour eux !

M. le ministre de la culture et de la communication. En effet, monsieur le député, il y a eu une vraie menace,...

M. Jean-Claude Cassaing. L'aveu !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... terrible pour les Français, proférée à Autun par M. le Premier ministre. Elle consistait à appliquer aux Français le traitement qu'ils ont connu pendant des années : le quart d'heure mensuel d'explication du Premier ministre. Comme cela sera fait avec plus de talent, je comprends que cela vous effraie ! *(Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Michel Margnes. Défroqué ! *(Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Ehrmann. Lamentable !

PRIVATISATION DE T.F. 1

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, mais en entendant M. le ministre de la communication, j'ai compris que sa conception du libéralisme en marche dans l'information, ce n'était pas seulement les intimidations, les mises en garde ou les mises au placard *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

M. Jacques Limouzy. Vous l'aviez déjà écrit puisque vous lisez !

M. Gérard Bapt. ... c'était aussi la volonté de monopole dans le public comme dans le privé, c'était aussi les propos diffamatoires, c'était aussi les interpellations de journalistes et les perquisitions dans les salles de rédaction ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Ma question d'actualité est fondée sur des faits d'actualité.

Un journaliste, parmi beaucoup d'autres, M. Jean-François Kahn, directeur de *L'Evénement du Jeudi (« Ah ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

M. Gérard Bapt. ... – c'est un fait – est opposé à la privatisation de T.F. 1...

M. Arthur Dehaine. C'est son droit !

M. Gérard Bapt. ... et le fait savoir. C'est un fait...

M. Arthur Dehaine. C'est son droit !

M. Gérard Bapt. ... et son droit !

M. Jean-François Kahn était aussi, depuis des années, chroniqueur le dimanche matin sur une radio périphérique...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est son droit !

M. Gérard Bapt. C'était son droit, monsieur Gaudin !

... Europe n° 1, dont le groupe Hachette a pris récemment le contrôle.

M. Arthur Dehaine et M. Jacques Médecin. C'est son droit !

M. Gérard Bapt. Le groupe Hachette s'est par ailleurs porté candidat au rachat de T.F. 1.

M. Arthur Dehaine. C'est son droit !

M. Jacques Limouzy. C'est un fait !

M. Gérard Bapt. C'est un fait et c'est son droit. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Arthur Dehaine. C'est la liberté !

M. Philippe Vasseur. Mais renseignez-vous !

M. le président. Laissez parler M. Bapt, je vous prie.

M. Gérard Bapt. Mais le lien de cause à effet est évident – et c'est aussi un fait – ...

Plusieurs députés du groupe au R.P.R. C'est un droit !

M. Gérard Bapt. ... entre les intentions du groupe Hachette et la sanction qui a frappé Jean-François Kahn, prié de cesser son émission à cause de son opinion sur la privatisation de T.F.1. M. Jean-François Kahn a donc été sanctionné pour délit d'opinion *(« C'est faux ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

M. Francis Geng. Et Elkabbach ?

M. Gérard Bapt. ... ce délit d'opinion qui, affirmait tout à l'heure M. le ministre chargé de l'enseignement supérieur, n'existait pas dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A partir de ces faits, ma question est double, monsieur le Premier ministre.

Pouvez-vous en premier lieu nous expliquer dans quelle mesure la liberté d'expression des journalistes serait mieux garantie sur T.F.1 privatisée qu'elle ne l'est sur Europe 1 privatisée ? *(Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Denis Jacquat. Il n'a rien compris !

M. Gérard Bapt. Si M. le Premier ministre n'a rien compris, je lui laisse la liberté de l'avouer !

M. Jacques Médecin. C'est gentil !

M. Gérard Bapt. En second lieu, ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que pour assurer cette liberté d'expression que chacun, sur ces bancs, affirme défendre, les médias du service public offrent plus de garanties que ceux du secteur privé puisqu'ils sont indépendants d'intérêts particuliers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Kiffer. Non !

M. Pierre Mauger. Absolument pas !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. François Léotard, *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le député, je serai bref afin que votre groupe puisse poser toutes ses questions.

M. Jean-François Kahn n'est pas un fonctionnaire. Heureusement, il n'est donc pas sous l'autorité du Gouvernement !

Europe 1 n'est pas une entreprise nationale. Heureusement, elle n'est donc pas sous l'autorité du Gouvernement ! Si M. Kahn veut saisir la juridiction compétente, heureusement, il en a le droit, et peut-être le devoir.

Mais si certains journalistes veulent – et c'est tout à fait légitime – ajouter sur leur *curriculum* « 1986 : martyr », ils seront déçus ! *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beaufils. C'est faible !

M. Gérard Bapt. Nous prenons date !

INTERPELLATION DE MINEURS AUX HALLES

M. le président. La parole est à Mme Paulette Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

Mme Paulette Nevoux. Mardi dernier, à dix-huit heures, plusieurs adolescents, dont certains âgés de treize ans, ont été interpellés sans motif par des fonctionnaires de police. Bien qu'ils aient immédiatement présenté leur carte d'identité, comme on le leur demandait, ils ont été emmenés au commissariat sans explication, puis transférés au dépôt pour la nuit. En outre, à aucun moment, les parents n'ont été prévenus et ceux qui avaient pu l'être par des témoins ont été refoulés du commissariat.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que de nombreux parents sont choqués et inquiets de l'utilisation de tels procédés envers leurs enfants.

Ces pratiques font-elles partie de votre plan de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme ?

Est-ce par de telles méthodes que vous comptez mettre en œuvre vos projets concernant les contrôles d'identité ? Envisagez-vous de sanctionner de tels abus ?

Enfin, comptez-vous donner des instructions à vos policiers pour que, lorsqu'un mineur est interpellé, sa famille soit, au plus vite, prévenue ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Bravo !

M. François Loncle. Posez votre colt, monsieur le ministre !

M. Robert Pandraud, *ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.* Madame le député, le président de votre groupe a dit, il y a quelques jours, que je n'avais pas d'expérience, et il a sans doute raison.

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. le ministre chargé de la sécurité. Mais j'ai une bonne mémoire et, en lisant ce qui est écrit ou en vous écoutant, je m'aperçois que le naturel revient toujours au galop et que, depuis 1981, vous avez très vite oublié l'expérience du pouvoir. Vous reprenez votre vieux langage, ô combien démodé, celui que vous avez utilisé de 1968 à 1981. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Pierre Michel. Ce n'est pas le problème !

M. Gérard Collomb. Où est la réponse à la question ?

M. le président. Ecoutons la réponse du ministre !

M. le ministre chargé de la sécurité. Votre question, madame, me permet de rappeler, avec la modeste expérience qui est la mienne... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Pan ! Pan !

M. le ministre chargé de la sécurité. Si vous voulez répondre à ma place, allez-y ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Mais vous ne m'empêcherez pas de parler !

Une meilleure présence policière est souhaitée depuis plusieurs années aux halles...

M. Gérard Collomb. Pas pour enlever les enfants !

M. le ministre chargé de la sécurité. ...par les commerçants, leurs associations, les touristes, les élus parisiens, quelle que soit leur sensibilité, et par tous les Parisiens.

M. Guy Ducoloné. Et par les gosses ?

M. le ministre chargé de la sécurité. C'est cette amélioration de la présence policière qui a permis d'intervenir immédiatement lorsqu'un groupe de punks *(L'orateur prononce « pounks ». – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* s'est mis à jeter des bouteilles de bière, à intimider et à menacer les passants.

M. Jean-Claude Cassaing. Des punks de treize ans ?

M. le ministre chargé de la sécurité. Plusieurs commerçants du Forum ont saisi les forces de police. Elles sont intervenues rapidement, et je m'en réjouis, car elles ont évité que cet incident dégénère. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Une vingtaine de personnes ont été interpellées, dont huit mineurs.

M. le président. Ecoutons la réponse du ministre. Sinon il ira se rasseoir. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre chargé de la sécurité. Une fois achevées les vérifications d'identité, les gardiens de la paix qui avaient réalisé l'interpellation en ont informé, comme ils en ont l'obligation, la brigade des mineurs. Il apparaît, c'est vrai, qu'à ce stade, une erreur grave a été commise *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)* par les fonctionnaires de la brigade des mineurs qui n'ont pas prévenu les familles...

M. Jean-Claude Cassaing. On charge les fonctionnaires, maintenant ?

M. le ministre chargé de la sécurité. ... comme des instructions de 1971 et de 1974 le leur enjoignaient.

Bien entendu, dés que ces faits ont été connus, le préfet de police a demandé une enquête à l'inspection générale des services. J'en tirerai les conclusions dés que le rapport définitif me parviendra.

Un député du groupe socialiste. Vous démissionnerez !

M. le ministre chargé de la sécurité. Dès maintenant, j'ai demandé au directeur général de la police de rappeler les instructions de 1974 quant à la suite à donner aux interpellations et aux contrôles d'identité des mineurs.

M. Alain Bonnet. C'est triste !

M. le ministre chargé de la sécurité. Ces dispositions auront pour objet, madame, de demander à tout policier de prendre immédiatement l'attache des familles, de leur signaler que leurs enfants sont retenus dans les locaux de police et qu'ils peuvent le plus rapidement possible prendre contact avec eux et venir les rechercher.

J'attache une importance particulière à ce que les policiers mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions fassent l'objet d'un examen tout particulier qui me permettra, soit d'étudier d'éventuelles sanctions qui pourraient se révéler justifiées et qui seront lourdes en cas de faute grave, soit au contraire, s'ils sont victimes de dénonciations calomnieuses, d'assurer avec la même vigueur leur défense. Je n'hésiterai d'ailleurs pas à porter plainte contre leurs calomniateurs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il m'incombe de défendre ce grand service public qu'est la police. Pour cela je ferai en sorte que ces fonctionnaires respectent strictement la législation et les instructions qui leur sont données. Mais il importe aussi que tous les professionnels de la désinformation et de la calomnie soient dénoncés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

NON-REVALORISATION DES RETRAITES

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Avant de poser ma question, je tiens à vous dire, monsieur le ministre chargé de la sécurité, que votre réponse ne m'a pas convaincue.

M. Jean de Préaumont. Cela n'a aucune importance !

Mme Jacqueline Osselin. Je suis mère de famille. Il arrive à tous les jeunes, quels qu'ils soient, de faire des bêtises...

Un député du groupe du R.P.R. A d'autres aussi !

Mme Jacqueline Osselin. ... mais il faut en aviser les familles.

M. Jean de Préaumont. La question !

Mme Jacqueline Osselin. Ce sont les pères et les mères qui sont responsables de leurs enfants *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*, et je m'étonne que vous n'ayez pas pris conscience de cela tout de suite. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Roger Corrèze. Et la question ?

M. le président. Ecoutons Mme Osselin poser sa question !

Mme Jacqueline Osselin. J'y viens, je suis mère de famille, et ces choses-là me touchent profondément.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Il est parti, mais je la pose tout de même.

Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé de ne pas procéder, au 1er juillet 1986, à l'augmentation des pensions de vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés et du minimum vieillesse, sur lequel s'était engagé le gouvernement précédent et que les citoyens attendaient.

En 1981, après vingt-cinq ans de votre politique, la première tâche qui s'était imposée aux socialistes avait été la revalorisation des ressources des plus démunis.

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. François Fillon. C'est faux, elles ont diminué !

Mme Jacqueline Osselin. Vous allez certainement me répondre que la baisse du taux d'inflation, effet de l'assainissement économique réalisé grâce aux socialistes, justifie votre décision. Mais comment pouvez-vous user d'un tel argument lorsqu'on constate le taux de progression de l'inflation que vous avez enregistré depuis votre arrivée au pouvoir ?

Vous allez sans doute prétendre que la gestion précédente impose une telle décision. – J'aimerais cependant vous rappeler que, sous les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, le minimum vieillesse et l'allocation aux adultes handicapés ont progressé pratiquement de 80 p. 100 et que les pensions de retraite ont progressé de 40 p. 100 de 1981 à 1986.

M. Eric Raoult. Et le pouvoir d'achat ?

Mme Jacqueline Osselin. Que va-t-il se passer en 1986, avec votre politique ?

Les handicapés, les retraités, les personnes âgées subiront une baisse de leur pouvoir d'achat, alors que, dans le même temps, votre gouvernement amnistie les fraudeurs, supprime l'impôt sur les grandes fortunes, réinstaure l'anonymat sur l'or. On croit rêver ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Entendez-vous, monsieur le Premier ministre, vous obstiner dans votre volonté de faire peser sur les plus démunis les effets néfastes déjà perceptibles de votre politique économique, uniquement tournée vers les privilégiés et qui accentue la division des Français ? C'est vous qui en porterez la responsabilité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprés du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Madame le député, M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui a dû se rendre au Sénat, a déjà eu l'occasion d'évoquer le probleme soulevé par votre question.

Je confirme donc, bien entendu, ses propos. Et permettez-moi, madame, de m'adresser à travers vous à tous les retraités de ce pays.

M. Gérard Bapt. Ils écoutent !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Ils sont parfois inquiets...

M. Philippe Marchand. Indignés !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* ... je le sais, et cela souvent à cause d'une présentation partielle, tronquée des faits, présentation qui n'est pas toujours désintéressée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je tiens donc à leur répéter trois choses essentielles.

D'abord, le pouvoir d'achat des pensions sera maintenu. Il l'est déjà actuellement, ce qui justifie la mesure d'attente prise par le Gouvernement.

M. Dominique Strauss-Kahn. Vous savez que c'est faux !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Il sera maintenu sur l'ensemble de l'année 1986...

M. Augustin Bonrepaux. Comment ?

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* ... et les décisions à prendre pour le 1er janvier 1987 y pourvoiront.

M. Martin Malvy. Cela dérape déjà !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Ce n'est pas là un mince engagement lorsque l'on connaît la situation dramatique de l'assurance vieillesse que nous a léguée le précédent gouvernement *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*...

M. Jean-Claude Cassaing. C'est faux ! Lisez les rapports !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* ... et la manière peu responsable dont certaines décisions ont été prises. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Pour l'année 1986 et l'année 1987 réunies, on attend en effet un déficit d'au moins 40 milliards de francs !

M. Jean-Claude Cassaing. Et la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ?

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Ensuite, le Gouvernement peut difficilement tolérer un procès d'intention...

M. Jean-Claude Cassaing. Et les cadeaux au patronat ?

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* ... de la part de ceux qui, pour la première fois dans l'histoire de l'assurance vieillesse, ont fait baisser le pouvoir d'achat des retraites. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Jean-Claude Cassaing. Trop zélé, Zeller !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* C'était en 1984 : 1,8 p. 100 de perte de pouvoir d'achat en une seule année ! *(Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*

Tous les retraités s'en souviennent fort bien !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Mais aujourd'hui, madame le député, c'est l'avenir qui nous préoccupe.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous aussi !

M. Adrien Zeller, *secrétaire d'Etat.* Le Gouvernement réfléchit *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)* sur les moyens d'assurer l'équilibre des régimes de retraite. C'est là une œuvre d'envergure considérable, et il faut que, tous, nous nous y attachions avec courage et sens des responsabilités. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Je souhaite enfin que l'on en finisse sur ce sujet avec la démagogie. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),* car les personnes âgées et l'avenir de la sécurité sociale, gravement compromis, méritent mieux que cela. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

REPRÉSENTATION AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Philippe Marchand.

M. Philippe Marchand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La reconnaissance de la liberté d'association, du pluralisme d'opinion est un des principes qui fondent la République. C'est pourquoi, en France, à la différence de certains pays totalitaires...

M. Charles Ehrmann. A l'Est ?

M. Philippe Marchand. ... le droit syndical est fondé sur le principe du pluralisme de représentation, principe constitutif des libertés démocratiques.

Depuis plus de trente-cinq ans, il existe dans le secteur agricole plusieurs courants de représentation et d'organisation. Certes, la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et le centre national des jeunes agriculteurs sont les organisations les plus représentatives. D'autres syndicats existent dans lesquels se reconnaît une fraction significative d'agriculteurs, et, depuis une quinzaine d'années, les résultats des élections professionnelles aux chambres d'agriculture illustrent cette diversité.

Après 1981, les gouvernements de gauche ont tenu à mesurer la représentativité de chaque organisation, et des règles claires ont été élaborées pour tenir compte de la pluralité syndicale qui, de fait, existe.

Ces dispositions reconnaissent le pluralisme de représentation ; elles délimitent deux niveaux de représentativité : la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le C.N.J.A. bénéficiaient dans ce dispositif de droits de représentation nettement plus étendus que la confédération nationale des travailleurs paysans, la fédération française de l'agriculture, la fédération nationale des syndicats paysans et enfin le mouvement de défense des exploitations familiales.

Toutes ces organisations n'en ont pas moins été reconnues représentatives par des textes législatifs et réglementaires se fondant sur le droit républicain et l'appréciation des critères de représentativité en vigueur dans la pratique administrative. La légalité de ces reconnaissances de représentativité n'a, à l'époque, été contestée, ni sur le plan juridique ni sur le plan constitutionnel.

Dans une circulaire expéditive de quelques lignes, datée du 21 avril 1986, l'ancien président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, devenu ministre de l'agriculture, a purement et simplement annulé les dispositions concernant le pluralisme de la représentation syndicale. *(Huées sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ma question porte sur trois points.

Alors qu'aucune élection professionnelle nouvelle n'est intervenue depuis plus de trois ans, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les motifs de cette décision ? Pourquoi la C.N.T.P., la F.F.A., la F.N.S.P., le Modef, seraient-ils aujourd'hui moins représentatifs qu'en 1983 ou 1984 ?

M. Jean-Paul Séguéla. Parce qu'ils trichaient !

M. Philippe Marchand. Vous avez, monsieur le ministre, évoqué dans des interviews votre volonté de revenir au texte de 1945 qui concerne cette question. Pouvez-vous préciser à la représentation nationale votre pensée sur ce point ? A quoi avez-vous fait précisément allusion ?

Enfin, monsieur le ministre, vous considérez-vous, oui ou non, comme le tuteur de l'ensemble des agriculteurs de notre pays ou des seuls adhérents de la fédération nationale des exploitants agricoles et du C.N.J.A. ? Ce sont 30 p. 100 des agriculteurs, monsieur le ministre, qui ont voté pour des organisations que vous voulez exclure du jeu social. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, *ministre de l'agriculture.* Monsieur le député, votre question me permet d'affirmer d'abord la volonté de concertation du Gouvernement *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste),* et tout particulièrement du ministre de l'agriculture, avec une profession bien organisée, constructive et responsable, qui ne se contente pas de revendiquer, mais qui propose, qui prend des initiatives et engage les actions économiques et sociales que les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager chaque fois qu'elles vont dans le sens de la politique agricole déterminée par la loi et mise en œuvre par le Gouvernement.

M. Jean-Hugues Colonna. Des phrases tout cela !

M. le ministre de l'agriculture. Cette attitude vis-à-vis des quatre grandes organisations professionnelles que sont la F.N.S.E.A., le C.N.J.A., l'assemnblée permanente des chambres d'agriculture et la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, est à l'opposé de celle que le Gouvernement socialiste a développée au cours des cinq dernières années. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste).*

En effet, l'objectivité, l'apolitisme de ces organisations ne convenaient pas au gouvernement d'hier. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est la raison pour laquelle il a tenté de les déstabiliser et de jeter le discrédit sur ses responsables. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés socialistes. Démission !

M. le ministre de l'agriculture. La réaction du monde paysan a été exemplaire, et même spectaculaire. Ce fut le cas le 23 mars 1982, quand 120 0000 paysans ont défilé dans les rues de Paris pour protester contre l'attitude du ministre de l'époque. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Cela vous gêne, messieurs, 120 000 manifestants !

Ce fut le cas aussi en janvier 1983...

M. André Borel. Parlez-nous plutôt des montants compensatoires monétaires !

M. le ministre de l'agriculture. ... où, en dépit d'un mode de scrutin établi pour disperser les suffrages par la multiplication des listes et des ambitions, la F.N.S.E.A. l'a emporté. *(Bruit sur les bancs du groupe socialiste)...*

M. André Borel. Matamore !

M. le ministre de l'agriculture. ... avec plus de 70 p. 100 des suffrages pour 80 p. 100 des votants. Voilà une réalité ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Bruit et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous en prie, messieurs, écoutez la réponse du ministre !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'y en a pas !

M. le président. Elle va venir !

M. le ministre de l'agriculture. Votre attitude, messieurs, est proprement scandaleuse, puisqu'elle m'empêche de répondre à une question que vous avez vous-mêmes posée.

Mais les deux démonstrations que j'ai rappelées et d'autres encore n'ont pas suffi aux ministres socialistes de l'époque puisque, en même temps qu'ils manifestaient outrageusement leur volonté de détruire le syndicalisme agricole unitaire *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste)* ils ont tenté de créer leur syndicat-croupion. *(Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Croupion vous-même !

M. le ministre de l'agriculture. Mais pour cela, monsieur Marchand, l'argent ne suffit pas ! *(Bruits sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démission, démission !

M. le ministre de l'agriculture. J'attendrai que vous vous taisiez, messieurs. Je ne suis pas pressé !

M. le président. Mes chers collègues, écoutez la réponse du ministre, je vous en prie !

M. le ministre de l'agriculture. L'argent, disais-je, ne suffit pas. Il ne remplace pas le cœur et la conviction, monsieur Marchand. C'est pourquoi, tout naturellement, nous ne discuterons qu'avec les syndicats qui répondent aux critères de représentativité énoncés par la circulaire du 28 mai 1945...

M. Jean-Claude Cassaing. Rétrograde !

M. le ministre de l'agriculture. ... codifiée par l'article L. 133 du code du travail et par les arrêts du Conseil d'Etat et la jurisprudence qui y est attachée. *(Bruit sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ces critères sont – faut-il le redire ? – le nombre des adhérents, la structure du syndicat, son ancienneté, son influence, son audience, les résultats aux élections professionnelles.

M. Jean Beaufils. Ce n'est pas un ministre qui parle !

M. le ministre de l'agriculture. Ces critères, monsieur Marchand, n'ont pas été respectés pendant cinq ans. Maintenant, ils le sont ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démission ! Démission !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. François Loncle Il va rappeler M. Guillaume à l'ordre ?

M. Raymond Douyère. Le crieur de foire !

M. André Rossinot, *ministre chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je désire fournir une précision sur le déroulement des travaux de l'Assemblée.

Il a été prévu de poursuivre ce soir et demain matin la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986. Or, le Gouvernement souhaite que la discussion se poursuive cette nuit jusqu'à son terme.

M. le président. Il vous est donné acte de votre déclaration.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Jean-Pierre Michel, vice-président.)

PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Paul Mercieca. Je demande la parole pour un rappel au réglement.

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca, pour un rappel au réglement.

M. Paul Mercieca. Mon rappel au réglement se fonde sur l'article 58 et porte sur les conditions de discussion du collectif budgétaire par l'Assemblée nationale.

Il a été annoncé que le Premier ministre avait été autorisé ce matin par le conseil des ministres à demander l'application de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution sur ce texte.

Je tiens à protester contre l'usage abusif, et à la limite caricatural de cet article, qui conduit à abaisser toujours davantage les pouvoirs de l'Assemblée nationale, laquelle exerce pourtant, faut-il le rappeler, la souveraineté nationale et tient de la Constitution le pouvoir de voter les lois.

Or, qu'en est-il de ce pouvoir législatif si, sur les trois projets de loi inscrits à l'ordre du jour depuis le début de la législature, le Gouvernement a recours à trois reprises à l'article 49-3 ?

Ce serait d'autant plus grave que deux de ces textes habilitent de surcroît le Gouvernement à légiférer par ordonnances.

J'ajoute que la longueur des débats sur le collectif tient, pour une part, à la fringale de revanche de la droite, qui voudrait multiplier les avantages fiscaux pour les gros capitalistes et les fraudeurs.

Les députés communistes protestent contre cette attitude de mépris du Gouvernement à l'égard du législateur, et ils demandent que la discussion du collectif puisse se dérouler normalement sans recours à des menaces ni à des procédures expéditives. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Monsieur Mercieca, je prends acte de votre rappel au réglement. Nous verrons bien ce qui se passera !

4

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. Griotteray retire sa question orale sans débat n° 37, inscrite à l'ordre du jour du vendredi 30 mai 1986.

Acte est donné de ce retrait.

5

DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Au cours de ses séances des 7, 13 et 16 mai 1986, l'Assemblée avait fixé au jeudi 29 mai, dix heures, le délai de dépôt des candidatures :

Au comité des prix de revient des fabrications d'armement ;

A la Commission supérieure du crédit maritime mutuel ;

Et au comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures.

A la demande de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, il y a lieu d'ouvrir un nouveau délai pour le dépôt des candidatures qui devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 5 juin 1986, à dix-huit heures.

6

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1986

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (nos 9, 84 et 148).

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et a entendu les orateurs inscrits sur l'article 8.

Article 8 et état B *(précédemment réservés) (suite)*

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 8 et de l'état B annexé.

« DEUXIÈME PARTIE

« MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

« TITRE Ier

« *DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1986*

OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF

« BUDGET GÉNÉRAL

« Art. 8. - Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour 1986, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 11 762 730 000 F, conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi. »

ETAT B

Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils

(En francs)

MINISTERES OU SERVICES	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
Agriculture		175 000 000	175 000 000
Départements et territoires d'outre-mer	105 000 000	145 000 000	250 000 000
Economie, finances et budget :			
I. - Charges communes	303 000 000	7 154 000 000	7 457 000 000
Education nationale :			
I. - Enseignement scolaire	155 200 000	5 800 000	161 000 000
II. - Enseignement universitaire		110 000 000	110 000 000
Intérieur et décentralisation	324 000 000	63 110 000	387 110 000
Mer		124 000 000	124 000 000
Santé et solidarité nationale		184 620 000	184 620 000
Services du Premier ministre :			
I. - Services généraux	5 000 000		5 000 000
Travail, emploi et formation professionnelle		1 294 000 000	1 294 000 000
Urbanisme, logement et transports :			
I. - Urbanisme et logement		900 000 000	900 000 000
II. - Transports :			
3. - Transports intérieurs		715 000 000	715 000 000
Totaux	892 200 000	10 870 530 000	11 762 730 000

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, *ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à l'occasion de la discussion des articles 7 et 8, les différents orateurs, et particulièrement les orateurs du groupe socialiste et du groupe communiste, ont, comme il était naturel, abordé de nouveau le problème de fond de cette loi de finances rectificative, et même de la politique budgétaire du Gouvernement.

La démarche du Gouvernement consiste effectivement - et simultanément, ce qui en fait d'ailleurs toute la difficulté - à réduire le déficit, à alléger les impôts et, par conséquent, à comprimer les dépenses.

Au-delà de chacun des thèmes particuliers qui ont été abordés hier soir - ou, plus exactement, ce matin - par les orateurs successifs, ce débat traduit deux approches de la gestion publique et de la politique budgétaire.

La première consiste à mesurer l'efficacité de l'action gouvernementale - ou, pour reprendre un mot fréquemment utilisé, « l'ambition d'une politique » - au montant des crédits supplémentaires inscrits dans un budget.

C'est la philosophie qui a inspiré M. Chevènement dans son intervention au cours de la discussion générale et qui a inspiré Mme Nevoux, Mme Roudy et d'autres orateurs à propos de l'article 8.

Je dirai tout net - cela ne surprendra personne - que ce n'est pas celle du Gouvernement. Tout simplement parce que nous avons constaté entre 1981 et 1985 que les politiques fondées sur ces principes allaient immanquablement à l'échec. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Yvette Roudy. Ah !

M. le ministre chargé du budget. Qu'avons-nous vu en effet, entre 1981 et 1985 ? Une politique fondée sur l'injection massive de crédits publics, une politique fondée sur un interventionnisme tous azimuts dans l'industrie, une politique fondée sur des nationalisations qui étaient présentées comme le « fer de lance » de la politique industrielle.

Le résultat que nous constatons aujourd'hui - et je ne fais pas là de la polémique, car l'I.N.S.E.E. et tous les organismes de conjoncture économique le soulignent - c'est l'effondrement de notre compétitivité, c'est la dégradation de nos parts de marché à l'exportation et c'est le recul de notre solde industriel. Bref, c'est le déclin économique de la France !

La seconde approche de la politique budgétaire consiste à recentrer l'Etat sur ses missions propres, à démultiplier l'action publique par des initiatives privées, qu'elles soient lucratives, ce qui est le cas des entreprises dans leur domaine propre, ou non lucratives, ce qui est le cas de la vie associative dans d'autres secteurs, bref, à laisser respirer ce qu'on appelle parfois, dans le débat actuel, la « société civile ».

C'est exactement ce que le Gouvernement et sa majorité parlementaire, élue sur la plate-forme R.P.R.-U.D.F., veulent faire.

Je prendrai un exemple plus concret de cette différence de démarche : c'est la politique de la recherche, qui a fait l'objet de multiples interventions.

Les choses doivent être claires : pour nous, l'Etat a un rôle décisif à jouer dans la recherche, et je ne puis laisser dire qu'il ne serait plus en mesure de le jouer à cause des suppressions de crédits proposées dans ce collectif.

A cet égard, je rappellerai quelques chiffres.

Les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 1986 au titre de la recherche atteignent 41 milliards de francs. Les annulations proposées dans ce collectif atteignent 2 milliards de francs et la moitié d'entre elles sont des annulations correspondant à des économies de trésorerie qui, ni de près, ni de loin, ne remettent en question des interventions d'organismes de recherche. Si, donc, on calcule le taux de progression des crédits de recherche, après annulation et hors fonds de roulement, on se rend compte que les crédits dont seront dotés les organismes de recherche en 1986 seront en augmentation de 8,5 p. 100, c'est-à-dire de six points en volume, ce qui permet d'assurer une marche de manœuvre très substantielle.

Il est donc faux de prétendre que nous démantelons la recherche, ainsi que je l'ai lu dans certains articles de presse plus ou moins polémiques.

J'ajoute que ce serait une bien grande hypocrisie d'affirmer que l'argent public est toujours et partout utilisé au mieux - dans la recherche comme ailleurs - et que dans aucun de ces grands organismes il n'est possible d'accroître la productivité ni d'améliorer la gestion. C'est une contrevérité. Nous savons bien que c'est possible et que, de ce point de vue-là, des économies sont également réalisables.

Mais, surtout, la recherche de la France - je le dis notamment aux orateurs du groupe socialiste - ce n'est pas uniquement, dans notre philosophie, la recherche de l'Etat, mais c'est aussi la recherche des entreprises.

De ce point de vue, la situation est tout à fait préoccupante.

Si l'on prend les dépenses de recherche et de développement financées par les entreprises en pourcentage du produit intérieur brut lors de la dernière année pour les statistiques comparables sont connues, c'est-à-dire 1983, on constate que le pourcentage est de 0,9 p. 100 en France, de 1,5 en Allemagne, de 1,33 aux Etats-Unis et de 1,67 au Japon. Nous avons donc un retard considérable. Le cas de la recherche pharmaceutique est particulièrement éloquent.

C'est aussi en redonnant aux entreprises les moyens de développer elles-mêmes leur propre effort de recherche et de développement que nous pourrons avoir en France une grande politique de recherche. Il faut tenir compte de cet élément pour juger la politique du Gouvernement, au lieu de se borner à prendre en considération quelques centaines de millions de francs d'abattement sur des crédits budgétaires.

J'en viens à quelques questions plus ponctuelles qui m'ont été posées.

Mme Nevoux et Mme Roudy se sont émues des diminutions de crédits qui ont été opérées sur le ministère des droits de la femme. Il est de fait que ce ministère n'existe plus. Mais le Gouvernement a voulu tout de suite manifester l'intérêt qu'il porte à la protection et au développement des droits de la femme en nommant une déléguée à la condition féminine, Mme Gisserot,...

Mme Yvette Roudy. Avec quels moyens ?

Mme Edwige Avice. Sans argent !

M. le ministre chargé du budget. ... que vous avez d'ailleurs honorée, madame Roudy, dans le passé en lui attribuant certaine distinction.

Mme Paulette Nevoux. Elle n'aura plus de moyens !

Mme Yvette Roudy. Vous avez vidé les caisses !

M. René André. Du calme, mesdames !

M. le ministre chargé du budget. Je vous en prie, mesdames ! Accepteriez-vous de vous calmer un peu ? Vous semblez très nerveuses cet après-midi ?

Mme Yvette Roudy. Vous êtes d'une telle mauvaise foi !

M. René André. C'est vous qui êtes en colère, mesdames !

Mme Edwige Avice. Il y a vraiment de quoi se mettre en colère !

M. le ministre chargé du budget. Moi, je ne suis pas en colère, madame Avice, et je ne vois pas ce qui peut provoquer votre colère.

Mme Paulette Nevoux. On voit bien que vous n'êtes pas concerné en tant qu'homme !

M. le ministre chargé du budget. Je disais donc, à l'adresse de ceux qui veulent bien m'écouter, que le Gouvernement a manifesté sa préoccupation pour ce sujet en nommant une déléguée à la condition féminine, Mme Gisserot.

M. René André. Absolument !

Mme Marie-France Lecuir. C'est facile de faire élire les hommes à la place des femmes !

M. le ministre chargé du budget. La déléguée à la condition féminine dispose d'un report anticipé de crédits non utilisés en 1985 et dont Mme Roudy n'a pas, je suppose, eu l'usage *(Rires sur les bancs du groupe R.P.R.)*...

Mme Yvette Roudy. Je les avais laissés parce que moi, je suis honnête !

Mme Paulette Nevoux. Les propos du ministre sont d'une impolitesse !

M. le ministre chargé du budget. ... ainsi que de dotations du budget des affaires sociales qui seront redéployées.

Par ailleurs, Mme Gisserot, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre et par M. Séguin, procède à un réexamen systématique de l'ensemble de ses interventions.

Mme Marie-France Lecuir. Vous vous tournez vers les hommes. Vous refusez d'affronter les femmes de cette assemblée !

M. Robert Wagner. Elles sont malades !

M. le ministre chargé du budget. Voilà, donc, le symbole d'une politique sérieuse qui consiste à remettre en question les conditions d'utilisation d'une politique budgétaire et non pas à dépenser à tout va et n'importe comment.

Mme Marie-France Lecuir. Vous êtes incapable de faire élire des femmes et de répondre aux femmes !

M. Yves Guéna, *vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Cela n'a pas été facile chez vous non plus !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre chargé du budget. J'espère que Mme Lecuir voudra bien, maintenant, m'écouter plutôt que de surenchérir sur les *pasionarias* qui l'entourent. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Edith Cresson. Tournez-vous vers nous, qu'on puisse vous voir !

M. Michel Sapin. M. Juppé est méprisant !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quel mépris !

M. le président. N'interrompez pas le ministre ! La télévision n'est plus là !

M. le ministre chargé du budget. Dans le domaine social les économies décidées par le Gouvernement dans le cadre de la préparation du collectif visent à accroître l'efficacité de l'action publique.

Je note, d'ailleurs, que, dans le total des économies prévues à ce titre, 942 millions de francs proviennent de la surcompensation démographique qui a été mise en place par le gouvernement précédent conformément à une loi votée par la précédente majorité.

Il m'a été demandé à plusieurs reprises de chiffrer l'impact du plan d'emploi des jeunes. M. Roger-Machart a fait remarquer que j'avais refusé de le faire en commission. Il ne s'étonnera pas que je m'y refuse également en séance publique.

M. Jacques Roger-Machart. Ce serait pourtant conforme à une bonne gestion !

M. le ministre chargé du budget. On voit bien le piège. M. Mauroy s'est acquis une immortelle réputation en prétendant que la crête des deux millions de chômeurs ne serait jamais franchie. Je n'ai pas l'intention de l'imiter.

Mme Edith Cresson. Attendez les prochains mois !

M. le ministre chargé du budget. Vous avancez des chiffres catastrophiques. Pour ma part, je ne me hasarderai à aucun pronostic et je ne me lancerai pas dans une bataille de chiffres, mais j'ai la conviction que le plan du Gouvernement réussira.

M. Jacques Roger-Machart. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre, je veux simplement vous rappeler que les évaluations sur lesquelles je me fonde sont extraites d'une revue dirigée par M. Jean-Marcel Jeanneney. Ce dernier a lui-même souligné que les conclusions de cette étude devaient être accueillies avec précaution. Les chiffres avancés me paraissent tout à fait objectifs et d'une grande rigueur scientifique. Je me suis, pour ma part, gardé de toute évaluation personnelle.

Vous refusez de procéder à une évaluation. Soit ! Mais reportez-vous à cet article de la revue de M. Jean-Marcel Jeanneney.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Roger-Machart, vous qui accusez les orateurs de la majorité, en tout cas le Gouvernement, d'être méprisants, ne le soyez pas à votre tour ! Faites-moi le crédit de penser que je me documente de temps en temps et que j'ai lu attentivement cette étude.

Je vous fais remarquer - vous l'avez vous-même indiqué au cours de votre intervention de cette nuit - qu'elle a été réalisée au mois de février, c'est-à-dire avant que l'actuel gouvernement ne se mette en place et ne définisse sa politique. Je pense donc que les prévisions qui y figurent sont encore sujettes à caution.

M. Jacques Roger-Machart. Puis-je vous répondre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé du budget. Non, monsieur Roger-Machart, je n'ai pas l'intention de continuer à discuter avec vous sur un sujet qui nous a occupés déjà pendant de longues heures. Je vous ai écouté patiemment hier soir. Je suis prêt à le faire autant qu'il le faudra sur les articles restant en discussion. Mais je vous serais reconnaissant de bien vouloir me laisser m'exprimer.

S'agissant de l'emploi des jeunes, dis-je, ce qui compte, c'est l'appareil du dispositif gouvernemental et l'utilisation des quatre milliards de francs prévus - je ne reviendrai pas sur les différentes exonérations que vous connaissez. A ce plan d'urgence pour les jeunes, s'ajoute, grâce à un redéploiement dans les comptes du ministère des affaires sociales, une somme de 500 millions de francs, qui permettra d'aider les chômeurs de longue durée - jeunes ou adultes - qui éprouvent de graves difficultés à trouver un emploi.

De même, l'annulation opérée sur les crédits concernant les programmes d'action sociale - 150 millions de francs - vise à une meilleure efficacité et à une meilleure cohérence entre l'action nationale et l'action locale dans la lutte contre la pauvreté. Nous avons constaté que les crédits inscrits au titre du programme d'hiver 1985-1986 n'avaient pas été totalement consommés. Cela pose donc un problème, et le ministre des affaires sociales s'interroge sur la meilleure manière d'utiliser ces crédits.

Je ferai la même réponse à Mme Lecuir sur les stages.

Elle reproche au Gouvernement de supprimer des stages dans le même temps où il en crée d'autres. Globalement, nous accroissons les moyens mis à la disposition de la formation professionnelle - notamment de la formation en alternance en entreprise - au profit des jeunes. Cette opération consiste évidemment à remettre en question des stages existants dont nous avons constaté que l'efficacité n'était pas bonne. Il y a donc des suppressions d'un côté, des créations de l'autre. Globalement, le solde est largement positif...

Mme Yvette Roudy. On verra le bilan !

M. le ministre chargé du budget. ... puisque quatre milliards et demi de francs sont dégagés d'un côté et quelques centaines de millions de francs économisées de l'autre. Telle est la cohérence du dispositif gouvernemental.

Mme Marie-France Lecuir. Combien de créations de stages ? Combien de suppressions ?

Mme Edith Cresson. Le ministre ne le sait pas !

M. Christian Goux. Il n'y a pas de créations de stages.

M. le ministre chargé du budget. Je vous ai dit, madame Lecuir, que tout cela s'appréciait par rapport au montant des crédits budgétaires fixés.

M. Malandain s'est préoccupé du financement du bâtiment et des travaux publics. Le ministre compétent, M. Méhaignerie, étudie actuellement les éléments d'un texte - qu'il soumettra au conseil des ministres - visant à réformer en profondeur l'aide au logement et à relancer l'activité du bâtiment et des travaux publics. L'Assemblée nationale en sera saisie en temps utile.

Mais voilà encore un cas où la multiplication des crédits publics n'est pas forcément gage de bonne efficacité - M. Pierret lui-même l'a déjà fait remarquer. Les crédits consacrés à l'aide personnalisée au logement ou, de façon générale, à l'aide au logement par la collectivité ont « explosé » depuis quelques années, alors que les mises en chantier, y compris les mises en chantier de logements sociaux, ont diminué.

Pourquoi les crédits publics sont-ils devenus de moins en moins efficaces ? Le Gouvernement s'interroge à cet égard et il fera au Parlement des propositions au cours des prochains mois.

Je me tournerai maintenant vers les orateurs des groupes de la majorité, que j'ai écoutés aussi très attentivement au cours de ce débat.

Je reconnais volontiers que le code général des impôts comporte de multiples dispositions, fort complexes et souvent peu conformes à l'efficacité économique ou à l'équité. Il est vrai que l'accumulation des réglementations aboutit, dans certains cas, à des incohérences et qu'on peut, à juste titre, douter de l'opportunité de telle ou telle taxe. Je comprends donc tout à fait les amendements qui ont été déposés afin d'améliorer certaines situations particulières.

Mais ce collectif n'est qu'un élément d'une politique économique d'ensemble et le Gouvernement a agi pour engager le redressement.

Il importait que dès les premiers jours l'action du Gouvernement fût capable de provoquer un processus de redressement. Tel a été l'objet du réaménagement monétaire et de la politique de baisse des taux d'intérêt.

Il fallait ensuite rétablir la confiance des entrepreneurs. C'est ce que nous essayons de faire grâce aux mesures inscrites au collectif, qu'il s'agisse de la baisse de l'impôt sur les sociétés, qu'il s'agisse des mesures de confiance telles que la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, ou qu'il s'agisse des simplifications de la législation qui seront soumises prochainement au Parlement.

Il fallait établir des relations saines entre l'administration et les contribuables. Voilà pourquoi nous avons mis en place la commission Aicardi. C'est également dans ce but que vous ont été proposées, la nuit dernière, certaines dispositions visant à simplifier les procédures fiscales.

Il fallait également, bien sûr, déposer très rapidement les moyens d'un plan en faveur de l'emploi des jeunes. Tel est l'objet de ce collectif.

Le Gouvernement ne considère pas, bien entendu, que ce dernier règle tous les problèmes, ni qu'il doive être l'occasion d'un débat généralisé sur l'ensemble de la politique gouvernementale.

Des allégements fiscaux nouveaux considérables seront proposés au Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 1987. Ils traduiront la volonté de redressement économique du Gouvernement. C'est dans ce cadre que nous pourrons élargir le dialogue fructueux que nous avons engagé sur les imperfections, sur les politiques sectorielles et sur les aménagements à apporter au code général des impôts.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur le triple objectif du Gouvernement : confiance, croissance, emploi.

Confiance dans une politique économique de vérité et de rigueur.

Croissance, parce que la France doit sortir du marasme dans lequel l'ont plongée cinq ans de socialisme. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Edith Cresson. C'en est trop !

M. le ministre chargé du budget. Emploi parce qu'il faut stopper le cancer que constitue la destruction des emplois productifs.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce qui nous guide. Voilà l'ambition qui sous-tend ce collectif. Il est essentiel que nous disposions dès que possible – et je sais que c'est votre préoccupation, car vous l'avez exprimée – des moyens légaux de concrétiser sur le terrain l'action du Gouvernement.

C'est pourquoi ce dernier demande que le débat se poursuive ce soir, et dans la nuit, jusqu'à son terme. Ne nous y trompons pas : c'est ensemble et dans la confiance mutuelle que nous relèverons le défi du redressement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Paulette Nevoux. C'est un moulin à paroles !

Rappel au règlement

Mme Véronique Neiertz. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz, pour un rappel au règlement.

Mme Véronique Neiertz. Il y a des expressions qu'il vaudrait mieux ne pas utiliser ici.

Lorsque des femmes s'expriment...

M. Jean de Préaumont. S'excitent !

Mme Véronique Neiertz. ... et qu'elles ne sont pas de l'avis de leurs interlocuteurs, il n'est pas rare que certains de ceux-ci les traitent d'hystériques, d'excitées ou de *pasionarias*.

M. Jean de Préaumont. C'est le cas !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* J'aurais dit « pétroleuses » !

Mme Véronique Neiertz. Cette attitude délibérément méprisante rappelle la façon qu'avait une certaine génération de traiter les femmes. Mais il ne me semble pas que M. le ministre du budget appartienne à cette génération et que l'on puisse accepter de lui qu'il utilise des expressions qui, à mon avis, sont aussi déplacées que dépassées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Limouzy. Ce n'était pas un rappel au règlement !

Reprise de la discussion

M. le Président. MM. Goux, Christian Pierret et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 169, ainsi rédigé :

« Sur les crédits du titre III de l'état B, concernant l'éducation nationale, réduire les crédits de 25 millions de francs. »

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour soutenir cet amendement.

M. Augustin Bonrepaux. Notre amendement a pour objet de supprimer 25 millions de francs au chapitre 37-93 relatif à la réorganisation administrative et aux réformes pédagogiques de la section « I. Enseignement scolaire » du budget de l'éducation nationale.

Il paraît injuste d'accorder 100 millions supplémentaires au titre des dépenses matérielles couvertes par le forfait d'externat attribué aux établissements privés alors que, parallèlement, l'enseignement public fait l'objet d'amputations de crédits importantes.

L'Etat avait assuré, à compter du 1er janvier 1986, le transfert dans la dotation globale de décentralisation de la part de crédits de forfait d'internat correspondant aux dépenses de fonctionnement. Toutefois, la compensation ainsi prévue avait été déterminée par référence au niveau national, alors que la décentralisation a instauré un mode de financement départemental et régional.

Dans ces conditions, un écart a été mis en évidence dans certaines circonscriptions territoriales entre les moyens notifiés dans le cadre de la dotation globale de décentralisation et les sommes nécessaires pour assurer, comme le prévoit la loi, une stricte parité entre les établissements d'enseignement public et les établissements privés, ce qui rend nécessaire une inscription budgétaire.

Une partie de cette somme sera versée dès le vote de la loi de finances rectificative, et le règlement définitif sera opéré en fonction des résultats d'une enquête effectuée pour déterminer dans chaque département et dans chaque région le coût moyen d'un élève interne de l'enseignement public.

L'évaluation de 100 millions qui a été faite est très approximative et paraît excessive. En tout cas, elle est prématurée. Il aurait été préférable de connaître au moins les premiers résultats de cette enquête.

Ce crédit de 100 millions nous paraît excessif parce qu'il correspond à une amputation de cinq centimes par élève de l'enseignement public et à une affectation de cinquante francs dans l'enseignement privé.

Il nous paraît également injustifié parce que la progression des crédits accordés à l'enseignement privé était déjà forte dans le budget primitif de 1986 et que son attribution paraît remettre en cause les règles qui régissent la répartition des crédits entre les établissements publics et les établissements privés, ces derniers bénéficiant d'une progression de 18 p. 100. De surcroît, les statistiques font état d'une progression des effectifs de l'enseignement secondaire plus élevée dans les lycées publics que dans l'enseignement privé.

Aussi proposons-nous de réaliser une économie de 25 millions de francs, et d'affecter les crédits correspondants à un chapitre dont vous avez considérablement réduit la dotation, réduction qui entraîne la suppression de 700 postes d'agent spécialisé dans les établissements publics et met en question la qualité de l'accueil, l'entretien et la formation pédagogique.

Je tiens à insister particulièrement sur ce point car la qualité de l'accueil, la propreté des locaux, les services rendus aux élèves seront gravement affectés par la disparition des agents de service ; l'entretien des bâtiments et du matériel souffrira de la suppression des emplois d'ouvrier professionnel ; la qualité de l'enseignement se ressentira de la disparition des aides de laboratoires qui sont des auxiliaires précieux des enseignants, en particulier dans les disciplines scientifiques.

Cette décision est donc extrêmement grave. Elle a d'ailleurs soulevé l'émotion des personnels concernés qui, lundi dernier, ont cessé le travail en signe de protestation. L'ampleur du mouvement est exceptionnelle d'autant qu'une telle manifestation n'avait pas été organisée depuis cinq ans.

Par ailleurs, cette économie vous permettra aussi de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2678 qui fait obligation à l'Etat de créer un établissement public en cas de carence des collectivités locales. Il appartient en effet à l'Etat d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, l'égalité d'accès des jeunes Français à l'enseignement public.

Il est regrettable de toucher à une réserve dont l'utilisation peut se révéler indispensable. Nous vous proposons donc de corriger les erreurs que vous avez commises en amputant de façon excessive les crédits de l'enseignement public, en affectant un crédit démesuré à l'enseignement privé. Tout en réalisant une économie de 25 millions de francs, vous pourrez conserver 700 agents spécialisés dans l'enseignement public, consacrer davantage de moyens pour la pédagogie et créer de nouveaux établissements. C'est donc une mesure de bon sens et de justice que nous vous proposons en faveur de l'école publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* A titre personnel, car la commission n'a pas examiné cet amendement, j'en demande le rejet. Je suis défavorable, comme la majorité et sans doute comme le Gouvernement, à cette réduction puisque l'ouverture des crédits, M. Bonrepaux ne l'ignore pas, permet d'ajuster les dépenses mises à la charge des régions et des départements, en application des lois de décentralisation de juillet 1983 et de janvier 1985.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé du budget. A l'attention de certains orateurs, je tiens à observer que la meilleure façon de mériter la courtoisie, c'est encore la réciprocité.

Sur cet amendement, l'avis du Gouvernement est conforme à celui du rapporteur général.

Je demande la réserve du vote sur cet amendement, comme je la demanderai, monsieur le président, sur tous ceux qui seront présentés sur cet article.

M. le président. A la demande du Gouvernement, le vote sur l'amendement n° 169 est réservé.

La réserve est de droit.

M. Pascal Arrighi et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 55, ainsi rédigé :

« Sur les crédits du titre III de l'état B, concernant les services du Premier ministre : I. – Services généraux, réduire les crédits de 120 000 F. »

La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour ne pas encourir l'irrecevabilité qui s'attache aux cavaliers budgétaires, l'amendement que j'ai déposé et que j'ai l'honneur de défendre a pris le détour d'une diminution de crédits.

Dans cette assemblée, mes chers collègues, siègent trente-quatre anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration et le Gouvernement en compte une bonne douzaine.

M. Jacques Limouzy. Quel hommage !

M. Pascal Arrighi. C'est le meilleur hommage, en effet, qui puisse être rendu au père fondateur de l'E.N.A., M. Michel Debré qui est un des parlementaires les plus assidus à nos débats.

M. Jean Jaroz. Avec d'autres !

M. Pascal Arrighi Notre amendement pose le problème de la troisième voie de recrutement à l'Ecole nationale d'administration.

Cette troisième voie a été créée sur la demande d'un ministre non dénué de talent qui siège désormais au Conseil d'Etat, mais qui n'a pas saisi tout à fait, si j'en crois mes anciens collègues, le sens, l'intérêt et la portée de l'obligation de réserve.

Quoi qu'il en soit, cette troisième voie n'a pas répondu dans la réalité au souhait de son promoteur. Il s'agissait en fait, sous l'apparence du pluralisme, d'introduire dans la haute administration des représentants de partis politiques ou de syndicats, orientés à sens unique.

Cette mesure a entraîné des oppositions de la haute administration que je n'hésite pas à qualifier de considérables. Cinq anciens présidents de l'association des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration se sont réunis pour émettre une protestation commune. Le bureau de cette association a protesté et a démissionné. Celui qui a été élu est également hostile à cette troisième voie, laquelle a donc suscité des oppositions certaines.

L'association des anciens élèves n'a pas attendu longtemps après la nomination du présent Gouvernement pour saisir, le 24 mars dernier, le Premier ministre sur « le caractère extrêmement préoccupant de certaines des mesures prises en matière de haute fonction publique ces dernières années », selon les termes de la lettre que j'ai sous les yeux. « Il s'agit en premier lieu de l'accès à l'E.N.A. par le système dit « de la troisième voie » dont l'application concrète pendant trois années confirme une inadéquation avérée à l'objectif qui lui était assigné. »

A ce stade de la réflexion commune, quelle est, monsieur le ministre chargé du budget, l'intention du Gouvernement sur ce point ? Votre réponse et vos observations intéresseront non seulement l'auteur de l'amendement, mais l'Assemblée tout entière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.], et sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* Tout en soulignant l'intérêt de l'amendement déposé par M. Arrighi et ses collègues du Front national, la commission a estimé qu'une réflexion préalable était nécessaire. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé que cet amendement soit retiré. Il a ensuite été rejeté. Après avoir entendu le ministre, M. Arrighi reconsidérera peut-être sa position.

Rejet de la commission donc, avec espoir de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé du budget. J'ai écouté avec attention votre argumentation, monsieur Arrighi et, à titre personnel, je ne suis pas loin de la partager.

Votre amendement est prématuré car le Gouvernement a engagé une réflexion sur les conditions d'accès à l'E.N.A. Une concertation doit avoir lieu, notamment avec le ministre chargé de la fonction publique. Il convient d'en attendre le résultat avant de prendre une décision définitive.

Par ailleurs, je crains fort que cet amendement ne soit inopérant car, même si les crédits sont supprimés, la base juridique de la troisième voie, elle, subsistera.

Pour ces deux raisons, je souhaite, monsieur Arrighi, que vous acceptiez de retirer votre amendement. A défaut, le Gouvernement demanderait son rejet.

Je vous rappelle, cependant monsieur le président, que j'ai demandé la réserve du vote.

M. le président La parole est à M. Roger Combrisson, contre l'amendement.

M. Roger Combrisson. Le Front national propose en réalité la suppression de la troisième voie de l'E.N.A. Bien évidemment, les députés communistes s'opposent à cette mesure.

La troisième voie, instituée par Anicet Le Pors, répondait à la volonté que la haute administration soit un meilleur reflet de la réalité sociale de la nation. C'est pourquoi elle ouvrait

l'E.N.A. à des hommes et des femmes ayant fait la preuve, en dehors de l'administration, de compétences ou de dévouement à la collectivité dans l'exercice de mandats locaux, de responsabilités dans les organisations syndicales ou le mouvement associatif.

En refusant cette diversification de recrutement, le Front national entend réserver la haute administration aux prétendues élites sociales : 80 p. 100 des élèves de l'E.N.A. sont issus de familles de chefs d'entreprise, de professions libérales, de cadres supérieurs ou de hauts fonctionnaires...

M. Jacques Limouzy. C'est du racisme !

M. Roger Combrisson. ... alors que 7 p. 100 seulement sont issus de familles d'employés, de techniciens, de fonctionnaires, d'ouvriers.

Quel scandale y a-t-il à ouvrir l'E.N.A. à ceux que l'origine sociale ou le cursus scolaire ne prédisposait pas à servir l'Etat ? Dès lors que sont garanties l'indépendance des candidatures, la qualité du recrutement et celle de la formation, nous trouvons cette ouverture enrichissante pour la fonction publique et utile à sa démocratisation.

C'est pourquoi nous refusons absolument la suppression de cette troisième voie d'accès à l'E.N.A. réclamée par le Front national, et à la création de laquelle le R.P.R. et l'U.D.F. s'étaient déjà opposés. La dérobade de M. le ministre ne nous fera pas changer d'avis à cet égard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le ministre, votre argumentation technique sur l'utilisation des crédits est imparable et je m'attendais à votre réponse.

Vous nous avez annoncé qu'une réflexion était engagée et ce point m'intéresse davantage. A demeurant, il serait souhaitable qu'avant la fin de l'année civile, et au bénéfice des prérogatives du Gouvernement sur l'ordre du jour prioritaire, vous fassiez une communication sur ce sujet à l'Assemblée nationale et qu'un débat puisse s'engager sur la politisation de la haute administration. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Le vote bloqué que vous avez demandé rendant sans objet notre amendement, je le retire.

M. Jean Jaroaz. Combien y a-t-il d'entrées à l'E.N.A. par la troisième voie ?

M. le président. L'amendement n° 55 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements identiques, nos 37 corrigé, 54 et 87.

L'amendement n° 37 corrigé est présenté par M. Savy, l'amendement n° 54 est présenté par Mme Piat et les membres du groupe du Front national (R.N.), l'amendement n° 87 est présenté par M. Martinez.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Réduire de 200 millions de francs les crédits du titre IV de l'état B concernant la santé et la solidarité nationale. »

La parole est à M. Bernard Savy, pour soutenir l'amendement n° 37 corrigé.

M. Bernard Savy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai parfaitement conscience des difficultés économiques dans lesquelles le Gouvernement trouve la France aujourd'hui et de la nécessité de la loi de finances rectificative dont nous débattons et que j'approuve dans son ensemble.

Je voudrais apporter une contribution supplémentaire à l'allégement des charges de l'Etat en proposant une réduction de crédits de 200 millions de francs, somme qui est loin d'être dérisoire, M. le ministre du budget ne me contredira pas.

Mon amendement vise à supprimer au chapitre 46-22 du ministère de la santé et de la solidarité nationale la ligne correspondant au remboursement aux organismes de sécurité sociale des dépenses afférentes à l'interruption volontaire de grossesse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [F.N.].)*

Sans entrer, monsieur le président, dans le débat de fond, la suppression de cette mesure qui a été prise en décembre 1982 par le gouvernement socialiste... *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Joxe. Parfaitement !

M. Bernard Savy. ... permettrait l'économie d'un budget substantiel représentant plus de 2 p. 100 du programme engagé, pour une dépense qui ne répond pas à une infortune du destin, mais qui correspond à une décision personnelle. D'ailleurs, elle n'est pas prise en charge par l'assurance maladie, puisque c'est l'Etat qui rembourse la sécurité sociale de ce débours. De fait, on ne peut considérer une interruption de grossesse comme une maladie.

Je pense donc que l'on pourrait alléger les charges de l'Etat de ce budget, ce qui soulagerait en même temps la conscience des contribuables qui doivent assumer, malgré eux, les conséquences d'une décision qui ne regarde que la personne qui l'a prise. Nous pourrons ainsi aider le Gouvernement dans sa tâche.

Sommes-nous assez riches pour prendre en charge des décisions individuelles ? Est-il moral de faire jouer la solidarité nationale lorsqu'il s'agit d'un choix personnel ?

Notons de surcroît que ce budget a été prévu en 1986 en augmentation de 12,36 p. 100 par rapport à celui de 1985 qui était inférieur de 22 millions de francs. Cette progression des crédits correspond à la prévision de 27 500 avortements supplémentaires. Je ne sais comment le gouvernement socialiste s'y était pris pour opérer ce calcul, mais c'est en tout cas la déduction que l'on peut en faire.

Ce budget serait bien plus utilement employé à venir en aide aux chômeurs, et notamment aux jeunes, ou aux petits retraités, par exemple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à Mme Piat, pour soutenir l'amendement n° 54.

Mme Yann Piat. J'abonde dans le sens des propos de M. Savy.

Nous connaissons tous la situation dramatique de la natalité en France. D'ailleurs, le Gouvernement a indiqué avoir dans ses intentions de favoriser les familles nombreuses, et notamment celles de trois enfants. Je ne pense pas que le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse aille dans ce sens.

Depuis l'origine, le Front national a toujours exprimé son hostilité totale à l'I.V.G. qui, à son avis, est une des causes de la dénatalité dans notre pays. L'aspect moral nous semble plus important que l'aspect matériel. Mais comment tolérer qu'en plus cette I.V.G. coûte des centaines de millions de francs au contribuable français, alors que nombre de nos compatriotes parvenus en fin de droits de chômage se voient refuser les subsides nécessaires à la vie de leur famille ?

De 1975 à 1983, le nombre d'I.V.G. est passé de 33 000 à 182 000, c'est-à-dire qu'il a presque été multiplié par six en moins de dix ans. Pour 1985, le nombre d'I.V.G. reste de l'ordre de 170 000.

La loi du 31 décembre 1982 a inscrit au nombre des prestations en nature de l'assurance maladie la couverture des frais de soins d'hospitalisation afférents à l'I.V.G. non thérapeutique.

Elle a également prévu, dans son article 5, que l'Etat rembourserait aux organismes gérant un régime légal de sécurité sociale les dépenses qu'ils supportent à ce titre.

Les crédits conséquemment inscrits à ce titre s'élèvent pour 1986 à 200 millions de francs : 20 milliards de centimes ! De plus, l'aide médicale en matière d'I.V.G. a coûté en 1981 11,7 millions de francs à l'Etat, 1,2 million aux communes et 4,8 millions aux départements. En 1982 ces montants se sont considérablement accrus, passant respectivement à 16 millions de francs, 1,8 million de francs et 6,5 millions de francs.

Depuis la loi du 22 juillet 1983, ces frais incombent en totalité à la collectivité, c'est-à-dire à chacun d'entre nous. Si vous ne voulez pas laisser vivre les Français à naître, ayez au moins la décence de ne pas en faire supporter le coût aux familles qui, elles, assument la charge d'élever les Français de demain ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]).*

Vous admettez l'objection de conscience pour les jeunes gens qui ne veulent pas faire leur service militaire et la possibilité pour eux d'accomplir un service civil. Je demande donc à titre tout à fait subsidiaire la possibilité pour un objecteur de conscience en matière d'avortement de pouvoir soustraire de ses impôts une somme forfaitaire corespondant à sa

contribution à l'I.V.G. et d'en faire don à l'une des associations dont l'objet social est la défense de la famille et des enfants.

Mme Paulette Nevoux. N'importe quoi !

Mme Yann Piat. Après l'article 22 *ter*, il conviendrait d'ajouter un article 22 *quater* ainsi rédigé : « Les crédits destinés au financement de l'interruption volontaire de grossesse figurant sur une ligne budgétaire du chapitre 46-22 du ministère de la santé et de la solidarité nationale au titre de la loi de finances de 1986 sont supprimés ».

Au cas où cette proposition ne serait pas acceptée, l'article 22 *quater* devrait être ainsi rédigé : « Tout objecteur de conscience en matière d'I.V.G. aura la possibilité de soustraire de ses impôts une somme forfaitaire annuelle correspondant à celle qu'il aurait à payer pour sa contribution aux frais d'I.V.G. et d'en faire don à une des associations dont l'objet social est la défense de la famille et de l'enfance. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Mme Paulette Nevoux. Vous ne connaissez rien aux problèmes des familles !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez, pour défendre l'amendement n° 87.

M. Jean-Claude Martinez. J'ajouterai quelques précisions juridiques à l'excellente proposition de notre collègue Piat relative à l'objection de conscience.

Un certain nombre de contribuables pratiquent déjà, depuis plusieurs années, une retenue de l'ordre de 70 à 80 francs sur le montant de leur impôt sur le revenu. L'affaire a été portée devant les tribunaux administratifs, notamment dans l'ouest de la France. Le droit étant ce qu'il est, les tribunaux administratifs n'ont pu que leur donner tort, mais le malaise est réel et cette pratique n'est pas rare. Au demeurant, dans des articles parus dans *Le Monde*, des fonctionnaires des impôts s'interrogeaient sur la légitimité d'une telle grève de l'impôt à concurrence de 70 ou 80 francs.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la Déclaration de 1789. La liberté de pensée, la liberté d'opinion et la liberté religieuse existent, et il faut respecter le principe élémentaire selon lequel chacun fait ce qu'il veut de son corps, mais aussi de son argent.

M. Jacques Roger-Machart. Et c'est un professeur de droit qui dit ça !

M. Jean-Claude Martinez. Il me paraît difficile de concilier ce principe avec ce qui se passe actuellement.

Il y a ici une majorité prête à voter cette suppression de 200 millions de francs. M. Michel Debré me murmure : « C'est exact ! » Quelle caution !

Je sais, monsieur le ministre du budget, que vous voulez recourir à l'article 44, alinéa 3 de la Constitution. Laissez donc nos collègues vivre leur vie de parlementaires ! Laissez-les voter, laissez-les s'exprimer, surtout lorsqu'il s'agit de Michel Debré, ancien ministre des finances, prestigieux et père fondateur de la Constitution !

Vous ne pouvez pas, monsieur Juppé, utiliser l'article 44, alinéa 3, ce ne serait pas moral ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front National [R.N.].)*

M. Christian Pierret. Aucun sens de l'Etat !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements identiques ?

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* M. Martinez a fait de l'esprit en reprenant l'expression : « Laissez-les vivre ! » Lorsque nous avons débattu de l'I.V.G., nous avons été confrontés à des problèmes de conscience d'une gravité qu'il ne peut imaginer. C'était pour ma part la première fois dans ma vie de législateur. Si j'ai voté pour l'I.V.G, ce fut, comme pour nombre de mes collègues, au terme d'un réflexion sérieuse. C'est pourquoi je souhaiterais qu'on se dispense de plaisanter sur ce sujet.

La commission des finances a repoussé ces trois amendements identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé du budget. Les auteurs de ces trois amendements ont évoqué l'un des problèmes les plus graves qui puissent se poser puisqu'il s'agit de la conception que nous nous faisons de la vie et de la mort.

Une question qui met en jeu les conceptions et les convictions de chacun ainsi que la dimension éthique que nous donnons à la vie ne peut être débattue et réglée à l'occasion de la discussion d'un article budgétaire.

M. Bruno Gollnisch. L'Etat finance la mort !

M. le ministre chargé du budget. Par ailleurs, Mme Barzach, chargée au sein du Gouvernement des problèmes de la famille, a annoncé cet après-midi, lors des questions au Gouvernement, que, conformément aux engagements qu'il a pris, le Gouvernement est en train de réfléchir à ce que pourrait être une véritable politique de la famille répondant aux besoins démographiques de notre pays.

M. Christian Bachelot. Réfléchir ! Réfléchir !

M. le ministre chargé du budget. Il réfléchit depuis deux mois, ce qui n'est pas un délai excessif.

M. Guy Le Jaouen. Cela fait vingt ans qu'il réfléchit !

M. le ministre chargé du budget. Il a l'intention, avant l'été, de proposer au Parlement, en faveur des familles, des mesures relatives aux allocations et à la fiscalité, ainsi que des mesures d'accompagnement concernant le logement et l'urbanisme. C'est donc, à ce moment-là que le débat souhaité par M. Martinez pourra avoir lieu, aussi longtemps que l'Assemblée le désirera, et non par le biais d'une réduction de crédits de 200 millions de francs.

En l'état actuel des choses, le Gouvernement n'est pas favorable à l'adoption de ces trois amendements identiques. Je demande que leur vote soit réservé, de même que celui de tous les amendements déposés à l'article 8, en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, et que l'Assemblée statue par un vote unique.

M. le président. La parole est à Mme Roudy, contre.

Mme Yvette Roudy. Voici donc trois amendements qui demandent la suppression des crédits destinés à rembourser l'I.V.G., soit 200 millions de francs.

La raison invoquée est le souci d'économie, mais on nous propose en fait de revenir sur un droit durement conquis, sur une mesure difficilement arrachée en 1982 et parachevant un travail législatif qui s'est étalé sur plus de quinze ans et a donné lieu à des débats douloureux, pénibles et déchirants. Il vaudrait beaucoup mieux ne pas rouvrir ce débat, ni maintenant ni plus tard.

Avant 1974, nous avions, selon l'expression de Mme Veil, une « situation de désordre ». J'ajoute que c'était une situation de scandale, de trafics financiers et d'exploitation de la misère humaine.

M. Paulette Nevoux. Très bien !

Mme Yvette Roudy. Le chiffre qui a été avancé et a fait, je le comprends, sursauter Mme Piat, selon lequel il y avait 33 000 I.G.V. avant 1974 est faux ! C'était la partie visible de l'iceberg. La partie immergée, c'étaient tous les avortements illégaux, que l'on peut chiffrer à plusieurs centaines de milliers.

La loi de 1974, en légalisant l'acte, a permis la transparence. Du même coup, on a connu le chiffre exact des I.V.G. Celles-ci ne se sont pas multipliées ; on est tout simplement passé d'une situation de clandestinité à une situation de transparence.

Mme Paulette Nevoux. Très bien !

Mme Yvette Roudy. La loi de 1982 est venue compléter cet édifice en instituant le remboursement assorti d'une information sur la contraception. Je souhaite au demeurant que cette information continue d'être dispensée comme prévu et que les moyens financiers soient dégagés.

En effet, c'est l'information sur la contraception qui fait diminuer le nombre des I.V.G., et nous en avons la preuve. Je vous invite sur ce point à vous référer à l'enquête que

j'avais demandée à l'inspection générale des affaires sociales et aux chiffres de l'institut national d'études démographiques, si vous n'avez pas confiance en cette enquête.

Vous verrez que, depuis le remboursement de l'I.V.G., accompagné d'informations sur la contraception, la tendance s'est inversée et qu'il y a maintenant moins d'avortements. Contrairement à ce que certains prévoyaient, les femmes n'ont pas utilisé l'avortement comme moyen contraceptif. En effet, ce n'est pas une partie de plaisir, ce n'est pas un acte auquel on recourt l'esprit tranquille. Les femmes ne sont pas inconscientes ! Elles ont leur mot à dire et, dans leur majorité, elles ont dit ce qu'elles pensaient. Il faut les écouter.

Tous ces chiffres montrent que nous sommes sur la bonne voie. Alors, pourquoi revenir en arrière ? Si vous supprimez ces crédits, vous allez créer deux catégories de femmes : les plus favorisées, celles pour qui l'argent n'est pas un problème, trouveront dans des cliniques le confort, la sécurité et la dignité ; les autres, les moins favorisées, attendront le dernier moment pour recourir à l'I.V.G., avec les moyens de fortune d'autrefois, dans les pires conditions d'hygiène et de sécurité. Beaucoup d'entre elles se retrouveront fatalement à l'hôpital, pour un séjour certainement plus long que celui auquel aurait donné lieu une I.V.G. remboursée.

Vos misérables économies, monsieur Savy, vous ne les aurez même pas, parce que les frais d'hospitalisation augmenteront !

Certes, les pauvres peuvent demander le bénéfice de l'aide sociale et les plus pauvres des pauvres peuvent effectivement réclamer cette charité. Mais vous n'ignorez pas qu'un grand nombre de femmes refusent de faire cette demande qu'elles considèrent comme humiliante. Elles préfèrent, comme les hommes, du reste, la justice à la charité.

Quant à l'argument démographique, que l'on ressort régulièrement, il est battu en brèche par les études et les enquêtes. Ce n'est pas par la répression, les obstacles ou même par des primes – si on avait les moyens d'en accorder, ce qui n'est pas le cas – que l'on peut infléchir la courbe des naissances. Celle-ci obéit à des règles mystérieuses : tous les démographes vous le diront.

Ne vaut-il pas mieux s'appuyer sur les jeunes couples qui sont prêts à avoir un troisième enfant à condition de disposer d'un logement assez grand et de pouvoir faire garder leurs enfants ?

Ce dossier est explosif. Il vaut mieux, pour l'honneur de cette assemblée, ne pas le rouvrir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Ces trois amendements constituent une véritable insulte au droit des femmes et des couples d'avoir ou non des enfants.

Il traduit la volonté de représentants de la droite et de l'extrême-droite d'en finir brutalement avec les acquis sur le développement de la contraception que les femmes ont obtenus par de longues années de lutte.

Les députés communistes, pour qui le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes est un principe qui ne supporte aucune exception, s'élèvent avec la plus grande vigueur contre ce retour des idées ultra-réactionnaires qui ont jadis fait la richesse des mandarins de la contraception clandestine, pour le plus grand malheur des femmes contraintes d'adopter de telles solutions.

Ces amendements nous ramènent aux années où l'obscurantisme le plus sordide tenait lieu de politique d'interruption volontaire de grossesse.

Pour contrer cette politique de mépris de la femme, le groupe communiste propose à la discussion du Parlement une proposition de loi « relative à l'interruption volontaire de grossesse et tendant à l'abrogation de l'article 317 du code pénal ».

M. Jean-Claude Martinez. L'avortement ne doit pas être remboursé !

M. Paul Mercieca. En effet, le droit d'avoir ou non des enfants, de décider de leur nombre et du moment de leur naissance est devenu réalité dans notre pays en raison des luttes menées par les femmes pour imposer ces grandes idées rendues possibles par l'évolution des sciences.

La loi sur le développement de la contraception, sur la possibilité d'interrompre une grossesse sous certaines conditions, a permis d'éviter les milliers de drames qui avaient lieu chaque année avec les avortements clandestins. Des problèmes subsistent puisque de nombreuses I.V.G. sont encore pratiquées.

L'I.V.G. est un acte médical sérieux, grave, pouvant être psychologiquement traumatisant, qui doit avoir lieu dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi les communistes ont toujours demandé qu'elle soit pratiquée sous contrôle médical. Les femmes qui y ont recours ne le font jamais à la légère et sans une profonde réflexion.

Il convient de trouver en permanence les moyens pour en diminuer le nombre mais ce n'est pas en maintenant la répression que l'on y parviendra.

Or, si l'avortement a cessé d'être un crime, il n'en demeure pas moins un délit dans certaines circonstances, en raison de l'article 317 du code pénal, toujours en vigueur. C'est un article répressif qui a fait la preuve de son inefficacité et qui n'honore en rien notre législation. Il est la survivance de mentalités rétrogrades. *(Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Une meilleure éducation sexuelle dès l'école, des dispositions plus larges pour assurer l'information sur la contraception sont des moyens de notre époque pour faire régresser le nombre des I.V.G. et permettre à chacune de maîtriser sa vie.

Ainsi, la discussion de cette proposition de loi serait la meilleure réponse aux basses manœuvres du Front national *(Exclamations sur les mêmes bancs.)* et de certains hommes de droite. Face à cet obscurantisme brutal, nous opposons le progrès, la tolérance et la liberté. *(Rires sur les mêmes bancs.)*

C'est à ce combat que mènent les femmes depuis toujours que nous resterons fidèles, quoi que vous disiez, messieurs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Martinez. Si votre maman avait demandé le remboursement de l'I.V.G., vous ne seriez pas là !

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Je regrette tout d'abord que nous ayons à discuter d'un tel problème au détour d'un article du collectif budgétaire. Je trouve cela déplacé !

M. Bernard Savy. Deux cents millions, c'est beaucoup !

Mme Véronique Neiertz. La loi du 31 décembre 1982 a permis que soit remboursée par la sécurité sociale l'interruption volontaire de grossesse.

M. Michel Debré. C'est un crime !

Mme Véronique Neiertz. Cela honore la gauche d'avoir voté cette loi et d'avoir ainsi répondu à l'immense détresse des femmes qui sont obligées d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. Pour toute femme, c'est en effet une immense détresse, mais je ne sais pas si vous pouvez comprendre cela, messieurs !

On nous assène de nouveau les arguments statistiques, les arguments sur le coût de l'I.V.G. pour la collectivité et les arguments sur la baisse de la natalité.

On rappelle que le nombre d'I.V.G. est passé de 33 000 à 182 000 entre 1975 et 1983. Mais on oublie de préciser combien il y avait d'avortements clandestins avant que l'I.V.G. ne soit remboursée par la sécurité sociale.

Lorsqu'on insiste sur le coût pour la collectivité du remboursement de l'I.V.G., on oublie de rappeler le coût, autrefois, des complications des avortements clandestins, en soins, en douleurs. Ce coût était infiniment supérieur aux 200 millions de francs consacrés actuellement à traiter ce problème de façon digne. On oublie aussi le coût pour la collectivité des stérilités qu'entraînaient les avortements clandestins. Y avez-vous pensé, messieurs, vous qui êtes si soucieux de l'augmentation de la natalité en France ?

Quant aux arguments natalistes, lisez un peu les articles de nos démographes, qui comptent parmi les meilleurs du monde. Pas un seul n'affirme que la légalisation de l'avortement dans quelque pays que ce soit ait entraîné une diminution de la démographie.

M. Michel Debré. Si Lisez Chaunu !

M. Jacques Bompard. Et l'Allemagne de l'Est ? Et la Roumanie ?

Mme Véronique Neiertz. La baisse de la natalité est due à l'élévation du niveau de vie dans les pays développés. Monsieur Debré, vous le savez bien, vous qui êtes nataliste en France et prônez la limitation des naissances dans les départements et les territoires d'outre-mer et à La Réunion !

M. Michel Debré. Ce que vous dites est absurde !

Mme Véronique Neiertz. Pour vous, messieurs, l'interruption volontaire de grossesse, je vous l'ai entendu dire souvent, et encore aujourd'hui, c'est un problème de conscience.

M. Yvon Briant. Mais non !

Mme Véronique Neiertz. Pour nous, les femmes, il s'agit de bien autre chose, il s'agit de notre corps, et il n'appartient qu'à nous, il s'agit de notre liberté, et nous en sommes seules juges, et il s'agit de justice !

M. Jean-Claude Martinez. C'est la même chose pour l'argent des autres !

Mme Véronique Neiertz. Et la justice veut que notre liberté ne soit pas entravée par des considérations financières.

M. Jean-Claude Martinez. Ce n'est pas vous qui paierez, bien sûr !...

M. Alain Calmat. Vous n'y comprenez rien, monsieur Martinez !

Mme Véronique Neiertz. Alors, un peu de pudeur, messieurs ! C'est aux femmes de faire ce choix ! C'est aux femmes d'en décider ! Elles se sont battues pour cela !

M. Jean-Claude Martinez. Tout à fait ! Mais moi, je ne veux pas payer.

Mme Véronique Neiertz. Elles ne veulent pas, aujourd'hui, que soient remis en cause une liberté et un droit chèrement acquis ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Le Jaouen. Elle n'a rien compris.

M. le président. A la demande du Gouvernement et en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je mets aux voix par un seul vote l'article 8 et l'état B annexé du projet de loi dans le texte du Gouvernement à l'exclusion de tout amendement.

Je suis saisi par le Gouvernement et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	575
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	290
Contre	285

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Après l'article 8 ***(précédemment réservé)***

M. le président. MM. Laurain, Goux, Christian Pierret et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 170, ainsi rédigé :

« Après l'article 8, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera, dans les trois mois, un rapport indiquant la manière dont il envisage de prendre en compte, dés 1986, ses engagements concernant l'achèvement du rattrapage du rapport constant pour les pensions des anciens combattants. »

La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Le rattrapage du rapport constant est la revendication essentielle du monde combattant. Le retard accumulé par les pensions des anciens combattants par rapport aux rémunérations de la fonction publique était très important en 1981 puisqu'une commission tripartite l'avait chiffré à 14,26 p. 100.

Le Président de la République, François Mitterrand, s'était engagé auprés du monde combattant à un rattrapage complet de ce rapport au cours de son septennat. Voir la lettre à l'U.F.A.C. du 23 avril 1981 que je tiens à votre disposition.

C'est ainsi qu'ont été mises en place les augmentations suivantes : au 1er juillet 1981 : 5 p. 100 ; au 1er janvier 1983 : 1,4 p. 100 ; au 1er novembre 1984 : 1 p. 100 ; au 1er octobre 1985 : 1. p. 100.

La loi de finances pour 1986 prévoyait 1,86 p. 100, qui a été octroyé au 1er février 1986 ainsi que 1,14 p. 100, qui doit être versé au 1er décembre prochain.

Par conséquent, depuis mai 1981, les gouvernements de gauche ont permis un rattrapage de 11,4 p. 100 de ce rapport. De plus, il avait été prévu que les 2,86 p. 100 restants seraient accordés dans le budget de 1987.

Je ne peux donc pas laisser dire à M. Porteu de la Morandière – et je me réfère au compte rendu analytique d'hier après-midi – que rien n'a été fait, qu'on a menti aux anciens combattants, que le rattrapage n'a pas été effectué. Il est, je crois, de la plus élémentaire honnêteté intellectuelle de reconnaître les faits, lesquels prouvent que l'effort a été considérable.

Monsieur Porteu de la Morandière, vous confondez deux périodes : celle d'avant 1981 et celle d'après.

Avant, en effet, les gouvernements avaient refusé de prendre en considération les conclusions de la commission tripartite et rien n'avait été fait. Mais depuis, a été consenti un effort considérable, que l'on peut chiffrer à 2,5 milliards de francs.

Il se trouve qu'au cours des derniers mois, des hommes politiques de la majorité ont pris des engagements écrits envers le monde combattant. C'est ainsi que le sénateur Edmond Valcin, lors de la séance du Sénat du 6 décembre 1985, évoquait l'engagement de M. Jacques Chirac dans les termes suivants – et je cite le *Journal officiel* : « S'agissant du rapport constant, je viens de recevoir une lettre dans laquelle il est écrit que, sous le contrôle de M. Jacques Chirac, le R.P.R. s'engage d'ores et déjà sur le budget de 1986 à solder le rapport constant. Je tenais à vous informer, monsieur le ministre, comme le Sénat, de cette excellente décision. »

C'est ainsi, également, à la suite d'une lettre du 24 janvier 1984 de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, M. Jacques Toubon faisait parvenir une réponse dont je me contenterai de vous citer un paragraphe, mais j'en tiens l'intégralité à votre disposition : « Je peux donc vous confirmer, comme vous le demandez, que le R.P.R. s'est engagé à régler le solde total du rattrapage des pensions des anciens combattants au titre du budget 1986. »

Or, que constate-t-on ? Contrairement à ces promesses, pourtant très explicites et répétées, aucune mesure nouvelle n'est proposée dans ce collectif. Au contraire, sous la rubrique des annulations de crédits, vous amputez le budget des anciens combattants de 598 000 francs, annulation qui affecte en particulier l'O.N.A.C.V.G.

C'est la raison pour laquelle, je demande l'adoption de cet amendement qui permettra au monde combattant de savoir comment les promesses à son égard seront tenues. Monsieur le ministre, les quatre millions d'anciens combattants et vic-

times de guerre attendent votre réponse et, pour que chacun puisse prendre clairement ses responsabilités, j'ai demandé un scrutin public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* Je fais partie des quatre millions d'anciens combattants, qui, paraît-il, attendent votre réponse, monsieur le ministre.

M. Christian Pierret. Pas « paraît-il », monsieur le rapporteur général ! C'est vrai !

M. René Haby. Mais ne vous fâchez pas, monsieur Pierret !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* Monsieur le président, je m'efforce, vous le savez, de m'exprimer le plus brièvement possible pour permettre au maximum d'orateurs de s'exprimer, mais si, sur chaque amendement, l'opposition double son temps de parole,...

M. Philipe Bassinet. Vous voulez nous empêcher de parler ?

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* ... à raison de quatre-vingts amendements qui restent en discussion et de quinze minutes par amendement, ils nous faudra bien longtemps pour en terminer.

Je viens d'écouter avec intérêt l'ancien ministre des anciens combattants du gouvernement de M. Fabius et je dois dire qu'en tant que premier signataire de l'amendement, il a fait preuve d'une grande ingéniosité.

En effet, il résulte d'une décision du Conseil constitutionnel, en date du 17 janvier 1979, qu'est contraire à la Constitution « une disposition faisant au Gouvernement obligation de présenter dans un délai fixé un ensemble de mesures dans un domaine précis de la politique des pouvoirs publics ».

M. Alain Vivien. C'est à M. Toubon qu'il faut donner ce texte !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* Si vous voulez une plus ample explication, monsieur Vivien, la décision dont je viens de faire état prohibe les injonctions au Gouvernement. Si vous ne savez pas ce que c'est, je vous ferai un cours tout à l'heure avec un grand plaisir !

A l'évidence, le rattrapage du rapport constant n'est possible que grâce à une mesure budgétaire inscrite dans une loi de finances.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur Laurain, de l'horizon du rattrapage du rapport constant. Comme j'ai une bonne mémoire, dans ce domaine et dans d'autres, je me rappelle qu'au début on parlait de l'horizon de la législature.

M. Roger Corrèze. Exact !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* Mais comme les gouvernements de M. Mauroy et de M. Fabius se sont rendus compte du coût de l'opération...

M. Roger Corrèze. Eh oui !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* ... on a parlé ensuite de l'horizon du mandat présidentiel. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roger Corrèze. Tout à fait !

M. Philippe Auberger. C'est ce qu'on appelle un horizon à géométrie variable !

M. Robert-André Vivien, *rapporteur général.* J'ai écouté, comme c'est mon devoir, et sans les interrompre, les auteurs des amendements, quelle que soit la violence de leur propos. Moi, je ne suis pas violent. Je fais simplement de la technique.

Le rattrapage du rapport constant, je le répète, qui fait l'objet de votre amendement, monsieur Laurain, n'est possible que grâce à une mesure budgétaire inscrite dans une loi de finances, mais - et c'est là où se signalent votre astuce et votre ingéniosité - en ne prévoyant pas expressément le dépôt obligatoire d'un projet de loi, vous échappez, de justesse, à la censure constitutionelle auquel, un commandement plus direct d'agir vous aurait certainement exposé.

En fait, soit l'amendement est contraire à la Constitution - c'est le cas - soit il est juridiquement inopérant. Sur le fond, je me suis déjà expliqué à plusieurs reprises. Je considère l'effort de rattrapage du rapport constant comme prioritaire. De nombreux orateurs sont déjà intervenus en ce sens au cours de ce débat, et je pense en particulier à M. Jarosz, mais aussi à M. Porteu de La Morandière qui, monsieur Laurain, a lui aussi quelque droit de parler au nom des anciens combattants, lui qui les défend avec tellement de générosité depuis maintenant plus d'un quart de siècle, si mes souvenirs sont exacts. Cela étant, je ne puis que vous renvoyer aux récentes déclarations de M. le ministre, M. Alain Juppé, lesquelles me semblent contenir tous les engagements politiques nécessaires. Par conséquent, je demande le rejet de l'amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Jarosz. Je demande la parole pour répondre à la commission.

M. le président. Mes chers collègues, s'agissant du collectif budgétaire, il n'est pas question que je laisse s'instaurer un débat sur tous les sujets qui se présenteront à l'occasion de l'examen des différents articles.

M. Eric Raoult. Bravo !

M. le président. Je n'ai pas besoin de « bravo », c'est le règlement !

Par ailleurs, je vous rappelle que l'auteur d'un amendement dispose de cinq minutes pour le soutenir. S'expriment ensuite le rapporteur général de la commission, puis le ministre et, éventuellement, un orateur contre.

M. Emmanuel Aubert. Ah ! Trés bien !

M. le président. Pour l'instant, monsieur le rapporteur général, aucun orateur n'a dépassé son temps de parole.

Contre l'amendement, s'est inscrit M. Porteu de La Morandière, qui aura la parole après M. Juppé...

M. Bernard Deschamps. M. Jarosz avait demandé la parole !

M. le président. ... mais on ne répond pas au Gouvernement.

M. Jacques Roger-Machart. On peut le faire lorsque le président l'y autorise !

Plusieurs députés du groupe communiste. Bien sûr ! On peut répondre au Gouvernement, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Le Gouvernement précisera en temps voulu les mesures qu'il envisage de prendre en matière de rattrapage du rapport constant. Mais je crois que personne ne peut soupçonner M. Jacques Chirac de ne pas tenir ses engagements en faveur du monde combattant. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Alain Vivien. Mais il ne sera plus Premier ministre !

M. le ministre chargé du budget. En ce qui concerne la procédure, M. le rapporteur général a excellemment expliqué ce qu'il fallait penser de cet amendement. J'en demande donc son rejet.

M. le président. La parole est à M François Porteu de La Morandière.

M. François Porteu de La Morandière. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général, nous sommes en effet contre cet amendement, non parce que nous estimons que la position actuelle du Gouvernement, pas plus que celle des gouvernements précédents, d'ailleurs, soit bonne, mais parce que, à nos yeux, un rapport s'ajoutant à tous les rapports qui, depuis vingt ans, se sont succédé, aussi

inopérants les uns que les autres, serait une sorte d'insulte à l'encontre des victimes d'un contentieux qui n'a déjà que trop duré.

Monsieur Laurain, en tant que ministre des anciens combattants, vous avez agi avec beaucoup de cœur et, souvent, avec efficacité. Mais s'il avait suffi de rédiger un rapport pour régler le problème du rapport constant...

M. Alain Vivien. Mais il ne s'agit pas de cela !

M. François Porteu de La Morandière. ... il y a longtemps que vous l'auriez fait, bien sûr ! Mais il ne s'agit pas de cela, en effet. Il s'agit d'un acte, d'une volonté politiques. Il importe que nous mettions le Gouvernement en face de ses responsabilités, que nous l'obligions, d'une façon ferme, non pas à rédiger un document de plus – il doit y en avoir à peu près cinquante kilos dans les archives du ministère – mais à tenir ses promesses au cours de cette année.

Les rapports, les créations de commissions ne sont que des demi-mesures. Elles appartiennent à la panoplie électorale qui permet aux hommes politiques de faire croire qu'ils ont interrogé le gouvernement et que celui-ci se préoccupe de leur affaire.

La volonté politique est claire, limpide. J'ai entre les mains une lettre signée de M. Toubon – vous y avez d'ailleurs fait allusion, monsieur Laurain – qui dit ceci :

« Le R.P.R. s'est engagé à régler le solde total de ce décalage au titre du budget de 1986. C'est un engagement qui a été pris publiquement au Sénat le 6 décembre 1985, lors du débat sur le budget des anciens combattants. Il ne s'agit donc plus d'obliger le Gouvernement à prendre dans trois mois des mesures qui seraient opérantes en 1987. Il s'agit, pour le R.P.R., de tenir aujourd'hui l'engagement qu'il a pris pour l'année en cours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

« Notre groupe n'accepterait pas qu'on en diffère la réalisation en créant un organe d'étude supplémentaire. Les Américains, qui ont l'art de régler les questions difficiles, disent que la meilleure façon d'enterrer un problème, c'est de créer une commission. »

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. C'est Clemenceau qui a dit cela !

M. François Porteu de La Morandière. Ce problème dure depuis vingt ans. La majorité déclare vouloir en sortir. Je sais, monsieur le ministre, que vous en avez amélioré le traitement, mais il subsiste un contentieux important. Il appartient au Gouvernement de le régler et il doit prendre l'engagement sans équivoque de le régler dès maintenant.

J'ai parlé hier d'un rattrapage de 4 p. 100, mais vous savez très bien qu'on peut discuter ce chiffre, puisqu'il dépend aussi de ce que vous avez déjà prévu pour la fin de l'exercice en cours. Ces 4 p. 100 correspondent au retard actuel pris sur le rapport constant, à l'effort qu'il faut accomplir pour que les promesses faites à nos anciens combattants soient tenues.

Notre groupe ne saurait naturellement voter contre votre initiative qui procède d'une bonne intention. Mais nous voulons que les engagements soient respectés. Nous nous abstiendrons, parce que c'est au Gouvernement qu'il appartient de donner aux anciens combattants français une réponse qui soit enfin digne d'eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Jean Jarosz. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, pour un rappel au réglement.

M. Jean Jarosz. L'article 56, alinéa 3, du réglement précise que « le président peut autoriser un orateur à répondre au Gouvernement ou à la commission. »

Je vous demande, monsieur le président, de me donner le droit de répondre au Gouvernement sur un sujet d'une telle importance.

M. le président. Si c'est ce droit que vous me demandez, monsieur Jarosz, il vous est refusé.

M. Vincent Porelli. Merci, monsieur le président !

M. le président. Sur l'amendement n° 170, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

M. Jean Jarosz. Monsieur le président...

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. Jean Jarosz. Si vous l'entendez ainsi, monsieur le président, je demande une suspension de séance !

M. le président. Le scrutin est annoncé. La suspension aura lieu après.

M. Vincent Porelli. C'est incroyable !

M. le président. Ainsi le veut le réglement !

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	541
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	250
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Jean Laurain. Les anciens combattants apprécieront !

M. le président. La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le président, je demande une suspension de séance de dix minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq, est reprise à dix-neuf heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

M. Jean Jarosz. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, pour un rappel au réglement.

M. Jean Jarosz. Avant que vous annonciez le scrutin, monsieur le président, un mini-débat s'était instauré sur l'amendement de M. Laurain. Or je ne pouvais y participer au nom du groupe communiste que par le biais d'une réponse à la commission ou au Gouvernement. Vous ne m'y avez pas autorisé. Moralement, il aurait pourtant été normal que je puisse m'exprimer. Je n'entendais pas, vous l'imaginez bien, me livrer à un effet de tribune. Le problème des anciens combattants est assez important en lui-même pour que vous ne me prêtiez pas d'autre intention que celle d'exprimer une conviction profonde.

Je voulais surtout dire qu'il fallait à tout prix et une bonne fois pour toutes éviter une confusion. Certes, le rapport constant fait l'unanimité dans cette enceinte, et si on organisait un vote en sa faveur, il remporterait certainement 577 voix. Mais qu'est-ce que le rapport constant ? Personne, ce soir, n'en a rappelé le principe.

Il s'agit du rapport qui a été établi entre l'évolution de la pension des anciens combattants et celle du traitement d'un huissier de préfecture. Il a alors été décidé réglementairement que ce rapport devait demeurer constant.

Sur le principe, il n'y a aucun problème : tout le monde est d'accord et je ne pense pas que l'on veuille revenir sur cette décision. En revanche, il n'y a plus la même unanimité sur les modalités du rattrapage pour ce rapport constant.

A ce propos, il faut savoir qu'en 1980, une commission tripartite comprenant des représentants du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et de l'U.F.A.C. avait fixé l'écart à rat-

traper à 14,26 p. 100. Ce taux était déjà en retrait par rapport à l'écart constaté entre l'évolution du traitement d'un huissier et celle de la pension des anciens combattants puisqu'il était, à l'époque, de 21 p. 100. Témoignant d'une certaine noblesse et dans un souci de compromis, les représentants des anciens combattants ont accepté ce pourcentage de 14,26 p. 100, bien qu'ils aient su qu'il n'allait pas permettre un rattrapage complet.

Cela s'est passé en 1980. Nous sommes en 1986 et le rattrapage, même ainsi limité, n'a pas encore été totalement effectué. Il a certes été amorcé au cours de la législature précédente, mais il a été incomplet, et l'on nous dit maintenant qu'il sera peut-être effectif en 1987.

Moralement, on doit rendre justice aux anciens combattants d'autant que le rattrapage devrait être déjà terminé.

L'amendement n° 119 que j'ai défendu avant-hier, lundi, proposait une solution financière en demandant l'abrogation du *carry back* accordé aux entreprises. Mais ce n'était qu'une possibilité parmi d'autres et nous sommes prêts à accepter toute autre solution financière, l'essentiel étant de trouver un moyen qui permette de donner immédiatement satisfaction aux anciens combattants. Malheureusement, notre proposition n'a recueilli que les 35 voix du groupe communiste.

Quoi qu'il en soit, il faut se dépêcher. Nous avons le devoir moral de satisfaire cette légitime revendication des anciens combattants. Bientôt, en effet, on ne pourra plus parler du rattrapage du rapport constant, parce qu'il sera trop tard, chaque année voyant malheureusement la disparition de nombreux anciens combattants. La seule diminution du nombre des parties prenantes par décès libère suffisamment de crédits dans le budget pour que l'on puisse donner satisfaction immédiatement aux anciens combattants.

Je tenais donc à intervenir pour vous dire : « Dépêchez-vous ! Dépêchons-nous ! » Il n'est pas digne de l'Assemblée nationale de faire encore attendre les anciens combattants parce que, pour eux, demain, ce ne sera plus la peine d'en parler ; il sera trop tard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Monsieur Jarosz, en vous refusant la parole, je ne vous prêtais aucune intention particulière, et cette remarque vaut d'ailleurs pour tous nos collègues. Je ne faisais qu'appliquer le règlement et les décisions de la conférence des présidents.

M. Jean Jarosz. Je faisais appel à votre esprit de tolérance !

M. le président. Certes, je peux autoriser, à titre exceptionnel, un orateur à répondre à la commission ou au Gouvernement. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que, ayant présidé la séance du lundi soir, je savais que vous vous étiez déjà exprimé très longuement sur ce sujet. Vos propos figurent d'ailleurs au *Journal officiel.*

Article 9 et état C *(précédemment réservés)*

M. le président. Je donne lecture de l'article 9 et de l'état C annexé :

« Art. 9. – Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils pour 1986, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux sommes de 20 583 000 000 F et de 20 283 000 000 F, conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état C annexé à la présente loi. »

ETAT C

Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des autorisations de programme et de crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils

Autorisations de programme

(En francs)

MINISTERES OU SERVICES	TITRE V	TITRE VI	TOTAUX
Départements et territoires d'outre-mer		117 000 000	117 000 000
Intérieur et décentralisation		30 000 000	30 000 000
Redéploiement industriel	19 936 000 000	300 000 000	20 236 000 000
Urbanisme, logement et transports :			
II. – Transports :			
3. Transports intérieurs		200 000 000	200 000 000
Totaux	19 936 000 000	647 000 000	20 583 000 000

Crédits de paiement

(En francs)

MINISTERES OU SERVICES	TITRE V	TITRE VI	TOTAUX
Départements et territoires d'outre-mer		117 000 000	117 000 000
Intérieur et décentralisation		30 000 000	30 000 000
Redéploiement industriel	19 936 000 000		19 936 000 000
Urbanisme, logement et transports :			
II. – Transports :			
3. Transports intérieurs		200 000 000	200 000 000
Toteux	19 936 000 000	347 000 000	20 283 000 000

M. le président. Plusieurs orateurs sont inscrits sur cet article.

La parole est à Mme Catherine Trautmann.

Mme Catherine Trautmann. Monsieur le président, j'interviens au nom de mon collègue Le Déaut qui m'a demandé de lire son intervention puisqu'il est absent, ce dont il s'excuse auprès de vous.

L'article 9 traite des ouvertures de dépenses en capital des services civils et il aurait souhaité que, dans ce chapitre, soient prévues de nouvelles autorisations de programme. Malheureusement, monsieur le ministre, vous avez annulé des actions de recherche et réduit de moitié les crédits du fonds de la recherche.

Les programmes mobilisateurs financés dans ce cadre constituaient un outil efficace de rencontre des disciplines scientifiques et des acteurs de la recherche publique ou privée. En les amputant, vous cautionnez une politique à courte vue, car la diversification dans les filières énergie, matériaux et biotechnologies est primordiale pour aborder les grands programmes de demain, vous sabordez la politique de dynamisation de la recherche industrielle qu'avait mise en place M. Curien.

A titre d'illustration il suffit de souligner les incidences qu'auront ces annulations de programme dans le domaine des biotechnologies.

Le C.N.R.S. et le ministère de la recherche et de la technologie avaient mis en œuvre un programme ambitieux qui devait nous permettre de rattraper le retard que nous avions sur le Japon et les Etats-Unis. Est-il besoin de vous rappeler que l'essor des biotechnologies est la condition *sine qua non* du développement des secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la pharmacie, de la chimie, des industries de dépollution et j'en passe ?

La situation française est très préoccupante car, dans l'agro-alimentaire, les entreprises ne consacrent que 0,25 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche. Les travaux menés sur les bactéries en fermentation, sur les produits d'arôme, de colorants, d'additifs alimentaires, sur la croissance des bactéries industrielles, sur l'utilisation des microdynamismes pour l'épuration et la dépollution, sur les cultures cellulaires de végétaux qui ont révolutionné les techniques d'horticulture dans les dernières années, sur la sélection des semences, sur les productions d'enzymes industrielles, d'herbicides, de pesticides sont des thèmes qui intéressent autant les industriels que les mesures fiscales.

Comment peut-on fabriquer des produits nouveaux, mettre au point de nouvelles techniques si l'on ne continue pas à soutenir ce programme mobilisateur ? Comment pouvez-vous prétendre développer la création d'emplois et obtenir des résultats tangibles dans la diversification et le redéploiement industriel qui est l'objectif principal que vous vous êtes assigné dans l'article 9, si vous amputez les crédits qui étaient affectés à ces programmes ?

Il serait possible de défendre avec la même pertinence les programmes mobilisateurs : électronique, matériaux ou génie biologique et médical. Plutôt que d'attendre de nouvelles autorisations de programme - qui étaient d'ailleurs prévues pour le budget de 1987 - nous aurions préféré que vous n'amputiez pas le budget du C.N.R.S. de 575 millions de francs.

M. le ministre Devaquet a annoncé, devant l'Assemblée nationale, qu'il y aurait des contraintes incontournables, notamment en ce qui concerne le respect d'engagements internationaux. Je souhaiterais cependant savoir si le financement du transfert du centre de documentation scientifique du C.N.R.S. à Nancy est bien maintenu et si le calendrier des travaux sera respecté. Dans le cas contraire, compte tenu des nouvelles menaces qui pèsent sur l'emploi dans les zones sidérurgiques ainsi que dans les Salines de Lorraine, et du retard du développement du programme biotechnologique et de l'agro-alimentaire vous prendriez le chemin de la banalisation de la Lorraine, pourtant si durement touchée par la crise de la sidérurgie dans les dernières années.

On retrouve cette même politique du court terme à l'Anvar que vous amputez de près de la moitié de ses crédits ou encore dans les missions d'information scientifique et technique. Je vous rappellerai que, là encore, les bénéficiaires traditionnels étaient les entreprises et les centres régionaux de culture scientifique et technique. Nous avions mis en place des outils pour favoriser le transfert de technologies, vous les cassez. Nous sommes certains que vous serez rapidement jugés, car, à force de jouer au filet, on disparaît vite du tournoi.

M. le président. La parole est à M. Jacques-Roger Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre délégué, vous m'avez reproché l'autre jour d'avoir de la suite dans les idées et de toujours revenir sur le même sujet. Eh bien je vais me permettre de revenir sur un sujet que j'ai déjà abordé à deux reprises : une fois en commission, en votre absence, mais M. le rapporteur général a bien voulu mentionner ce point dans son rapport ; l'autre fois, hier dans la soirée. Il s'agit du problème des annulations de crédits de politique industrielle inscrits au chapitre 64-92 qui figure dans cet article 9 que nous examinons maintenant.

Les dotations de politique industrielle vont donc subir des réductions de 485 millions en autorisations de programme et de 250 millions en crédits de paiement. Sans reprendre tout le développement que j'ai présenté hier sur la politique industrielle, je concentrerai mes quelques minutes d'intervention sur un cas très précis, celui de l'usine de la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine à Saint-Gaudens. Certes, le pays de Comminges, situé dans le sud du département de la Haute-Garonne est un peu loin du quartier de Montmartre dont vous êtes l'élu, monsieur le ministre, mais je me permets, en ma qualité de député de ce département, d'insister sur ce cas particulier.

Cette usine doit poursuivre l'effort de modernisation qu'elle a déjà entrepris sous peine de fermeture à terme. Elle emploie environ 450 personnes mais sa fermeture mettrait en cause quelque 2 000 emplois compte tenu de ceux qui sont concernés en amont, notamment dans la filière bois. Ce serait le scénario pessimiste au cas où il n'y aurait pas de modernisation.

Le deuxième scénario, optimiste, est celui de la modernisation grâce à laquelle le potentiel de production serait porté de 160 000 à 275 000 tonnes par jour. Elle aurait pour conséquence non seulement le maintien de l'emploi sur le site, mais aussi quelque 750 créations d'emploi dans la filière bois et dans le secteur des transports. L'investissement nécessaire est de 1 milliard de francs et, il y a quelques semaines, monsieur le ministre, à la suite de négociations, menées au mois de février dernier, il semblait pouvoir être financé conjointement par les actionnaires, par les banquiers, par l'Etat et les collectivités locales. Cela mérite d'être souligné.

Un troisième scénario est encore envisageable, sur la base du second. Une fois la modernisation de l'usine décidée, un effort commun des pouvoirs publics et des industriels pourrait permettre de créer, sur le site de Saint-Gaudens, un pôle technologique et industriel regroupant des industries chimiques du chlore, de la soude et de l'hydrogène sur la localité de Salies-de-Salat, une unité permettant d'utiliser les vapeurs excédentaires de l'usine de la Cellulose - 10 000 tonnes équivalent pétrole par an - et des entreprises de collecte des déchets du bois notamment.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui intéresse tant une entreprise de statut privé - la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine - que les pouvoirs publics et les collectivités locales concernées : la ville de Saint-Gaudens, qui est dirigée par des hommes politiques appartenant à l'actuelle majorité, le conseil général, la région Midi-Pyrénées. Ces trois collectivités étaient prêtes - et sont toujours prêtes, j'imagine - à consentir un effort financier exceptionnel pour contribuer au montage de ce projet. Or, monsieur le ministre, l'article 9 du collectif budgétaire que vous nous proposez porte annulation de ces crédits, c'est-à-dire que tout le montage financier qui avait été soigneusement négocié et préparé est ainsi remis en cause.

Je doute que vous soyez vous-même au courant de ce dossier aujourd'hui. Je n'attends donc pas de réponse immédiate bien que le rapport du rapporteur général du budget mentionne ce cas précis, ce qui aurait pu inciter vos services à préparer des éléments de réponse. Je tiens cependant à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les conséquences de votre libéralisme, de celui du ministre de l'industrie, de celui du Gouvernement, car il met en cause des projets qui ne peuvent pas relever de la seule initiative privée, mais qui nécessitent forcément l'intervention commune du privé et des pouvoirs publics. Voilà bien l'économie mixte que nous défendons.

Votre libéralisme met en cause un projet approuvé par le chef d'entreprise, par les ingénieurs et cadres, par les hommes et les femmes de l'usine et de cette localité qui veulent vivre et travailler au pays. Il va à l'encontre de cette volonté. Voilà à quoi aboutit votre libéralisme, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Jacques-Roger Machart, vous aviez droit, comme inscrit sur l'article, à un temps de parole de cinq minutes. Vous les avez utilisées, mais si vous aviez choisi d'intervenir un vendredi matin sur ce sujet qui concerne votre circonscription, vous auriez disposé de sept minutes, soit deux minutes de plus, et vous auriez obtenu une réponse immédiate du Gouvernement.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. le président. Sur les crédits du titre V aucun amendement n'est déposé.

Je mets donc aux voix, successivement, par ministère, les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement sont adoptés.)

M. le président. Sur les crédits du titre VI aucun amendement n'est déposé.

Je mets donc aux voix, successivement, par ministère, les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 9 et l'état C annexé.

(L'article 9 et l'état C annexé sont adoptés.)

Article 10 et état D *(précédemment réservés)*

M. le président. Je donne lecture de l'article 10 et de l'état D annexé :

« Art. 10. - Sont supprimés les emplois budgétaires inscrits à l'état D annexé à la présente loi. »

ETAT D

Emplois budgétaires

BUDGETS	CHAPITRES	EFFECTIFS	EMPLOIS	INDICES
Culture	**31-01**	1	Agent technique de bureau (Gr. III)	222-264
		8	Préposés téléphonistes (Gr. III)	222-264
		2	Conducteurs d'automobile de 2e catégorie (Gr. III)	222-264
		1	Ouvrier professionnel de 1re catégorie (Gr. V)	235-302
		1	Ouvrier professionnel de 2e catégorie (Gr. IV)	230-282
		1	Ouvrier professionnel de 3e catégorie (Gr. III)	222-264
		14		
	31-61	1	Attaché de 2e classe	305-478
		1	Secrétaire administratif de classe normale	254-401
		6	Commis (Gr. V)	235-302
		13	Sténodactylographes (Gr. IV)	230-282
		4	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		2	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
		4	Documentellistes de 2e classe	305-489
		4	Secrétaires de documentation de classe normale	254-401
		9	Ouvriers de 1re catégorie (Gr. V)	235-302
		10	Ouvriers de 2e catégorie (Gr. IV)	230-282
		2	Ouvriers de 3e catégorie (Gr. III)	222-264
		5	Bibliothécaires adjoints	254-401
		2	Conservateurs de 2e classe	335-489
		1	Magasinier de service général (Gr. III)	222-264
		1	Vérificateur des bâtiments de France de classe normale	335-489
		1	Adjoint technique des bâtiments de France (Gr. V)	235-302
		10	Agents de la surveillance spécialisée de 2e classe (Gr. III)	222-264
		5	Aides-jardiniers (échelle 1)	215-264
		2	restaurateurs spécialistes	273-396
		2	Professeurs de 1re catégorie	810
		2	Professeurs de 2e catégorie	577
		2	Professeurs de 3e catégorie	647
		8	Professeurs des écoles nationales d'art des départements	370-647
		2	Surveillants (Gr. III)	222-264
		1	Chargé de mission	839
		1	Archiviste	305-873
		1	Aide-archiviste	242-271
		1	Agent sur contrat de 2e catégorie	350-410
		1	Agent sur contrat de 3e catégorie	252-344
		106		
	31-96	1	Administratif 3D	262-410
		1	Administratif 4D	228-290
		2		
		122		
Economie, finances et budget :				
II. - Services financiers	**31-01**	59	Adjoints administratifs (Gr. V)	235-302
		10	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
		17	Agents de service (échelle 1)	215-264
		15	Ouvrier de 3e catégorie (Gr. III)	222-264
		8	Agents contractuels	230
		109		

BUDGETS	CHAPITRES	EFFECTIFS	EMPLOIS	INDICES
	31-07	2	Agents contractuels de 3e catégorie C	243
	31-31	185	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
	31-43	239	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
	31-63	20	Agents de constatation (Gr. V)	235-302
		50	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		21	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
		91		
	31-71	2	Adjoints administratifs (Gr. V)	235-302
	31-73	30	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
		20	Agents de service (échelle 1)	215-264
		18	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		68		
	31-83	2	Agents de service (échelle 1)	215-264
	31-84	22	Agents contractuels de 3e catégorie C	243
	31-86	1	Conducteur d'automobile hors catégorie (Gr. V)	235-302
		1	Conducteur d'automobile 2e catégorie (Gr. III)	222-264
		19	Agents de service (échelle 1)	215-264
		5	Agents de laboratoire (échelle 1)	215-264
		11	Agents de bureau (échelle 1)	215-264
		37		
		757		
Education nationale :				
I. – Enseignement scolaire	31-09	700	Agents spécialistes (échelle 1)	215-264
Intérieur	31-01	15	Administrateurs civils de 1re classe	571-772
		15	Administrateurs civils de 2e classe	366-608
		11	Secrétaires administratifs	254-401
		12	Adjoints administratifs	235-302
		2	Agents contractuels de 3e catégorie	262-410
		1	Agent contractuel de 4e catégorie	232-290
		2	Agents contractuels de 5e catégorie	230-282
		2	Agents contractuels de 6e catégorie	222-264
		60		
	31-13	20	Secrétaires administratifs	254-401
		20	Commis	235-302
		40		
		100		
Mer	31-01	1	Ingénieur général de l'armement	Groupe B
		4	Secrétaires administratifs	254-401
		1	Adjoint administratif	235-302
		2	Agents de bureau	215-264
		8		
	31-31	3	Administrateurs de 2e classe des affaires maritimes	386-453
		3	Officiers de 2e classe du corps technique et administratif des affaires maritimes	386-453
		5	Professeurs de 1re classe de l'enseignement maritime	443-521
		1	Médecin	395-596
		1	Second-maître	217-365
		1	Matelot de 2e classe (P.D.L.)	(Solde)
		1	Attaché de 2e classe des services extérieurs des affaires maritimes	335-478
		1	Sous-lieutenant de port de classe normale	262-393
		7	Agents de 2e classe (Gr. III) (P.E.A.S.A.M.)	222-264
		3	Syndics (Gr. IV)	230-282
		1	Contrôleur de 2e classe (P.E.A.S.A.M.)	254-401
		5	Professeurs techniques	305-529
		2	Ouvriers professionnels de 2e catégorie	230-282
		2	Ouvriers professionnels de 3e catégorie	22-264
		2	Agents non spécialistes (échelle 1)	215-264
		5	Agents spécialistes de 3e catégorie (échelle 1)	215-264
		1	Contrôleur de 2e classe des affaires maritimes (branche technique)	254-401
		3	Contrôleurs de 2e classe des affaires maritimes (branche administrative)	254-401
		1	Agent de service (échelle 1)	215-264
		3	Commis (Gr. V)	235-302
		1	Technicien expert de la sécurité de la navigation	559
		1	Technicien contractuel de la navigation de 1re catégorie	456
		53		
		61		

BUDGETS	CHAPITRES	EFFECTIFS	EMPLOIS	INDICES
Plan et aménagement du territoire :				
I. – Commissariat général du Plan	31-01	1	Conseiller	428-772
		1	Secrétaire administratif	254-401
		2	Chargés de mission	711
		1	Chargé de mission	571
		5		
II. – Aménagement du territoire	31-01	1	Chargé de mission	718-798
		1	Agent contractuel	319-478
		2		
Relations extérieures :				
I. Services diplomatiques et généraux	31-01	4	Ouvriers professionnels de 3e catégorie	222-264
		20	Agents de bureau	215-264
		1	Agent contractuel de 1re catégorie	262-410
		25		
	31-01	1	Adjoint administratif	235-302
		1	Assistant principal	506-723
		1	Secrétaire administratif	254-401
		1	Administrateur civil de 2e classe	366-608
		4		
	31-11	21	Agents de chancellerie	215-264
		2	Agents contractuels de 2e catégorie A	305-696
		8	Agents contractuels de catégorie B	258-453
		6	Agents de 1re catégorie C	229-340
		1	Agent de 2e catégorie C	211-290
		12	Agents de 3e catégorie C	198-290
		50		
II. – Coopération et développement	31-11	3	Sténodactylographes	230-282
		62		
Redéploiement industriel et recherche et technologie. – Services communs	31-01	3	Administrateurs civils de 1re classe	571-772
		2	Attachés d'administration de 1re classe	492-631
		8	Ingénieurs des mines	366-685
		2	Ingénieurs du S.I.M.	350-685
		9	Ingénieurs des T.P.E. mines	335-539
		8	Ingénieurs des travaux métrologiques	335-571
		1	Secrétaire administratif de classe normale	254-401
		3	Secrétaires administratifs des services extérieurs	254-401
		7	Assistants techniques des mines	254-401
		6	Techniciens de la métrologie	254-401
		6	Adjoints administratifs (Gr. V)	235-302
		7	Commis (Gr. V)	235-302
		12	Sténodactylographes (Gr. IV)	230-282
		13	Agents de bureau (Echelle 1)	211-248
		4	Conducteurs auto de 2e catégorie (Gr. III)	222-264
		10	Agents de service (Echelle 1)	211-248
		6	Chargés de mission	399-772
		5	Contractuels hors catégorie	336-631
		7	Contractuels de 1re catégorie	254-445
		2	Analystes programmeurs de 2e catégorie	488-558
		2	Chargés de mission niveau II	399-723
		123		
Santé, solidarité nationale, travail, emploi et formation professionnelle. – Services généraux	31-01	14	Administrateurs civils de 2e classe	366-608
		1	Agent supérieur de classe exceptionnelle	685-723
		6	Attachés d'administration centrale de 2e classe	335-478
		6	Secrétaires administratifs	254-401
		2	Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales	335-478
		29	Adjoints administratifs (Gr. V)	235-302
		3	Secrétaires sténodactylographes (Gr. V)	235-302
		13	Sténodactylographes (Gr. V)	230-282
		9	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		1	Agent de bureau (échelle 1)	215-264
		2	Préposés téléphonistes (Gr. III)	222-264

BUDGETS	CHAPITRES	EFFECTIFS	EMPLOIS	INDICES
		1	Conducteur automobile de 2e catégorie (Gr. III)	222-264
		1	Agent de service (échelle 1)	215-264
		3	Ouvriers de 2e catégorie (Gr. IV)	230-282
		8	Ouvriers de 3e catégorie (Gr. III)	222-264
		1	Pompier veilleur de nuit (échelle 1)	215-264
		2	Veilleurs de nuit (échelle 1)	215-264
		7	Agents contractuels de 2e catégorie	335-631
		3	Agents contractuels de 3e catégorie	335-420
		110		
Santé et solidarité nationale..	31-41	20	Médecins inspecteurs de 1re classe	624-685
		35	Médecins inspecteurs de 2e classe	366-608
		22	Médecins de la santé publique	366-608
		1	Pharmacien inspecteur	366-608
		6	Assistantes socieles chef	392-513
		9	Conducteurs de 2e catégorie (Gr. III)	222-264
		2	Patrons meriniers (Gr. III)	222-264
		1	Mécanicien (Gr. III)	222-264
		3	Meriniers (Gr. III)	222-264
		13	Gardes (échelle 1)	215-264
		10	Inspecteurs de 1re classe	492-631
		8	Inspecteurs de 2e classe	335-478
		21	Chefs de section	358-445
		10	Secrétaires administratifs	254-401
		20	Commis (Gr. V)	235-302
		24	Sténodactylographes (Gr. IV)	230-282
		15	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		5	Préposés téléphonistes	222-264
		15	Huissiers et egents de service (échelle 1)	215-264
		71	Médecins contractuels de santé scolaire	486-723
		10	Agents contractuels de 1re catégorie	399-772
		1	Directeur de laboretoire	647-Gr. C
		3	Chefs de trevaux	406-685
		1	Assistant	357-569
		8	Aides techniques (Gr. VI)	242-324
		1	Aide de laboretoire (Gr. III)	222-264
		1	Agent de laboretoire (échelle 1)	215-264
		2	Adjoints administratifs	235-302
		339		
Services du Premier ministre :				
I. – Services généraux	31-01	1	Sténodactylographe	230-282
		2	Agents de bureau	211-264
		1	Agent contractuel	355
		1	Agent contractuel	619-711
		2	Agents contractuels	283
		7		
Travail, emploi et formation professionnelle	31-61	12	Inspecteurs du treveil	369-608
		60	Chefs de section	358-445
		2	Contrôleurs	254-401
		80	Commis et commis principaux (Gr. V)	235-302
		75	Sténodactylographes (Gr. IV)	230-282
		55	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		2	Préposés téléphonistes (Gr. III)	222-264
		65	Agents de service (échelle 1)	215-264
		13	Médecins de catégorie normale	437-723
		34	Agents contractuels de 3e catégorie	235-420
		418		
Urbanisme, logement et transport.				
			1. *Section commune.*	
II. Transports	31-01	2	Attachés d'administration de 2e classe	335-478
		2	Secrétaires administratifs de classe normale	254-401
		2	Adjoints administratifs (Gr. V)	235-302
		1	Sténodactylographe (Gr. IV)	230-282
		1	Agent technique de bureau (Gr. III)	222-264
		1	Assistante sociale	264-489
		1	Infirmière	254-401
		10		
			2. *Aviation civile.*	
	31-61	1	Sous-chef de service administratif	335-478
		3	Secrétaires administratifs	254-401
		2	Commis administratifs (Gr. V)	235-302
		4	Agents techniques de bureau (Gr. III)	222-264
		6	Techniciens d'études et de treveux	262-401
		2	Dessinateurs (Gr. V)	235-302
		18		

BUDGETS	CHAPITRES	EFFECTIFS	EMPLOIS	INDICES
	31-41		3. *Transports intérieurs.*	
		5	Inspecteurs du permis de conduire de 3e catégorie	222-453
		2	Economistes des transports	310-553
		15	Contrôleurs des transports terrestres	254-401
		22		
		50		

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPLOIS SUPPRIMES

BUDGETS CIVILS	EMPLOIS
Culture	122
Economie, finances et budget :	
II. - Services financiers	757
Education nationale	700
Intérieur et décentralisation	100
Mer	61
Plan et aménagement du territoire :	
I. - Commissariat général du Plan	5
II. - Aménagement du territoire	2
Redéploiement industriel, recherche et technologie. - Services communs	123
Relations extérieures :	
I. - Services diplomatiques et généraux	79
II. - Coopération et développement	3
Santé, solidarité nationale, travail, emploi et formation professionnelle. - Services généraux	110
Santé et solidarité nationale	339
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux	7
Travail, emploi et formation professionnelle	418
Urbanisme, logement et transports :	
II. - Transports :	
1. Section commune	10
2. Aviation civile	18
3. Transports intérieurs	22
Total pour l'état D	2 878

Plusieurs orateurs sont inscrits sur cet article.

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. L'article 10 porte sur les personnels.

A ce propos je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur les suppressions de postes d'inspecteur et de contrôleur du travail. L'administration des affaires sociales, en particulier celle du travail est déjà - c'est malheureusement une longue tradition - moins bien considérée, moins bien dotée que d'autres administrations plus « nobles », et cela à tous les niveaux de la hiérarchie. Le travail des directions départementales du travail et de l'emploi a été considérablement accru non seulement - hélas ! - à cause de l'augmentation du chômage depuis une dizaine d'années, mais également en raison des tâches nouvelles qui leur incombent désormais à la suite de la mise en place des dispositifs d'aide aux entreprises, de formation et de rémunération des stagiaires. Ainsi leurs tâches administratives ont considérablement augmenté.

Depuis cinq ans, les gouvernements précédents ont essayé de doter les directions départementales du travail et de l'emploi de personnels susceptibles non seulement de veiller à l'application du code du travail, mais aussi de mieux remplir leurs tâches positives relatives à l'emploi.

Avec le dispositif d'exonération de charges sociales pour toutes les entreprises qui embaucheront un jeune de moins de vingt-cinq ans, vous allez encore accroître la charge de travail des directions départementales du travail et de l'emploi car, à moins que vous n'envisagiez une autre procédure, c'est par l'intermédiaire de ces dernières que seront accordées ces exonérations. Il faudra, en effet, vérifier que le jeune a bien été embauché dans telle entreprise, qu'il a moins de vingt-cinq ans et suivre la procédure d'exonération. Cela constituera un travail supplémentaire pendant une année dans les direction départementales du travail pour des dizaines de milliers d'embauches.

Or c'est précisément le moment que vous choisissez pour supprimer des centaines d'emplois dans des administrations déjà fort pauvres tant en encadrement - contrôleurs et inspecteurs - que pour les tâches d'exécution. Je connais ainsi de nombreuses directions du travail dans lesquelles les personnels des catégories C et D sont en nombre très insuffisant, à un point tel que les secrétariats ne peuvent pas suivre le travail des inspecteurs et des contrôleurs. Je crains donc que la surcharge de ces directions ne soit aggravée et qu'il ne soit pas possible, avec un volume de personnel encore réduit, alors qu'il était déjà insuffisant, de disposer d'un instrument à la hauteur de la tâche à accomplir.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible de revoir la répartition de ces suppressions d'emploi afin de conserver au sein de l'administration du travail et de l'emploi les personnels nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches habituelles, des tâches nouvelles qui leur ont été données depuis cinq ans et de celles que vous allez leur imposer avec le dispositif d'exonération de charges sociales pour les jeunes ?

M. le président. La parole est à M. Mercieca.

M. Paul Mercieca. Certes, les suppressions d'emplois affectent peu la formation professionnelle ; cependant, je veux saisir l'occasion de dénoncer l'annulation de crédits de 52 millions de francs affectés à la promotion, à la formation et à l'information relatives aux droits des femmes.

Nous avions, monsieur le ministre, critiqué l'utilisation électorale de ces crédits par le précédent gouvernement, notamment par le fonctionnement des centres d'information des droits de la femme.

Cependant, on ne peut qu'être effaré de la façon expéditive dont la droite règle les problèmes. Il y a pourtant à faire pour donner aux femmes la place qui doit être la leur dans le travail, dans la production, ce qui est une grande question pour le progrès de la société.

La modernisation des entreprises, la mise en place des technologies nouvelles impliquent un formidable effort d'information et de formation professionnelle initiale et continue en leur direction. Cela suppose des moyens et des mesures concrètes pour ouvrir des filières, des stages qualifiants, pour faire évoluer les mentalités des formateurs, pour combattre les discriminations imposées par les employeurs.

Comme nous le réclamons dans une proposition de loi que notre groupe a déposée, 10 p 100 du temps de travail, et plus pour les non-qualifiées, devraient être consacrés à la formation afin qu'elles aient accès à tous les métiers que le développement des techniques peut leur ouvrir.

Notre économie a besoin de femmes techniciennes, ingénieurs, dans toutes les branches de la production. Leur ouvrir tous les métiers, excepté, bien entendu, les plus pénibles, et toutes les formations correspondantes est aujourd'hui indispensable pour supprimer le chômage féminin.

Au lieu d'apporter les moyens nécessaires à une telle politique, la droite ferme les vannes. Ainsi, les femmes sont, comme hier, les premières victimes de l'insuffisance de l'effort d'information et de formation, de l'accentuation de la précarisation de l'emploi, de la mise en œuvre de la flexibilité et de la suppression de l'autorisation préalable de licenciement que vous projetez.

Votre politique traite les hommes et les femmes comme des coûts variables à réduire, la formation et l'information comme des charges improductives.

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Le Gouvernement se propose, par l'article 10 du projet de loi, de supprimer quelque soixante emplois de fonctionnaire du ministère de la mer.

Cette meaure survient au moment même où des milliers de travailleurs des ports, à l'appel de leur syndicat, étaient hier en grève pour riposter aux mesures patronales et gouvernementales de suppression d'emplois dans la manutention portuaire et pour protester contre la prise en France d'initiatives visant à détourner vers les ports de l'Europe du Nord des trafics de marchandises à destination de la France.

Ces travailleurs ont raison. La défense de leurs revendications coïncide avec celle de l'intérêt national. La politique de déclin du rôle maritime de notre pays, menée par le patronat maritime français et européen, se poursuit aujourd'hui avec davantage d'acuité.

C'est ainsi que les soixante suppressions d'emplois évoquées précédemment accroissent encore les effets désastreux que peut avoir, par exemple, pour nos pêcheurs, l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne. Les moyens de surveillance et de contrôle, notamment en Méditerranée et dans le golfe de Gascogne, font déjà cruellement défaut et vous vous proposez de les réduire encore. L'actualité – par exemple, le blocage du port d'Hendaye par des pêcheurs espagnols – ne cesse de prouver qu'il faudrait au contraire renforcer ces moyens et revoir cette question de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne à laquelle les députés communistes se sont toujours opposés.

Que va faire le Gouvernement à ce sujet ? Et d'ailleurs, allez-vous exiger de Bruxelles la négociation d'un volet spécifique « Méditerranée » pour l'Europe bleue ainsi que l'harmonisation vers le haut des régimes sociaux des marins et des pêcheurs ?

Concernant notre système portuaire et notre flotte de commerce, je note que les annulations de crédits décidées par le Gouvernement touchent – pour 200 millions – l'aménagement du port de Dunkerque. Ainsi, vous affaiblissez les moyens d'une meilleure compétitivité de notre système portuaire et, dans le même temps, dans la proche région de Lille, les autorités de la ville et du port d'Anvers organisent une initiative – et comment pourrait-elle l'être sans l'accord ou tout du moins la bienveillance des pouvoirs publics en France ? – en direction des entreprises françaises de transitaires, de consignataires et du tertiaire portuaire.

Monsieur le ministre, permettez-moi de dire qu'il s'agit en l'occurrence d'une véritable provocation qui a pour but avoué de mieux organiser le détournement des marchandises provenant – ou à destination – de la France par les ports d'Europe du Nord.

M. Jean Jarosz. Le port de Lille est actuellement en grève !

M. Vincent Porelli. Elle s'inscrit dans une stratégie globale d'éclatement et de déclin de la filière maritime dans laquelle chaque acteur – instances européennes, Gouvernement, patronat maritime – joue sa partition de musique.

Les armateurs, dans ce concert, continuent, pour leur part, à brader la flotte de notre pays. Les passages de navires français sous pavillon de complaisance se poursuivent à grand rythme et les pressions sur l'emploi des marins sont particulièrement fortes, à tel point que le nombre de marins actifs ne cessant de diminuer, l'E.N.I.M., leur caisse de retraite, connaît un grave et structurel déséquilibre qui vous contraint aujourd'hui, dans ce collectif budgétaire, à en abonder les caisses.

Tout cela, monsieur le ministre, est mauvais pour notre marine marchande, mauvais pour notre économie puisque les deux tiers du commerce extérieur transitent par la filière maritime et, enfin, mauvais pour notre pays dont l'indépendance ne peut qu'en être affaiblie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. La première action de M. Léotard aux affaires culturelles aurait pu figurer dans un mauvais film qui pourrait avoir pour titre : « La Tronçonneuse ».

Contrairement aux apparences, ce sont les secteurs de la vie artistique qui ont le plus manifesté leur inquiétude à l'égard de l'évolution du budget de la culture, ces deux dernières années, qui sont le plus durement frappés et, en tout premier lieu, l'action culturelle et la décentralisation.

« Economie et culture, même combat », proclamait sur tous les tons l'ancien ministre de la culture. Bien reçu, cinq sur cinq, par François Léotard qui saisit la balle au bond pour tenter d'appliquer les règles de la rentabilité financière de l'économie, dite « de marché », à toute la sphère culturelle.

La diminution de plus de 400 millions de francs du budget de la culture ne manquera pas d'entraîner de graves conséquences.

Nous n'avons jamais discuté le bien-fondé de La Villette, de l'Opéra de la Bastille, du Grand Louvre, du musée d'Orsay, de l'Institut du monde arabe, mais nous nous sommes inquiétés auprès de votre prédécesseur sur les déséquilibres que leurs financements, sans cesse croissants, risquaient de provoquer dans le budget de la culture au détriment des moyens nécessaires pour poursuivre la décentralisation, impulser la créativité dans tous les domaines afin d'empêcher l'aggravation des inégalités et des ségrégations culturelles.

Si le dernier budget voté confinait la création dans une consommation élitaire, la régression et l'amputation sans précédent aujourd'hui des crédits d'Etat n'épargneront aucun secteur de la vie culturelle : 200 millions concerneront le théâtre, la musique, la lecture publique, l'action culturelle, la décentralisation, les arts plastiques. C'est dire que toutes les formes de création, tout le spectacle vivant et, par voie de conséquence, la plupart des entreprises culturelles et de nombreux projets financés par l'Etat et les collectivités locales seront désormais de plus en plus menacés.

Pour les artistes interprètes, pour les créateurs déjà durement touchés par le chômage, pour la décentralisation et, par conséquent, pour la culture nationale, c'est un nouveau et rude coup.

Cette politique traduit une dérive anticulturelle prodigieusement aggravée. Nous sommes passés du « jeu de fléchettes » au « chamboule-tout ».

Ainsi que l'affirmait Jacques Brunhes lors du dernier vote du budget de la culture : « Lutter, en y mettant les moyens, contre les inégalités, faire reculer la ségrégation sociale qui enferme le dialogue des artistes et des créateurs dans des ghettos de publics, voilà l'objectif prioritaire qui était celui

de toutes les forces progressistes. » C'est à ce combat, monsieur le ministre, que les députés communistes restent et resteront fidèles.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Les mesures de suppression d'emplois et de restrictions budgétaires concernant la recherche auront de graves conséquences pour l'enseignement supérieur.

Une suppression de plus de 3 milliards de francs de crédits amputera le budget de la recherche et de la technologie alors que nous avions longuement insisté, lors de la discussion de la loi triennale sur la recherche, sur l'insuffisance alarmante des crédits alloués.

Une amputation de 10 p. 100 du budget du centre national de la recherche scientifique entrainera de graves conséquences sur le potentiel de recherche. Les laboratoires universitaires auront à souffrir de ces réductions de crédits.

Une suppression de 39 millions de francs rendra critique la situation de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et remettra en cause la mise en œuvre de formations nouvelles.

S'y ajoute l'intention de M. René Monory d'abroger la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984. On sait que les groupes du R.P.R. et U.D.F. ont déposé une proposition de loi qui reprend - ce que l'on sait moins - le projet élaboré par une officine, le G.E.R.U.F. groupe d'étude pour la rénovation de l'Université française : qui regroupe diverses organisations de droite et d'extrême-droite, fédération autonome, cercles universitaires, U.N.I. Le G.E.R.U.F. qui comprend, parmi ses membres, entre autres, Mme Michèle Alliot-Marie, M. Yves Durand, qui exercent aujourd'hui des responsabilités gouvernementales dans le secteur de l'éducation nationale, a dressé une « liste des principaux textes à abroger » et a rédigé tout un ensemble de textes législatifs et réglementaires tendant, dans tous les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, à modifier la situation.

Ces textes visent délibérément à créer une multitude d'établissements concurrents, à leur laisser toute liberté pour la fixation du montant des droits d'inscription des étudiants, à généraliser la sélection à l'entrée, à remettre en cause le système des bourses, à faire éclater et à privatiser l'aide sociale aux étudiants, à désintégrer le cadre national des diplômes, à recruter des personnels placés en situation précaire et à faire sortir de la fonction publique les personnels universitaires aujourd'hui protégés par un statut, à démembrer les grands organismes publics de recherche, à concentrer les pouvoirs de décision entre les mains d'un petit nombre d'enseignants-chercheurs appartenant au sommet de la hiérarchie universitaire. En un mot, ces projets visent à démanteler le service public de l'éducation nationale. Comme on le voit, il ne s'agit pas simplement d'un retour à la situation antérieure à 1981 ou même à 1968.

Confronté à l'approfondissement d'une crise qu'il provoque sans la contrôler entièrement, le capitalisme français éprouve un besoin urgent d'avoir à sa disposition une main-d'œuvre flexible, disposant d'un haut niveau de qualification. Pour cela, il est plus expédient de s'attaquer d'abord au secteur de l'éducation nationale situé au dernier échelon de la formation.

Pour avoir longtemps et activement participé à la discussion de la loi Savary qui a duré dix-huit jours, dont un dimanche, je m'interroge gravement : n'était-ce point préparer le terrain à cette politique que de confier à quelques professeurs du Collège de France, comme le fit François Mitterrand, le soin de rédiger un rapport qui concluait à la nécessité de promouvoir la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur, pour décider ensuite au niveau gouvernemental de la création d'un comité national d'évaluation chargé d'organiser cette concurrence, pour enfin généraliser un système de promotion de « gagneurs » parmi les enseignants-chercheurs, introduisant à l'intérieur du service public de l'enseignement supérieur des mécanismes directement empruntés au mode de fonctionnement du privé ? La fac à Tapie, en somme !

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Georges Hage. Rappeler ces faits, monsieur le président, qui méritent qu'on s'y arrête eu égard aux dix-huit jours de discussion qui ont précédé le vote de la loi Savary, ce n'est pas minimiser la gravité des agressions actuelles de la droite contre l'enseignement supérieur ; c'est au contraire montrer comment les menaces qui pèsent sur lui se déploient sur un terrain préparé par la politique universitaire antérieure, ce qui ne leur donne que plus de virulence.

Face à cette nouvelle attaque, nous ferons tout pour apporter l'espoir et réhabiliter des valeurs dont la communauté universitaire n'a pas désespéré : démocratiser le service public, ouvrir l'enseignement supérieur sur la vie, élever les niveaux de formation, promouvoir la recherche universitaire dans tous les domaines ; ce sont non pas des utopies ringardes, mais des besoins réels et urgents.

C'est autour de nos propositions concrètes que se rassembleront tout ceux qui refusent de plier sous les menaces et les récentes manifestations étudiantes prouvent, s'il le fallait, que la satisfaction de ces besoins passe par la lutte.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9 et lettre rectificative n° 84). (Rapport n° 148 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 105 de M. Bruno Bourg-Broc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 106 de M. Jean Brocard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 110 de M. Jean-Louis Goasduff, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Départements et territoires d'outre-mer
(Réunion : enseignement)

45. - 29 mai 1986. - **M. Michel Debré** exprime à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** ses profondes inquiétudes au sujet de l'école des métiers d'électricité installée au Port à la Réunion. En effet, le conseil de région, pour des raisons politiques, semble-t-il, refuse de participer au financement et l'éducation nationale subordonne sa participation à une transformation de l'école qui serait profondément néfaste. Il lui signale, dans ces conditions, l'urgence d'une intervention gouvernementale dans l'intérêt des Réunionnais et du bien public en général.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL de la 1re séance du mercredi 28 mai 1986

SCRUTIN (No 94)

sur l'article 8 et l'état B, à l'exclusion de tout amendement, du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (dépenses ordinaires des services civils) (vote bloqué)

Nombre de votants	575
Nombre des suffrages exprimés	575
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	290
Contre	285

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Contre : 212.

Groupe R.P.R. (156) :

Pour : 154.

Non-votants : 2. – MM. Jacques Chaban-Delbas, président de l'Assemblée nationale, et Jean-Michel Couve.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 34.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 5. – MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 4. – MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansquer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigeard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyest (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyne-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)

Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchedé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baeckeroot (Christian)
Ballligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Briant (Yvon)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herlory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaut (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Porteu de La Morandière (François)
Portheault (Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reveau (Jean-Pierre)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Rostolan (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sirgue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Jean-Michel Couve.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean Royer, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 95)

sur l'amendement n° 170 de M. Jean Laurain après l'article 8 du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur le rattrapage du rapport constant)

Nombre de votants	575
Nombre des suffrages exprimés	541
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	250
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.

Non-votant : 1. – Gérard Collomb.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. – M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Abstentions volontaires : 34.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. – MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. – MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchedé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Bruno)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaut (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Fezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quiltiot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansquer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigeard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyest (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)

Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyne-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Roatta (Jean)
Rigaud (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baeckeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Briant (Yvon)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Porteu de La Morandière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Gérard Collomb.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Gérard Collomb, porté comme n'ayant pas pris part au vote, a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Jean Royer, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

Mise au point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin n° 77, sur l'amendement n° 51 rectifié de M. Pierre Descaves à l'article 1er du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (*Journal officiel*, débats A.N., du 27 mai 1986, page 1187), M. Jacques Lafleur, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

Paris. - Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.